



PARTENAIRE PREMIUM

# DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

# 2021

BANQUE POPULAIRE  
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE



# SOMMAIRE

<b>La Raison d'être Banque Populaire</b>	3
<b>La différence coopérative des Banques Populaires</b>	3
Le modèle coopératif, garant de stabilité et de résilience	3
Un modèle d'affaires centré sur le développement de l'économie des territoires	4
Une proximité constante avec les parties prenantes	5
<b>Un engagement coopératif &amp; RSE évalué et prouvé</b>	6
<b>La Déclaration de Performance Extra-Financière</b>	6
L'analyse des risques extra-financiers de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique	6
Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Produits et services	8
Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Fonctionnement interne	20
Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Gouvernance	32
<b>Note méthodologique</b>	37
<b>Rapport de l'organisme tiers indépendant la DPEF figurant dans le rapport de gestion</b>	39
<b>Annexe</b>	41

## La Raison d'être Banque Populaire

Depuis sa création, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est une entreprise coopérative, responsable, à l'écoute de son territoire. Sa nature de banque coopérative l'a amenée depuis toujours à agir en tenant compte de la performance sociale, sociétale, environnementale, bien au-delà de la nécessaire performance économique.

La loi Pacte a donné la possibilité aux entreprises qui le souhaitent de définir leur « raison d'être ». C'est une précieuse boussole pour inscrire les décisions stratégiques dans la durée.

Dès janvier 2019, les Banques Populaires, via leur Fédération, ont initié des travaux de définition de leur raison d'être par une réflexion associant dirigeants, sociétaires, clients, administrateurs, collaborateurs, partenaires et fournisseurs. Les travaux ont abouti à l'automne 2019. Elle exprime tout à la fois la vision, la mission et la contribution historique des Banques Populaires :

*Résolument coopérative et innovante, Banque Populaire accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire.*

*- Au cœur des territoires, les Banques Populaires ont une compréhension fine des acteurs et des enjeux régionaux, elles soutiennent les initiatives locales et agissent en proximité.*

*- Les Banques Populaires créent de la valeur économique et sociétale en étant convaincues de la nécessité d'une évolution harmonieuse de la société tout en préservant les générations futures.*

*- Le modèle coopératif des Banques Populaires leur garantit, depuis l'origine et grâce à leur gouvernance, indépendance, vision long terme, innovation et gestion équilibrée.*

*- Grâce à leur culture entrepreneuriale, les Banques Populaires accompagnent tous ceux qui entreprennent leurs vies et démontrent que la réussite est multiple.*

La formulation d'une raison d'être est une première étape. Après cette phase de définition de la raison d'être, la démarche de co-construction se poursuit par une déclinaison concrète d'axes de contribution sociétale assortis d'indicateurs, selon trois fondamentaux : proximité territoriale, engagement coopératif durable, culture entrepreneuriale.

À partir de cette raison d'être « ombrelle », la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a décliné sa propre raison d'être en cohérence avec son identité propre et les besoins de son territoire. Cette raison d'être a été partagée en Comité Sociétariat et RSE.

**Nous sommes acteurs, avec nos clients et sociétaires, du développement prospère de la Nouvelle-Aquitaine.**

*- "Nous", un collectif de femmes et d'hommes qui incarne le territoire et son authenticité ;*

*- Nous sommes vraiment "acteurs" au-delà des discours, comme tous ceux qui entreprennent ;*

*- "Avec nos clients et sociétaires" ... ensemble pour trouver des solutions à la réussite de tous leurs projets, nous nous engageons à leurs côtés dans leurs moments de vie ;*

*- "Du développement prospère de la Nouvelle-Aquitaine" ... pour le développement économique, individuel, social, durable de la Nouvelle-Aquitaine, pour les entreprises, les particuliers, les fonctionnaires...*

## La différence coopérative des Banques Populaires

### Le modèle coopératif, garant de stabilité et de résilience

Depuis leurs origines, les Banques Populaires sont des banques coopératives au service de leurs sociétaires. En 1917, la loi officialisant la naissance des Banques Populaires leur a confié la mission d'accompagner les artisans et les commerçants qui constituent alors la totalité de leur sociétariat. A partir de 1962, les évolutions réglementaires permettent aux Banques Populaires de s'ouvrir aux particuliers. En 1974, la Casden Banque Populaire rejoint le réseau Banque Populaire. C'est la banque des personnels de l'Education de la Recherche et de la Culture puis des fonctionnaires à partir de 2016. En 2002, c'est au tour du Crédit Coopératif, tourné vers les structures de l'Economie Sociale et Solidaire, de rejoindre les Banques Populaires. Riche de toute cette diversité, le réseau Banque Populaire fait vivre au quotidien ses valeurs d'esprit d'entreprendre et de solidarité. Aujourd'hui plus que jamais, et particulièrement depuis la crise de la Covid 19, elle a été aux côtés des entrepreneurs et est toujours la 1ère banque des PME.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique accompagne dans la durée ceux qui vivent et entreprennent sur son territoire. Ancrage territorial, réponses concrètes aux besoins de l'économie réelle et de toutes les clientèles locales, soutien aux acteurs de la vie économique et sociale : le modèle Banque Populaire a fait la preuve de sa pertinence, de son efficacité et de sa capacité de résilience. Il repose sur quatre fondamentaux :

#### - Un modèle coopératif durable et transparent

Le capital de la Banque Populaires Aquitaine Centre Atlantique appartient à ses 145 033 sociétaires. Les membres du Conseil d'Administration sont des clients locaux qui représentent les sociétaires. Chaque année, l'ensemble des Banques Populaires consacre plusieurs millions d'euros à l'information et à la participation coopérative.

La loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, pose le principe selon lequel les coopératives se soumettent tous les cinq ans à une procédure de révision coopérative. Cette révision est effectuée par un réviseur indépendant et est destinée à vérifier la conformité de l'organisation et du fonctionnement des coopératives aux principes et aux règles de la coopération. La dernière révision coopérative a été menée en 2018, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a procédé à la restitution de la mission lors de son assemblée générale de 2019.

#### - Un ancrage régional actif

Grâce à l'épargne de ses clients, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique finance l'économie locale. Elle recrute en local, elle entretient des liens forts avec les acteurs du territoire (mécénats, partenariats, ...). Elle valorise également les initiatives régionales via des prix dédiés ("Stars & Métiers", Prix de l'économie "Néo-Aquitains").

#### - Une culture entrepreneuriale agissante

Issues d'un mouvement humaniste il y a plus de 100 ans, les Banques Populaires ont été créées par des artisans et commerçants qui n'avaient pas accès au crédit. Les Banques Populaires sont présentes dans les grands réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise comme l'Adie, Initiative France et France Active. Près d'une PME sur deux est cliente Banque Populaire. Elles sont la première banque auprès des PME pour la 13ème année consécutive et la 2ème auprès des artisans et commerçants.

## - Un engagement évalué et prouvé

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'appuie depuis 2011 sur un outil spécifique commun à l'ensemble du réseau lui permettant de rendre compte auprès de ses sociétaires de ses actions de responsabilité sociétale et coopérative. Fondé sur la norme internationale RSE ISO 26000, l'Empreinte Coopérative et Sociétale recense et valorise chaque année en euros les actions mises en place au sein de la banque en faveur des principales parties prenantes du réseau Banque Populaire. Reflet du « plus coopératif » des Banques Populaires, cet outil ne prend en compte que les actions allant au-delà des obligations légales, d'un objectif strictement commercial, et de l'exercice classique du métier bancaire. Ces données sont intégrées dans le dispositif d'open data du groupe BPCE. En 2021, l'Empreinte Coopérative et Sociétale de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'est élevée à plus de six millions d'euros. Les principaux axes de responsabilité sociétale et coopérative de la banque ont été la qualité de vie au travail et le dialogue social, l'entrepreneuriat et la réduction de la consommation de matières.

## Un modèle d'affaires centré sur le développement de l'économie des territoires

### Un acteur majeur du financement du territoire

Si les Banques Populaires sont une banque universelle, qui s'adresse à toutes les clientèles, leur modèle d'affaire est caractérisé par un positionnement fort sur le marché des professionnels, qui représente une part importante de leur PNB et par un rôle de premier plan vis-à-vis des PME, des artisans, commerçants et agriculteurs. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique fait partie des principaux financeurs des entreprises sur la région Nouvelle-Aquitaine. Sa responsabilité est d'être présente aux côtés de ces acteurs pour accompagner les initiatives régionales qui alimentent le dynamisme des territoires. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a ainsi poursuivi une politique de financement soutenue. Par ailleurs, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, banque coopérative, est la propriété de 145 033 sociétaires. Banque de plein droit, avec une large autonomie de décision, elle collecte l'épargne, distribue les crédits, définit ses priorités localement. Des personnalités représentatives de la vie économique de son territoire siègent à son Conseil d'Administration. Ainsi, ses ressources sont d'abord orientées vers les besoins des régions et de leurs habitants.

## Une proximité constante avec les parties prenantes

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique mène directement, ou via ses différentes filiales, un dialogue permanent et constructif avec les différentes parties prenantes. Elle collabore avec de nombreux acteurs du territoire (État, collectivités locales, associations, organisations professionnelles...) sur des projets sociétaux ou environnementaux, comme par exemple concernant la création d'entreprise, les réseaux d'accompagnement, les CCI/CMA, le développement durable/la RSE, la finance responsable, la croissance verte.

Elle forme ses administrateurs, consulte ses clients et ses collaborateurs.

Pour tenir compte du ressenti et des attentes de ses collaborateurs, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en place des dispositifs d'écoute régulière (enquête Diapason, enquête Moments Clés...).

De même, au travers des enquêtes de satisfaction à chaud et à froid, elle consulte régulièrement ses clients.

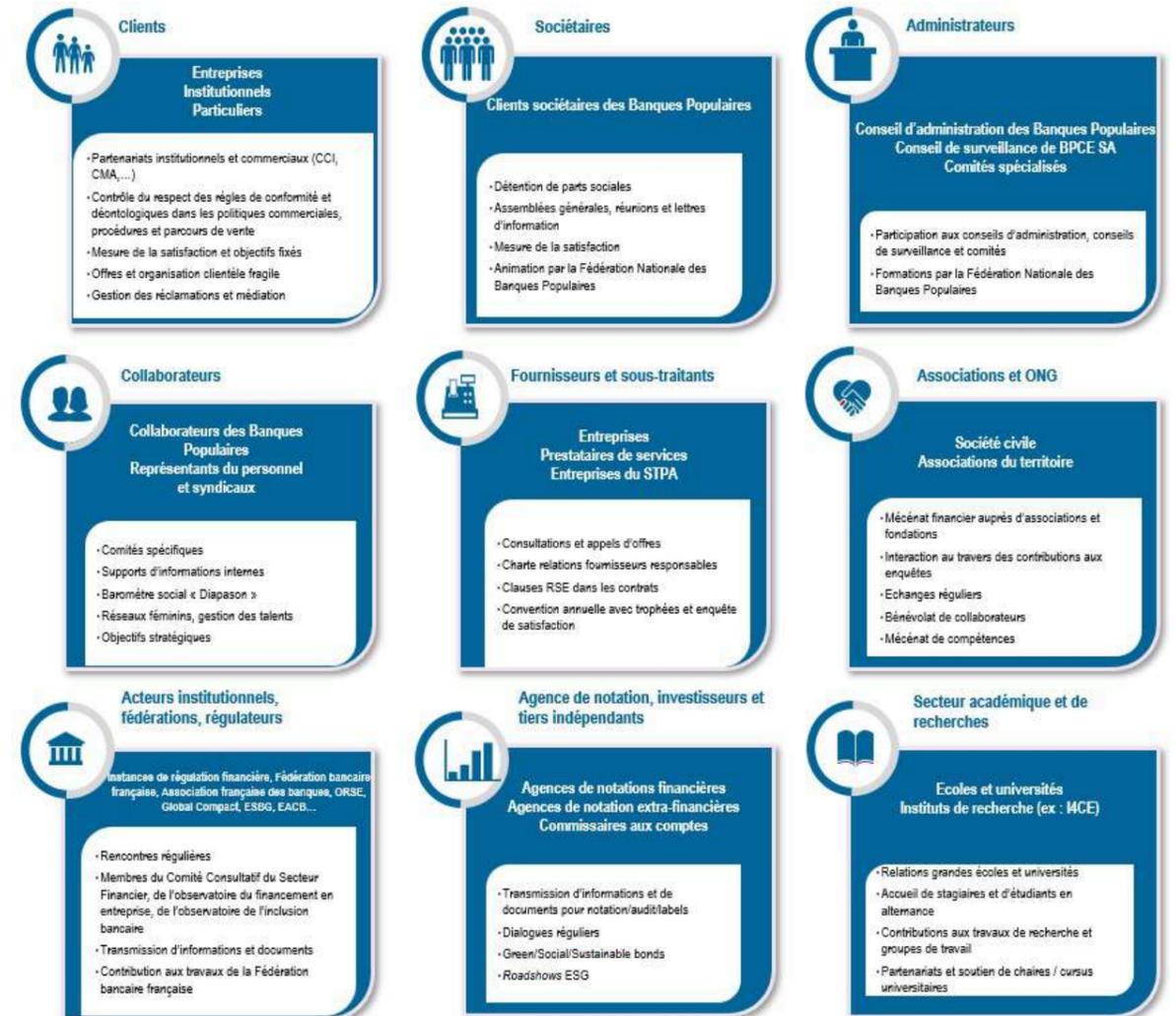
Enfin, une communauté de sociétaires a vu le jour en 2021, pour solliciter les attentes et avis de nos sociétaires.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique participe aux instances régionales de représentation des entreprises.

A titre d'illustration, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est le co-organisateur historique du Prix de l'économie Néo-Aquitaine avec le média Sud-Ouest, avec le partenariat de la Région Nouvelle-Aquitaine, de Kedge BS et de Pouey International. Ce prix met en lumière le dynamisme et l'engagement d'entrepreneurs exemplaires sur leurs territoires. Elle a également renforcé ses liens avec les structures associatives de soutien à l'économie locale en leur proposant d'accueillir des collaborateurs de la banque en mécénat de compétences au sein de leur organisation. Son implication dans l'écosystème des start-ups, notamment auprès des structures d'accompagnement des entreprises innovantes telles qu'Unitec par exemple, lui garantit la connaissance spécifique et nécessaire à l'accompagnement financier des entrepreneurs qui osent.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, à travers la Fédération Nationale des Banques Populaires, s'associe au Wok, le Lab Banque Populaire, depuis 2018. Cette plateforme communautaire en ligne, associant clients, sociétaires, collaborateurs et autres parties prenantes, répond à plusieurs enjeux :

- Faciliter l'innovation et accélérer le développement des idées en exploitant l'intelligence collective pour imaginer et co-créer la banque coopérative de demain ;
- Réinventer une nouvelle proximité : valoriser les idées en région et fédérer des communautés à distance autour de thématiques communes ;
- Faciliter l'organisation de campagnes d'idéation et de co-création avec tous types de publics et faire émerger des attentes communes.



**La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'est dotée d'une stratégie coopérative & RSE ambitieuse.**

C'est le rôle du Comité Sociétariat et RSE de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique de contribuer à la définition des grandes orientations de la banque en matière de sociétariat et de RSE et de faire des préconisations au Conseil d'Administration.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en place depuis 2013 une politique RSE, qui couvre les trois dimensions du Développement Durable :

- Économique et sociétale, via son implication dans la vie des territoires, auprès des entreprises, des collectivités, des acteurs de la société civile. Cela se traduit par l'expression de son modèle coopératif au plus près des sociétaires ;
- Sociale, en veillant à la qualité de vie au travail de ses collaborateurs, à leur diversité et au maintien de leur employabilité ;
- Environnementale, enfin, via la diminution de ses émissions de gaz à effet de serre et via le financement de la transition environnementale.

C'est donc autour de ces trois dimensions que la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a construit sa démarche RSE, en s'appuyant à la fois sur sa raison d'être, son identité, les spécificités de son territoire et de sa clientèle historique (entrepreneurs, artisans, commerçants, fonctionnaires, enseignants, familles...).

Cette démarche a vocation à donner un cadre fédérateur à la politique RSE de l'entreprise. Elle s'intitule "Grandir & Préserver".

En 2021, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a souhaité faire un état des lieux de sa démarche de responsabilité sociétale à des fins d'engagements plus affirmés dans la durée. Pour cela elle a sollicité l'Afnor pour une évaluation basée sur le référentiel ISO 26000, marqué par une démarche d'amélioration continue. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a obtenu pour cette première évaluation un classement de niveau 2, En Progression, avec une note de 456 points.

Le suivi des actions de RSE est assuré par une équipe dédiée de deux personnes, au sein de la Direction de la Communication Externe et Institutionnelle. La mise en œuvre des actions repose, de manière plus large, sur l'ensemble des directions de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en place depuis 2004 une politique relative à l'animation du sociétariat, en lien avec sa politique RSE et de mécénat :

- Faire participer les sociétaires à la vie coopérative de leur banque ;
- Faire vivre le modèle coopératif dans tous les territoires et agir pour le développement local.

Le suivi des actions d'animation du sociétariat est assuré par un référent dédié, au sein de la Direction de la Communication Externe et Institutionnelle. Un ETP est consacré à l'animation du sociétariat, des mécénats et de la vie coopérative.

**La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'inscrit dans la stratégie RSE du Groupe BPCE**

En 2021, le Groupe BPCE a placé le climat et « l'expérience

collaborateur » au cœur de son nouveau plan stratégique BPCE 2024<sup>(1)</sup>. Les engagements de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'inscrivent également en cohérence avec ce projet stratégique qui met en avant une stratégie environnementale forte combinée à des objectifs intermédiaires ambitieux et une stratégie RH favorisant la qualité de vie au travail et le développement professionnel de tous les collaborateurs. En complément, la politique RSE du groupe associe des fondamentaux qui soulignent la prise en compte globale de notre responsabilité économique et sociétale, et le respect de principes qui guident notre démarche. Dans ce contexte, la stratégie RSE du Groupe BPCE a été structurée autour de trois axes :

- Répondre aux attentes de la société civile en favorisant l'inclusion et la solidarité tout en restant un mécène actif sur la place ;
- Devenir un acteur majeur de la transition environnementale en plaçant les enjeux sur le climat comme priorité d'action de tous ses métiers et de toutes ses entreprises. Le Groupe BPCE s'engage à aligner l'ensemble de ses portefeuilles sur une trajectoire « Net Zéro ». Il veut accompagner tous ses clients dans leur transition environnementale et accélérer la réduction de son empreinte carbone propre.
- Dessiner le futur du travail en offrant à ses collaborateurs et futurs employés un environnement de travail hybride adapté afin de déployer efficacement le télétravail. Le groupe souhaite également faire progresser ses collaborateurs, talents et jeunes salariés, en les accompagnant dans des circuits de formation dédiés. En parallèle, le groupe continue d'encourager la mixité dans les fonctions dirigeantes.

Pour en savoir plus sur la stratégie RSE et la DPEF du Groupe BPCE, voir le site : <https://groupebpce.com/investisseurs/resultats-et-publications/documents-de-reference>.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'adosse aussi à l'engagement de BPCE au Global Compact, dont la signature, intervenue en 2012 et renouvelée annuellement, vient prolonger l'engagement initié par le réseau des Banques Populaires. Ce code de bonne conduite est à ce jour le plus reconnu au plan international. Les références sur lesquelles il s'appuie (ONU, OCDE, OIT...) permettent à la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique d'initier, de poursuivre et de développer sa politique développement durable dans le respect des standards internationaux.

(1) Le plan stratégique 2021-2024 du Groupe BPCE

**La Déclaration de Performance Extra-Financière**

**L'analyse des risques extra-financiers de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique**

Afin d'identifier ses enjeux extra-financiers les plus stratégiques, BPCE a mis en place en 2018 un groupe de travail avec des représentants des correspondants RSE des Banques Populaires et Caisses d'Épargne et des Directions métiers de BPCE : Ressources Humaines, Risques, Communication financière, Achats... et les Fédérations.

A l'issue des travaux, une cartographie des risques extra-financiers a été élaborée, qui s'est inspirée de la méthodologie d'analyse des risques de la direction des Risques du groupe. Cette cartographie est composée de :

- un univers de vingt risques RSE répartis en trois typologies : gouvernance, produits et services, fonctionnement interne et chaque risque fait l'objet d'une définition précise ;
- une méthodologie de cotation de ces risques, en fonction de leur fréquence et de leur gravité.

Depuis 2018, des représentants des correspondants RSE et des divers métiers de BPCE se rencontrent chaque année pour faire une mise à jour de cette cartographie. Lors de ces ateliers, les risques extra-financiers et leurs cotations sont revues au prisme de :

- l'évolution de la réglementation,
- l'évolution de la macro-cartographie des risques groupe,
- les recommandations des auditeurs externes du reporting,
- les demandes des agences de notation et investisseurs,
- les nouveaux standards de reporting.

Suite aux travaux menés cette année par le Groupe BPCE, cette cartographie a ensuite été soumise à des experts métiers de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et validée par le Comité de Direction Générale.

L'analyse conduite a fait émerger quatorze risques majeurs auxquels la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est exposée : empreinte territoriale, finance inclusive, diversité des salariés, éthique des affaires, protection des clients, sécurité des données, relation durable clients, financement de la transition énergétique et écologique, conditions de travail, employabilité et transformation des métiers, attractivité employeur, empreinte environnementale, Risque ESG et financement des territoires. D'autres modifications sont également présentes dans la matrice des risques extra-financiers en 2021 :

- Le risque « Risque climatique physique, sanitaire et technologique » a été supprimé. Il a été considéré comme un risque essentiellement opérationnel, intégré aux risques opérationnels du Groupe. Son maintien dans la matrice des risques-extra financiers n'a pas été jugé pertinent.
- La taxonomie des impacts des risques extra-financiers a été revue. Les impacts principaux sont désormais : environnemental, social/sociétal, économique et réputationnel. L'objectif était de restreindre les impacts à l'univers extra-financiers.

**Cartographie des risques RSE bruts de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique**



Catégorie de risque	Priorité <sup>1</sup>	Risques Extra-financiers	Définition
Produits et services	I	Relation durable client	Assurer une qualité de services pérenne et satisfaisante aux clients
	I	Financer les territoires	Assumer son rôle de financeur de tous les acteurs économiques (entreprises, professionnels, collectivités, ménages, opérateurs de l'économie sociale et solidaire)
	I	Financement de la Transition Environnementale	Accompagner tous les clients vers la transition écologique et énergétique. Faire de cet enjeu une priorité opérationnelle pour tous les métiers du Groupe
	I	Protection des clients	Faciliter la compréhension des produits et services par tous les clients. Communiquer clairement et vendre des produits et services adaptés à chaque besoin du client
	I	Inclusion financière	Assurer un accès à l'offre pour tout public tant au niveau géographique que technologique
	I	Risques ESG	Prise en compte des critères ESG et des risques de transition et physique liés au changement climatique dans les politiques sectorielles et l'analyse des dossiers de financement et d'investissement

(1) Priorité de niveau 1 = risques prioritaires / Priorité de niveau 2 = risques secondaires

Catégorie de risque	Priorité <sup>1</sup>	Risques Extra-financiers	Définition
Fonctionnement interne	I	Employabilité et transformation des métiers	Adéquation des besoins de l'entreprise avec ceux des salariés pour répondre aux évolutions des métiers
	I	Diversité des salariés	Assurer l'égalité de traitement des candidats à l'embauche et des salariés au sein de l'entreprise
	I	Conditions de travail	Assurer des conditions de travail respectueuses des salariés
	I	Attractivité employeur	Proposer un cadre de travail attractif, des perspectives d'évolution dans le temps et donner du sens aux missions
	2	Achats	Etablir des relations fournisseurs équitables, pérennes
	I	Empreinte environnementale	Mesurer l'empreinte environnementale pour la réduire

(1) Priorité de niveau 1 = risques prioritaires / Priorité de niveau 2 = risques secondaires

Catégorie de risque	Priorité <sup>1</sup>	Risques Extra-financiers	Définition
Gouvernance	I	Ethique des affaires	Respect de la réglementation, lutte contre la corruption et la fraude, prévention des pratiques non éthiques et accessibilité à l'information
	I	Sécurité des données	Protection de données personnelles des salariés et des clients
	I	Empreinte territoriale	Agir en tant qu'employeur et acheteur en étant présent de façon adaptée dans les territoires
	2	Diversité des dirigeants	Indépendance, diversité et représentativité au sein des instances de gouvernance
	2	Vie coopérative	Veiller à la participation des sociétaires à la gouvernance coopérative. Assurer la formation des administrateurs. Communiquer sur le statut coopératif en interne et en externe
	2	Droits de vote	Définir et appliquer des règles d'intervention, de vote, d'accompagnement, de participation aux conseils des entreprises où la Banque Populaire détient une participation
	2	Rémunérations des dirigeants	Système de rémunération des dirigeants intégrant des critères de performance financière et extra-financière décorrélés les uns des autres avec une vision à court, moyen et long terme

(1) Priorité de niveau 1 = risques prioritaires / Priorité de niveau 2 = risques secondaires

Le modèle d'affaire est présenté dans le chapitre « Un modèle d'affaires centré sur le développement de l'économie des territoires ».

### Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Produits et services

Risque prioritaire	Relation durable client				
Description du risque	Assurer une qualité de services pérenne et satisfaisante aux clients				
Indicateur clé	2021	2020	2019	Evolution 2020 - 2021	Objectif
Délai moyen de traitement des réclamations clients en jours ouvrables	11,3 jours	10,8 jours	12 jours	+ 5,0 %	< 15 jours chaque année jusqu'en 2024

### Politique qualité

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'est engagée pour proposer une expérience clients aux meilleurs standards du marché. Le plan stratégique Tec Care 2020 avait déjà placé la relation client comme l'un de ses trois axes stratégiques. Le projet d'entreprise qui s'ouvre, L'odyssée Bleue 2024, réaffirme cette priorité avec un axe Client Conquérant. La mesure de la recommandation de nos clients reste l'indicateur phare de ce nouveau plan et est intégrée dans le calcul de la rémunération variable de l'ensemble des collaborateurs (Intéressement et Participation).

Le service Relation Clients, intégré au Département Préférence Clients, est désormais organisé pour accompagner les conseillers en agence sur la prévention et le traitement des insatisfactions. Le programme « simple et proche » et « expert engagé » permet d'activer tous les leviers favorisant la satisfaction de nos clients dans l'usage de la banque au quotidien, en mode physique, à distance ou digital mais aussi de proposer un conseil personnalisé accompagnant les moments de vie de nos clients. Le NPS (Net Promoter Score) est l'indicateur qui permet de l'évaluer.

Pour ce faire, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'est dotée des outils d'écoute pour fournir les repères permettant d'engager efficacement l'action en faveur de la satisfaction client sur l'ensemble des marchés :

- Des enquêtes clients « à chaud » systématiques après chaque entretien client ou événement majeur de la relation ;
- Une enquête annuelle « à froid » dédiée à chaque type de clientèle.

Le dispositif d'enquête « à froid » a permis d'interroger 100 % de nos clients au cours de l'année. C'est à partir des réponses à cette enquête qu'est calculé le Net Promoter Score de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique. 2021 se caractérise par un progrès du NPS dans notre établissement.

L'enquête « à froid » est complétée par une enquête « à chaud », adressée à nos clients à chaque fois qu'ils ont un contact avec leur conseiller. Ce dispositif permet de capter la satisfaction client en temps réel et de déployer des actions d'amélioration continue que ce soit sur leur expérience mobile ou avec l'agence et le conseiller. Au total, près de 20 millions de nos

clients sont interrogés en année pléines sur tous nos marchés au niveau du Groupe BPCE. Cette satisfaction est aujourd'hui rendue visible en temps réel sur une application mobile pour tous les collaborateurs de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique.

Pour le nouveau plan stratégique BPCE 2024, des nouvelles ambitions sont posées :

- 100% des agences en NPS positifs ;
- Chaque établissement dans les 4 premiers concurrents de sa région.

En complément des enquêtes clients, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en place des dispositifs de mesure de l'efficacité de nos processus :

- Un dispositif d'appels mystères en agence ;
- Des outils de suivi et de diagnostic des pratiques des conseillers (préparation des entretiens, proactivité, suivi du taux de décroché...), qui peuvent donner lieu à des accompagnements personnalisés.

Afin de progresser sur l'ensemble de ces indicateurs, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en œuvre un certain nombre de moyens.

Des alertes quotidiennes sont envoyées aux Directeurs d'agences Retail en cas de réponse d'un client insatisfait ayant accepté la levée d'anonymat, afin qu'il puisse se rapprocher du client. Plus globalement, les Directeurs d'agences peuvent consulter l'ensemble des réponses non anonymes de leurs clients aux enquêtes.

Enfin, le sujet de la Préférence Client fait l'objet d'animations et de communications régulières (mail, intranet), complétées de publications mensuelles des résultats et des diagnostics.

### Les leviers qui construisent le Net Promoter Score (NPS)<sup>2</sup>



(2) Sources Direction Satisfaction sur la base des baromètres de satisfaction SAE – études attentes clients TILT

### Analyse et exploitation des réclamations

Le traitement des réclamations est piloté, afin de s'assurer que chaque client reçoit une réponse dans un délai restreint.

En 2021, 60,47 % des réclamations ont été traitées en 10 jours ouvrables ou moins. Le délai moyen de traitement en 2021 était de 11,34 jours.

	2021	2020	2019
Délais moyen de traitement	11,34	10,8	12
% en dessous des 10 jours	60,47 %	56,0 %	52,0 %

Afin de compléter ce dispositif de pilotage du traitement des réclamations, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique suit les taux de réponses favorables et le nombre de médiations.

Le traitement des réclamations et la satisfaction des clients dans le traitement de celles-ci sont également suivis grâce aux enquêtes de satisfaction.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique analyse les réclamations afin de détecter dysfonctionnement, manquement et mauvaise pratique.

L'exploitation des réclamations permet de définir les actions correctrices à mener avec les directions concernées et les filiales. L'analyse des causes à l'origine des réclamations est un axe de travail que nous développons.

Cette démarche d'amélioration continue se nourrit également des commentaires formulés par les clients dans les enquêtes de satisfaction et de la veille pratiquée sur Internet et les réseaux sociaux ou les avis clients.

De manière complémentaire et pour répondre aux exigences réglementaires en matière de RELC (règlement extra-judiciaire des litiges de la consommation), depuis 2017, le réseau des Banques Populaires s'est doté d'un dispositif de médiation de la consommation adossé à sa Fédération Nationale. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique bénéficie de la mise en place de ce service centralisé, destiné à proposer une solution amiable aux litiges opposant les établissements du réseau des Banques Populaires à leur clientèle non professionnelle.

Dans l'optique de cette démarche d'amélioration continue et de prévention de l'insatisfaction, le service Relations Clients, qui gère les réclamations, a été réorganisé de manière à accompagner davantage les collaborateurs des agences. Les collaborateurs de ce service sont également régulièrement formés pour améliorer leur communication directe, orale ou écrite, avec les clients.

Risque prioritaire	Financer les territoires			
Description du risque	Assumer son rôle de financeur de tous les acteurs économiques (entreprises, professionnels, collectivités, ménages, opérateurs de l'économie sociale et solidaire)			
Indicateur clé	2021	2020	2019	Evolution 2020 - 2021
Financement des entreprises TPE/PME - Encours (en millions d'euros)	4 673	4 318	3 987	8 %
Financement des entreprises TPE/PME - Production annuelle (en millions d'euros)	1 323	1 065	1 035	24 %

### Financement de l'économie réelle et des besoins sociétaux

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique fait partie des principaux financeurs des entreprises et des structures de l'économie sociale sur la région Nouvelle-Aquitaine. Sa responsabilité est d'être présente aux côtés de ces acteurs pour accompagner les initiatives régionales qui alimentent le dynamisme des territoires. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a ainsi poursuivi une politique de financement soutenue.

Pour traduire concrètement sa volonté d'accompagner l'économie réelle, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a fait le choix de n'augmenter aucun tarif en 2022. En outre, pour garantir l'alignement des intérêts du client et de la banque, aucune rémunération variable indexée à des objectifs commerciaux n'est octroyée.

Plus largement, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a accompagné ses clients en débloquant 1,3 milliards d'euros de crédits aux professionnels et entreprises et 2,8 milliards d'euros aux particuliers.

### Accompagnement des clients particuliers

Pour faire écho aux enjeux de vieillissement de la population du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique déploie un dispositif complet pour accompagner nos clients en situation d'aïdants ainsi que nos clients en situation de dépendance.

Au cœur de ce dispositif, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique propose une offre dédiée avec :

- Des solutions de crédit pour financer des travaux de maintien à domicile ou un véhicule aménagé ;
- Et des solutions d'assurance et de prévoyance.

Ce dispositif est régulièrement renforcé pour offrir la solution la plus complète et adaptée à nos clients. Ainsi en 2022, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique va proposer une offre de télésurveillance pour répondre aux attentes de nos clients aidants ou aidés.

En complément, l'animation de notre offre permet une sensibilisation régulière de notre réseau commercial aux enjeux de la dépendance.

En réponse aux enjeux environnementaux, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique complète régulièrement son offre pour proposer l'offre éco-responsable la plus exhaustive possible tant sur le volet financement vert des particuliers mais également des professionnels que sur le volet épargne engagée. Convaincue

que l'enrichissement de l'offre est une réponse indispensable mais insuffisante, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique forme régulièrement les conseillers en agence pour les sensibiliser aux enjeux environnementaux et à l'accompagnement de la transition énergétique.

Enfin, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a à cœur d'accompagner ceux qui feront vivre la région demain en accompagnant la clientèle jeune au travers du financement des études en proposant le prêt sans caution de la BPI ou encore le prêt étudiant garanti par l'Etat en complément des autres solutions de financements des études.

Par ailleurs, depuis le 1er octobre 2020, les détenteurs d'un Livret Développement Durable et Solidaire peuvent effectuer des dons aux acteurs de l'économie sociale et solidaire suivants :

- Entreprendre pour apprendre
- Réseau Entreprendre
- Adie
- France Active
- Apprentis d'Auteuil
- Surf Insertion
- Médecins sans frontières
- SNSM – sauveteurs en mer
- APF – France handicap
- Fondation Tara Océan.

### Soutien à la création d'entreprise

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, fidèle à ses valeurs et à son histoire aux côtés des créateurs d'entreprise, soutient activement l'entrepreneuriat sur son territoire.

Ce soutien à la création d'entreprise se manifeste principalement par l'octroi de subventions à des plateformes d'entrepreneuriat, telles que le réseau Entreprendre, France Active, BGE (ex-Boutiques de Gestion), Initiative France ainsi qu'à de nombreuses agences régionales de développement dont l'objet est d'offrir un accompagnement tout au long du parcours pour optimiser la réussite du projet de l'entrepreneur. Par ailleurs, le réseau des Banques Populaires soutient depuis plus de 24 ans les micro-entrepreneurs qui souhaitent sortir de la précarité en créant eux-mêmes leur activité. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a ainsi abondé au fonds de prêts d'honneur mis en place par l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) et s'est mobilisée pour l'organisation du Prix Créadie Jeunes - Banque Populaire, remis en région et au niveau national, en soutien à de jeunes porteurs de projets entrepreneuriaux. Elle a co-financé, via le Fonds de dotation de sa Fédération, d'une part l'élaboration

d'un nouvel outil digital, « Je construis mon projet », pour aider les micro-entrepreneurs à construire leur business plan en ligne et juger de la faisabilité de leur projet de création d'entreprise, et d'autre part les campagnes de communication mises en place trois fois par an.

La FNBP représentée par son Directeur Général est membre du conseil d'administration de l'Adie.

Afin de participer à l'accompagnement de porteurs de projets, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis à disposition, dans le cadre d'un dispositif de mécénat de compétences :

- trois collaborateurs à temps plein au sein de l'Adie,
- trois autres collaborateurs à hauteur de deux jours par mois, au sein de France Active Aquitaine.

### Accompagnement des clients professionnels et entreprises

L'accompagnement de la clientèle des professionnels et des entreprises est au cœur de la stratégie de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique. Elle constitue la clientèle historique des Banques Populaires.

Cet accompagnement revêt différents volets :

#### Partenariats :

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a noué des partenariats avec les acteurs locaux de son territoire et s'attache à les faire vivre en conservant une proximité relationnelle avec chacun des partenaires.

Cette proximité permet de connaître les besoins des territoires et d'y répondre au mieux.

La Banque Populaire a noué des conventions de partenariats avec les chambres consulaires du territoire (Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou Chambre de Commerce et d'Industrie).

Des partenariats ont également été noués avec des réseaux et syndicats professionnels de son territoire (Réseau Initiative France, Réseau Entreprendre, France Active, des centres de gestion agréés tels que CECOGE en Gironde ou encore la Confédération des PME 17).

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'appuie également sur son partenariat avec la SOCAMA - Société de caution mutuelle - qui garantit les prêts des entreprises de moins de dix salariés, clientes de la banque..

Ces partenariats sont complétés par des initiatives tournées vers la clientèle agricole :

- Membre de l'association CAPITAINE, émanation du syndicat régional des Jeunes Agriculteurs pour la promotion d'action en faveur de l'installation sur notre région,
- Participation au fond IANA (Initiative Agricole Nouvelle Aquitaine) qui permet de proposer des prêts d'honneur à des porteurs de nouveaux projets d'installation,
- Partenariat Agrilismat avec les fournisseurs de matériel. Il permet de faciliter le financement de matériels agricoles,
- Partenariat Agri'POP avec les coopératives et négoce agricoles pour faciliter le financement du cycle de production des activités céréalières et élevages.

### Accompagnement des clients à la suite de la crise sanitaire :

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a adopté un dispositif d'accompagnement des clients professionnels et entreprises pendant la crise sanitaire pour répondre avec une offre adaptée aux besoins des clients :

- Développement du commerce à distance avec nos solutions permettant d'encaisser en ligne,

- Sécuriser l'activité avec des solutions de gestion en ligne des flux, de sécurisation du poste clients,

- Financer l'activité et la relance au travers de la mobilisation de créances ou encore la monétisation d'actifs (crédit-bail par exemple),

- Faire face à la crise : la distribution des PGE s'est également poursuivie en 2021 à un rythme moins soutenu qu'en 2020 mais la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique fait partie des établissements néo-aquitains ayant commercialisé le plus de PGE sur la période (1,3 milliards d'euros) grâce à la forte mobilisation de ses équipes.

En complément, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'est mobilisée avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes pour lancer le Fonds Rebondir Nouvelle Aquitaine - doté de 20 millions d'euros - pour le soutien et la relance de l'activité des entreprises clientes des deux banques.

### Accompagnement de la transition digitale :

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique veille à régulièrement compléter son offre pour offrir les meilleures solutions à nos clients sur le plan de la transition digitale. Nous pensons que les commerçants et professionnels de proximité ne doivent pas rester à côté de la transition digitale.

Nos solutions permettent d'accompagner le client de la création d'un site web à des solutions d'encaissement en ligne.

### Animation et communication :

Pour mettre en lumière les entrepreneurs de la Nouvelle-Aquitaine, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique décerne différents prix :

- Le prix Stars et métiers destiné à la mise en valeur des artisans (TPE) de tous les territoires de la banque,
- Le prix Néo-Aquitains destiné aux Entreprises de la région.

Ces prix nous permettent de mettre en avant des acteurs régionaux avec une performance commerciale remarquable, des innovations majeures ou encore engagés dans une transition écologique.

Enfin, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est fière de contribuer à la distribution d'un fonds de revitalisation dans les Pyrénées Atlantiques pour le compte d'un acteur de la grande distribution afin de favoriser le maintien de l'emploi.

### Microcrédits

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique propose une offre de microcrédit accompagné à destination de particuliers et d'entrepreneurs dont les moyens sont souvent insuffisants pour obtenir un financement bancaire classique.

En cohérence avec son positionnement, en matière de microfinance, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique oriente prioritairement son action vers le microcrédit professionnel.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique met à disposition de l'Adie d'importantes lignes de crédit à taux préférentiel. En 2021, les Banques Populaires demeurent le premier refinanceur des microcrédits de l'Adie. Elles participent également aux pertes en garantie.

Avec France Active, les Banques Populaires décaissent directement des microcrédits avec la garantie de France Active. Enfin, elles accordent des prêts complémentaires aux Fonds de prêts d'honneur d'Initiative France.

## Microcrédits personnels et professionnels (Production en nombre et en montant)

	2021		2020		2019	
	Montant (k€)	Nombre	Montant (k€)	Nombre	Montant (k€)	Nombre
Microcrédits personnels	198	53	0	0	0	0
Microcrédits professionnels Adie	1 027	278	1 075	294	1 072	291
Microcrédits professionnels agence garantis par France Active	2 276	46	1 135	26	1 185*	33

\* Montant des crédits professionnels garantis par France Active corrigé en 2020 sur l'année 2019 : comptabilisation du montant des prêts et non plus uniquement des garanties.

En 2021, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a renforcé son partenariat avec l'Adie Nouvelle-Aquitaine de différentes manières.

Elle a tout d'abord mis à disposition, dans le cadre d'un dispositif de mécénat de compétences, deux collaborateurs supplémentaires, à temps plein, ce qui porte à trois le nombre de collaborateurs mis à disposition de l'Adie Nouvelle Aquitaine. Ces collaborateurs participent à la promotion de l'Adie Nouvelle-Aquitaine dans la région ainsi qu'à l'accompagnement ou à la formation des porteurs de projets.

Elle a également et pour la première année, accordé à l'Adie une ligne de crédit dédiée au microcrédit personnel, en plus de l'enveloppe de microcrédit professionnel. Le microcrédit personnel mobilité permet d'aider au maintien dans l'emploi de personnes, en leur permettant de financer leur permis de conduire ou les réparations de leur véhicule.

En 2021, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a maintenu son financement du prix Créadie Jeunes et sa participation au financement de la formation Je Deviens Entrepreneur.

Enfin, elle a participé au fonds de prêt d'honneur de l'Adie, sans droit de reprise, afin d'augmenter les chances d'accès au crédit des porteurs de projets.

## L'accompagnement des start-ups

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique propose également le crédit Innov&Plus qui est un prêt bonifié spécialement conçu pour financer les projets de croissance et d'innovation. Il finance toutes les dépenses engagées sur un projet à caractère « innovant » quelle que soit leur nature (corporel, incorporel, besoin en fonds de roulement) avec des conditions d'éligibilité facilement déterminables à l'aide d'un simulateur web en libre accès, avec des formalités simplifiées, un taux d'intérêt bonifié grâce au Fonds Européen d'Investissement, des garanties limitées et combinable avec les dispositifs de financement et de garantie de la Banque Publique d'Investissement.

Depuis sa création, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a ainsi accompagné 51 clients pour près de 12 millions d'euros investis dans les secteurs du numérique, de la santé ou encore de l'environnement. Afin d'accompagner au mieux les entreprises innovantes, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en place un réseau de référents et une approche du risque spécifique. Une attention particulière est portée sur le niveau d'accompagnement des jeunes start-uppers via des incubateurs et les soutiens d'experts dans leur domaine d'activité. En complément, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a noué des partenariats avec les principaux incubateurs et technopôles de la région (IKubator, Eurekatech, TECHNOWEST, UNITEC, ESTIA, HELIOPARC).

## Le logement

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a fait le choix de distribuer deux offres favorisant de manière très tangible l'accession à la propriété des plus modestes :

- le Prêt Duo Collectivités (prêt à taux bonifié sur du neuf et de l'ancien) qui est une solution de financement permettant à une collectivité locale d'accompagner et d'aider la primo-accession des accédants aux revenus modestes sur le territoire de la banque avec des conventions signées avec la Communauté d'Agglomérations de Niort et celle de Brive ;

- Le Bail Réel Solidaire qui vise à développer une offre de logements en accession sociale à la propriété en zone tendue et donner la possibilité aux ménages modestes de devenir propriétaires de biens immobiliers (uniquement sur le bâti et non sur le foncier). La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique finance ainsi l'acquisition du logement (uniquement le bâti) par le client qui en complément loue le foncier à un organisme de foncier solidaire.

Risque prioritaire	Financement de la transition environnementale			
Description du risque	Accompagner tous les clients vers la transition écologique et énergétique. Faire de cet enjeu une priorité opérationnelle pour tous les métiers du Groupe.			
Indicateur clé	2021*	2020	2019	Evolutionw 2021 - 2022
Financement de projets structurés + financements corporate 100% EnR) (en k€)	7 890	9 311	3 848	-15%
Financement aux particuliers : bâtiment vert (Eco PTZ + PREVair + PROVair) et transports bas carbone (AUTOVair) (en k€)	9 769	8 612	8 042	13%
Total des FCPE ISR et/ou solidaires commercialisés en millions d'euros	121,20	102	92	18%

\* Evolution des modalités de calcul de l'indicateur en 2021 avec actualisation du chiffre 2020.

## Financement de la Transition Environnementale

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique travaille à l'intégration de la RSE au cœur même de son offre de service et de financement. La production de financement de la transition énergétique s'élève à près de 10 millions d'euros. Elle s'est attachée à identifier sur quelles dimensions environnementales, sociales et sociétales l'attendaient ses clients et parties prenantes. Ainsi, dans le cadre de sa stratégie RSE elle se fixe comme objectif de :

- Proposer une offre d'épargne et de placements permettant de protéger et de faire fructifier le capital de ses clients par le fléchage vers des activités économiques durables ;
- Accompagner ses clients dans leur transition environnementale par une offre de financements et de services adaptée aux enjeux techniques et économiques ;
- Gérer les risques et opportunités liés aux transitions énergétique, climatique et écologique.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique se mobilise pour maîtriser les marchés de la transition énergétique et en saisir les opportunités. Pour cela, elle se constitue progressivement un réseau de partenaires impliqués sur le sujet, organisations professionnelles, industriels, collectivités locales, think-tanks, associations, ONG...

Elle s'appuie également sur les travaux stratégiques et opérationnels du Groupe BPCE qui développe les outils nécessaires pour répondre aux enjeux de transition environnementale de ses clients. Ainsi des actions d'acculturation, de formation, des offres et partenariats spécifiques sont proposés sur les principaux marchés (Particuliers, Entreprises, Immobilier, ...)

Ce travail stratégique a également permis de restructurer la vision du groupe autour de cinq filières majeures de la transition environnementale.

 Rénovation énergétique	Accompagnement et financement des travaux énergétiques de nos clients sur l'ensemble des marchés
 Energies renouvelables	Accompagnement du développement des projets d'énergies renouvelables dans les territoires
 Mobilité	Accompagnement du marché des infrastructures et de l'équipement collectifs ainsi que de la mobilité verte des particuliers et entreprises
 Entreprises en transition	Accompagnement des entreprises dans la transformation de leurs activités face aux enjeux environnementaux
 Offre écocitoyen	Développement d'offres vertes à destination de nos clients « écocitoyens » : épargne et assurance, monétique, banque au quotidien

La diversité de ses expertises et de ses implantations permet à la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique d'accompagner les projets de dimension locale, nationale mais aussi internationale en lien notamment avec Natixis. Elle s'est concentrée sur la filière photovoltaïque.

En 2021, les travaux conduits par le Groupe BPCE ont permis de fixer un objectif ambitieux et structurant dans le cadre de son projet stratégique : augmenter l'encours de financement des secteurs de transition environnementale de la banque de détail de 12 milliards d'euros sur les secteurs de la rénovation énergétique, des énergies renouvelables et de la mobilité verte.

## Les solutions aux particuliers

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique développe une gamme de « prêts verts » destinés aux particuliers pour faciliter l'acquisition de véhicules hybrides ou électriques, ou permettre la rénovation énergétique des logements.

## Crédits verts : production en nombre et en montant

	2021		2020		2019	
	Production (K€)	Nombre	Production (K€)	Nombre	Production (K€)	Nombre
Eco-PTZ <sup>(1)</sup>	8 302	679	6826	520	5 265	477
Prêts rénovation énergétique <sup>(2)</sup>	5 420	338	ND	ND	ND	ND
Prêts Auto Développement Durable <sup>(2)</sup>	1 437	113	ND	ND	ND	ND

(1) Evolution des modalités de calcul en 2021 avec actualisation du chiffre 2020

(2) Evolution de la gamme de crédits verts

Au-delà de son offre classique de financement de véhicules moins émissifs, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique dispose d'une gamme de financement de la mobilité douce, avec un prêt Mobilité Durable pour les solutions de mobilité alternative (Vélos à assistance électrique, trottinette électrique...) ainsi qu'un prêt Prime à la conversion, permettant de faciliter le remplacement d'un véhicule polluant par un véhicule moins émissif. Elle y adosse une offre d'assurance dédiée à la mobilité douce (offre Assurance auto faible kilométrage, incitation tarifaire sur l'assurance des véhicules électriques et promotion de l'écoconduite).

Concernant la rénovation énergétique, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique propose une gamme complète de financement, avec le prêt Eco-PTZ ainsi que le prêt à la consommation Rénovation énergétique. Ces produits, soumis à conditions et plus contraignants pour la clientèle, sont parfois délaissés au profit de prêts à la consommation plus classiques. Ils ne reflètent que partiellement les financements en faveur de l'environnement.

Au-delà de ces produits historiques, elle propose également aux clients une offre d'assurance spécifique sur l'installation des ENR chez les particuliers permettant de couvrir les risques non existant sur des installations classiques.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a également noué un partenariat avec Cozynergy, expert en rénovation énergétique, permettant à ses clients désireux de réaliser des travaux d'économie d'énergie, d'être accompagnés du diagnostic à la mise en œuvre des travaux, ainsi que dans l'obtention des aides financières auxquelles ils ont droit.

Par ailleurs, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique distribue, par l'intermédiaire de la société ILEK, fournisseur d'électricité "verte", une offre d'électricité alternative bas carbone (eau, solaire, air).

### Epargne verte : production en nombre et en montant

	2021		2020		2019	
	Production (K€)	Nombre	Production (K€)	Nombre	Production (K€)	Nombre
Livret de Développement Durable	43 831	7 429	39 879	6 942	37 955	7 077
Livret CODEVair	245 214	3 096	174 273	2 585	175 035	2 429

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique collecte de l'épargne monétaire destinée à financer la transition énergétique via son livret d'épargne Codevair.

En matière d'épargne financière, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique dispose d'une gamme complète de solutions d'épargne solidaire et/ou socialement responsable. Elle continue notamment la distribution des obligations vertes « Ambition Durable », basées sur un indice actions « Eau et Océan » comme moteur de performance. Les fonds collectés permettront de financer la construction et la rénovation de bâtiments à empreinte environnementale faible.

Afin de mettre en valeur ces fonds, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'appuie sur son outil d'épargne financière LEA. Celui-ci permet de proposer une allocation des fonds personnalisée en fonction des appétences du client et intégrant systématiquement des fonds "green".

Cette initiative s'inscrit dans la stratégie des Banques Populaires de devenir les banques de référence de la transition énergétique dans les territoires.

### Les solutions aux professionnels et entreprises

Les objectifs fixés par le Plan Climat et les réglementations qui en découlent (loi Climat et Résilience, décret Tertiaire etc) impactent fortement le fonctionnement voire le modèle d'affaires des entreprises et professionnels et nécessitent des investissements souvent significatifs. C'est pourquoi la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a procédé en 2021 à la refonte complète de la gamme de produits destinés à accompagner les projets liés à la transition environnementale de ses clients :

- Prêt Mobilité verte, destiné à financer des véhicules faiblement émissifs en carbone ou des installations de rechargement électrique,
- Prêt Rénovation énergétique, destiné à financer les travaux d'un bâtiment améliorant l'efficacité énergétique de son bâti, de son éclairage et de sa gestion,
- Prêt ENR Energies renouvelables destiné à financer l'investissement dans les énergies renouvelables lié au bâtiment ou à l'activité,
- Prêt Transition d'activité, destiné à financer le matériel ou les travaux permettant de réduire la consommation d'énergie ou de matières.

Au travers de la filiale du Groupe BPCE "BPCE Lease", la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique propose pour chacune des offres son équivalent en leasing : mobilité verte en Location Longue Durée ou Crédit-Bail Mobilier (véhicules, bornes de recharge etc), bâtiment et équipements énergétiquement performants (crédit-bail immobilier). BPCE Lease propose par ailleurs via ses partenariats des formations en écoconduite et la mise en relation d'un partenaire de confiance pour l'installation de bornes de recharge électrique. Le lancement de cette nouvelle gamme de produits offre l'opportunité de communiquer et de sensibiliser les conseillers bancaires sur les enjeux réglementaires. Des fiches sectorielles sont à disposition des conseillers de sorte que chacun soit en capacité de mieux comprendre les contraintes liées à l'activité de ses clients et de proposer un service et/ou un produit adapté. Courant 2022, un parcours de sensibilisation et de formation personnalisé permettra de développer l'expertise des conseillers dans l'accompagnement de la transition écologique.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a lancé en 2021 une expérimentation sur le secteur Bassin d'Arcachon pour tester un partenariat avec l'entreprise Economies d'Energie. Ce partenariat vise à compléter l'offre de financement par des services permettant à ses clients de mieux s'adapter aux contraintes réglementaires :

- Renégociation des contrats d'énergie,
- Audit ou diagnostic énergétique,
- Valorisation des aides : Certificats d'Economie d'Energie (bâtiments, process industriels ou agro-alimentaires),
- Certification ISO 50001 (décret tertiaire).

### Sur le marché de l'Agriculture

Le modèle agricole et agroalimentaire vit une transformation profonde : transition vers un modèle plus durable, rentable et respectueux des parties prenantes et des ressources naturelles. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, via différents leviers, a la capacité d'adopter une position différenciante et de proposer des offres pour capter ce potentiel de croissance.

On peut citer par exemple :

- Le dispositif ALTER'NA en partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine et le Fonds Européen d'Investissements (FEI), pour le financement de la transition agroécologique des exploitations agricoles et favoriser l'installation en agriculture. 17 M€ sont engagés, soit 37 % de l'enveloppe qui est disponible sur trois ans (2020-2023) ;
- Le dispositif Initiative Nationale pour l'Agriculture Française (INAF) en partenariat avec l'Etat et le FEI, pour financer les investissements destinés à améliorer la compétitivité des exploitations agricoles (3 M€ engagés en 2021) ;
- L'offre CUMA, Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole, pour encourager et faciliter l'utilisation de matériel en commun ;
- L'offre Agrilimat Green pour faciliter le financement de matériel agricole «green» éligible au plan de relance du gouvernement. Ces équipements concernent la transition agroécologique et la lutte contre les aléas climatiques ;
- L'offre circuits courts : elle facilite le financement des projets en circuits courts, et offre la possibilité au client de s'équiper dans des conditions avantageuses de solution monétaire ou de se lancer dans le e-commerce ;
- Un réseau de conseillers clientèle experts dans le domaine de l'agriculture animé notamment via le réseau Yammer de la banque qui permet de communiquer des informations, favorise la diffusion de bonnes pratiques et met en avant des clients qui se sont distingués par leur savoir-faire.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique entend contribuer au renouvellement des générations en agriculture grâce à une offre dédiée aux porteurs de projet, afin de faciliter leur installation. Elle est membre de l'association « CAPITAIN » créée par le réseau des Jeunes Agriculteurs en Nouvelle-Aquitaine ; elle participe à ce titre aux travaux de groupe destinés à favoriser les initiatives d'installations agricoles.

La Banque Populaire Centre Atlantique accompagne les agriculteurs dans des situations spécifiques :

- Le financement de projets EnR (photovoltaïque, méthanisation),
- Le financement de mise aux normes (ex : bâtiment, gestion des effluents, etc..).

La Banque Populaire Centre Atlantique soutient également ses clients agriculteurs sinistrés, avec des financements de trésorerie ou des réaménagements de dettes :

- La filière palmipèdes et volailles concernée par la grippe aviaire en 2021 avec un accompagnement adapté,
- Les exploitations agricoles touchées par l'épisode de gel du printemps 2021.

### Les projets de plus grande envergure

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique accompagne les différents acteurs en région – collectivités, entreprises, logement social, économie sociale... – dans leurs projets environnementaux, en leur apportant son expertise, des solutions de financement adaptées – fonds dédiés ou cofinancement avec la Banque européenne d'investissement (BEI) en partenariat public/privé – ou des offres de services clefs en main. La BEI a identifié le réseau des Banques Populaires comme un partenaire pour la distribution des aides

européennes à la fois sur les énergies renouvelables dans leur ensemble (Action pour le climat II), et sur les entreprises en transition (PME et ETI Croissance verte). L'année 2021 a été marquée par la création d'une direction spécialisée dans l'accompagnement des projets d'énergie renouvelable qui nécessitent un socle de connaissances techniques important. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a par ailleurs recruté en fin d'année un collaborateur expert sur ce type d'installations pour intervenir seule ou en arrangement avec d'autres partenaires financiers.

Pour les projets de plus grande envergure nécessitant des ressources financières significatives, tels que l'éolien, le biogaz ou la biomasse, la Banque Populaire peut bénéficier du savoir-faire de BPCE Energéco, spécialisée dans le financement des énergies renouvelables dont l'investissement dépasse les 5 millions d'euros. Elle a notamment arrangé le financement/financé intégralement dans l'année cinq projets pour une puissance totale de 36.75 Mw à hauteur de près de 8 millions euros. Outre les énergies renouvelables matures, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique souhaite répondre aux besoins de ses clients sur des projets plus récents comme ceux issus de la filière méthanisation.

Au-delà des activités propres de ses clients, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a investi en capital dans un fonds d'investissement régional spécialisé dans les énergies renouvelables : Terra Energies. A titre d'illustration, parmi les projets accompagnés, Ombrières de Gironde finance et installe des ombrières photovoltaïques prioritairement pour le compte des communes soucieuses d'offrir à leurs usagers des solutions de recharge électrique. La société Newheat, qui, à son lancement, a bénéficié d'un prêt Innov et Plus, a également pu se développer en fédérant trois fonds régionaux de Transition Energétique. Ce premier partenariat d'envergure du secteur des grandes centrales solaires thermiques est une étape majeure dans le développement de Terra Energies avec un premier projet complètement dédié à la chaleur renouvelable. Cette opération permet de renforcer la confiance des prêteurs pour accompagner la société et ses clients dans la lutte contre le réchauffement climatique.

### Contribution aux initiatives régionales et nationales en faveur de la croissance verte

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique participe à des événements, des programmes de recherche et de travail consacrés au développement des éco-filières en région, ce qui profite à l'ensemble du réseau des Banques Populaires tout en valorisant leurs pratiques de responsabilité sociale et environnementale.

Dans le secteur de l'agroalimentaire, la banque est également membre du club des financeurs des Entreprises Bio de Nouvelle-Aquitaine (INTERBIO) et relaye à ce titre les nouveaux projets de développement. C'est la première déclinaison régionale du Club des financeurs mise en place par l'Agence Bio.

A travers ce club, INTERBIO Nouvelle-Aquitaine fait le lien entre les financeurs et les projets régionaux et accompagne les porteurs de projet pour optimiser leurs plans de financement et ainsi leur capacité financière. INTERBIO Nouvelle-Aquitaine accompagne également au besoin les porteurs de projet dans la définition de leur projet, la recherche de partenariats professionnels et l'aide au montage de dossiers de subventions.

### Finance solidaire et investissement responsable

Au-delà de leur activité de financement de l'économie locale, les Banques Populaires proposent plusieurs produits d'investissement socialement responsable (ISR) afin de répondre aux attentes des clients soucieux de l'impact de

leurs décisions d'investissement. Il s'agit notamment de la gamme de placements responsables gérée par Mirova, affiliée de Natixis Investments, entreprise de gestion d'actifs financiers, pionnière de l'ISR en France, qui regroupe des fonds responsables thématiques et solidaires. Les labels Finansol<sup>3</sup> et TEEC<sup>4</sup> (Transition Energétique et Ecologique pour le Climat) et ISR<sup>5</sup> attribués à certains de ces fonds témoignent de la qualité de cette gamme.

(3) LABEL FINANSOL : assure aux épargnants de contribuer réellement au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et environnementale comme la création d'emplois, de logements sociaux, de projets environnementaux (agriculture biologique, commerce équitable...) et le développement économique dans les pays du Sud.

(4) LABEL TEEC : garantit l'orientation des investissements vers le financement de la transition écologique et énergétique. Il a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles.

(5) LABEL ISR : permet d'indiquer aux épargnants les produits ISR répondant à son cahier des charges. Ce cahier des charges exige non seulement la transparence et la qualité de la gestion ISR mais demande aussi aux fonds de démontrer l'impact concret de leur gestion ISR sur l'environnement ou la société par exemple

En matière d'épargne salariale, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a distribué également auprès de ses clients des fonds communs de placement entreprise solidaires et/ou ISR/ESG pour un montant de 121 millions d'euros en 2021 :

### Fonds Communs de Placement Entreprise solidaires – FCPE (Encours fin de mois des fonds commercialisés, en millions d'euros)

	2021	2020 <sup>(1)</sup>	2019
Fonds Solidaires et/ou ISR solidaires	32,94	25,16	21,18
Autre Investissement Socialement Responsable	88,26	77,72	71,33
<b>TOTAL</b>	<b>121,20</b>	<b>102,88</b>	<b>92,51</b>

(1) Actualisation du chiffre 2020.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a distribué auprès de ses clients des fonds ISR/ESG et solidaires pour un montant de 142,5 millions d'euros en 2021, parmi une gamme de 60 fonds.

	2021	2020	2019
Encours global d'OPC MLT et monétaires gérés par Natixis Investment Management (NIM)	639,09	NC	NC
Dont encours répondant à des critères de durabilité - art. 8 et 9 du SFDR <sup>(1)</sup>	142,53	NC	NC

(1) règlement européen SFDR Sustainable Finance Disclosure Regulation.

Risque prioritaire	Protection des clients		
Description du risque	Faciliter la compréhension des produits et services par tous les clients. Communiquer clairement et vendre des produits et services adaptés à chaque besoin du client		
Indicateur clé	2021	2020	2019
Mise à jour annuelle de la cartographie des risques de non-conformité	Résultat qualitatif, dans le texte en annexe du Rapport	Résultat qualitatif, dans le texte en annexe du Rapport	Résultat qualitatif, dans le texte en annexe du Rapport

Le risque «Protection de la clientèle» est commun avec le chapitre Gestion des Risques présenté en annexe.

## LES VOIES DE RECOURS EN CAS DE RECLAMATION

Le traitement des réclamations est organisé autour de trois niveaux successifs décrits ci-dessous :

1er niveau : l'agence ou le centre d'affaires en charge de la relation commerciale de proximité ;

2e niveau : le service relation clientèle de la banque ou de la filiale si le différend n'a pas été réglé au niveau 1 ;

3e niveau : le médiateur, si le différend persiste.

Le médiateur est une personnalité indépendante. Il dispose de son propre site internet. Un formulaire permet au client de déposer sa demande de médiation.

Toutes les banques disposent d'un service en charge des réclamations clients.

Les échanges ou transferts de réclamations entre les services relations clientèle des banques du Groupe et ceux des filiales sont organisés afin que toute réclamation puisse recevoir une réponse dans les meilleurs délais.

### L'information du client sur les voies de recours

Ces voies de recours et les modalités de contact sont communiquées aux clients :

- sur les sites internet des établissements du groupe ; <https://www.banquepopulaire.fr/portailinternet/Editorial/Services/Pages/Exprimer-une-reclamation.aspx?vary=0-0-0>

- <https://www.banquepopulaire.fr/votre-banque/reclamation-et-mediation>

- sur les plaquettes tarifaires ;  
- dans les conditions générales.

### Le pilotage du traitement des réclamations

Ce pilotage concerne en particulier :

- les motifs de réclamations ;
- les produits et services concernés par ces insatisfactions ;
- les délais de traitement.

Des tableaux de bord sont communiqués périodiquement aux dirigeants des banques du Groupe, aux directions chargées du contrôle interne ainsi qu'à toutes les structures commerciales.

Parmi les motifs de réclamation, nous suivons notamment des indicateurs qui peuvent être révélateurs de décalages sur l'adéquation entre le service attendu par le client et le service fourni tels que :

- L'information et le conseil : les réclamations avec ce motif traitées favorablement représentent 8,6 % des réclamations traitées en 2021 ;
- Les opérations non autorisées : les réclamations avec ce motif traitées favorablement représentent 1,4 % des réclamations traitées en 2021.

Risque prioritaire	Inclusion financière			
Description du risque	Assurer un accès à l'offre pour tout public tant au niveau géographique que technologique			
Indicateur clé	2021	2020	2019	Evolution 2020 - 2021
Taux d'équipement en convention OCF des clients identifiés comme fragiles	28,5 %	31,2 %	NC	-2,7 pts

## Accessibilité et inclusion bancaire

### Des agences proches et accessibles

Les Banques Populaires ont fait du concept de proximité et de leur présence sur l'ensemble du territoire une des clefs de leur réussite. Aujourd'hui encore, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique reste attentive à maintenir une forte présence locale. Fin 2021, la Banque Populaire comptait, ainsi 81 agences en zones rurales et 5 agences en quartiers prioritaires de la politique de la ville<sup>6</sup>.

La Banque Populaire s'attache à rendre ses services accessibles aux personnes en situation de handicap. La priorité est la mise en conformité avec l'obligation légale d'assurer l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées : à ce jour, 93,7 % des agences remplissent cette obligation.

Afin de répondre à notre agenda Ad'AP, Agenda d'Accessibilité Programmée, les travaux ont été menés ou sont planifiés en 2022 pour l'ensemble des sites pour lesquelles la mise en conformité est possible.

(6) Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont définis par la loi 2014-73 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Les zones concernées sont définies sur la base d'un critère unique de niveau de revenus des habitants, déterminant 1300 quartiers prioritaires. La liste est établie par les décrets 2014-1750 et 2014-1751, du 30 décembre 2014, respectivement pour la métropole et les DOM-TOM. Les délimitations sont consultables sur le [géoportail.gouv.fr](http://geoportail.gouv.fr).

### Réseau d'agences

Accessibilité	2021	2020	2019
Nombre d'agences en zone rurale	81	84	85
Nombre d'agences en zone prioritaire politique de la ville	5	6	6
Agences accessibles aux personnes handicapées (loi handicap 2005)	93,7 %	62 %	52 %

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique veille également à l'accessibilité de ses produits et services sur l'ensemble des canaux de distribution.

Ainsi, toutes les nouvelles offres de produits et services sont accessibles à la fois en agence et en vente à distance via son site internet. Un projet est actuellement en cours de déploiement pour permettre à des nouveaux clients d'entrer en relation à distance.

Pour ses clients qui seraient moins à l'aise avec les outils numériques, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en place un certain nombre d'outils :

- Les clients peuvent prendre rendez-vous avec le Centre de Contact de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique pour être accompagnés sur le site Internet ou l'application mobile de l'établissement ;
- Ils peuvent consulter des vidéos d'appropriation des outils digitaux ou consulter la Foire aux Questions en ligne sur le site ;
- Enfin, pour les accompagnements plus techniques, l'outil Rescue permet à nos conseillers de voir l'écran du client pour mieux l'accompagner.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique veille également à l'accessibilité de ses services aux personnes en situation de handicap :

- Elle a déployé dans toutes ses agences le service Acceo, qui permet aux clients sourds ou malentendants de bénéficier d'une transcription instantanée de la parole pendant leur rendez-vous ;
- Son site internet est adapté pour rendre le contenu plus accessible aux seniors et handinautes ;
- Enfin, pour ses clients aveugles ou malvoyants, elle met à disposition un relevé de compte en braille ainsi que ses outils d'authentification forte sur internet adaptés aux malvoyants.

## Accompagner les clients en situation de fragilité financière

Les Banques Populaires identifient leurs clients particuliers en situation de fragilité financière sur la base de l'un des quatre critères ci-dessous :

- **Critère 1** : au moins 15 frais d'incidents ou d'irrégularités pendant trois mois consécutifs et un montant maximum porté au crédit du compte pendant cette période de trois mois, égal à trois fois le SMIC net mensuel ;

- **Critère 2** : au moins 5 frais d'incidents ou d'irrégularités pendant un mois et un montant maximum porté au crédit du compte pendant cette période d'un mois égal au SMIC net mensuel ;

- **Critère 3** : pendant trois mois consécutifs, inscription d'au moins un chèque impayé ou d'une déclaration de retrait de carte bancaire, au fichier de la Banque de France centralisant les incidents de paiement de chèques (FCC) ;

- **Critère 4** : recevabilité d'un dossier déposé auprès d'une commission de surendettement en application de l'article L. 722-1 du code de la consommation.

Au 31 décembre 2021, 14 134 clients de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique étaient identifiés en situation de fragilité financière.

Les clients fragiles identifiés se voient proposer par courrier de souscrire à l'Offre à la Clientèle Fragile (OCF) et ainsi de bénéficier :

- D'une offre complète de services bancaires au quotidien facturée à un tarif maîtrisé de 3 euros par mois,
- D'un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte fixé à 16,50 €/mois,
- Et du plafonnement spécifique des commissions d'intervention, par opération, prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier.

Au 31 décembre 2021, 4 024 clients de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique détenaient cette offre.

Les clients identifiés fragiles, qu'ils aient été détectés sur la base des critères automatisés ou par leur conseiller et qui ne souhaitent pas souscrire l'OCF bénéficient néanmoins d'un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte fixé à 25 € par mois.

Afin de faciliter la souscription de l'offre OCF par tous les clients sans discrimination, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique déploie cette offre en vente à distance. En outre, les mineurs de 16 ans et plus, ainsi que les majeurs protégés, sont désormais éligibles à la souscription d'OCF.

Jusqu'à présent, certains clients détectés comme fragiles et détenteurs d'un encours de découvert ne pouvaient pas bénéficier de l'offre OCF avant le remboursement de celui-ci. En 2021, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en place la possibilité de recourir à une autorisation de découvert dégressive, permettant aux clients concernés de souscrire l'offre OCF sans attendre l'apurement de cette dette. Ils bénéficient ainsi d'une offre de services bancaires à tarif maîtrisé et d'un plafonnement des frais de 16,50 € par mois au lieu de 25 € par mois.

Afin de mieux accompagner ces clients, un dispositif de formation (e-learning et classes virtuelles) des conseillers a été reconduit sur 2021 : 947 collaborateurs ont suivi le module Prévention du Surendettement et clientèle fragile

et 846 ont été formés au Droit au Compte en 2021. Lors du cursus suivi par les futurs conseillers de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, le dispositif "Moments de vie : faire face à une difficulté financière" est présenté.

Pour compléter ce dispositif de formation, les conseillers ont désormais accès à de la documentation pour compléter leurs connaissances sur le sujet. Parmi cette documentation, on peut citer :

- Une page dédiée dans l'Intranet rassemblant l'ensemble des informations et fiches produit OCF ;
- Un volet "Moments de vie" permettant d'accompagner nos clients faisant face à une difficulté financière (bonnes pratiques pour faire face à une baisse de revenus, modulation des autorisations de découvert et crédits détenus, adaptation de la carte bancaire...);
- Des animations régulières des conseillers sur le sujet au travers de la newsletter hebdomadaire ;
- Le relais des contenus de pédagogie financière de mesquestionsdargent.fr proposés par la Banque de France.

**Prévention du surendettement**, grâce à un dispositif complet qui comprend l'élaboration, par BPCE, d'un outil de scoring dit prédictif destiné à identifier plus en amont les clients présentant un risque de se trouver en situation de surendettement. Les clients ainsi détectés se voient proposer un rendez-vous avec leur conseiller.

Depuis 2018, à la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, un service est dédié à l'accompagnement des clients ayant des difficultés à rembourser à date leurs engagements vis-à-vis de l'établissement. Le rôle du service est alors d'accompagner ces clients pendant cette période, sous forme d'un plan d'apurement, d'un avenant sur les prêts moyen terme en cours... L'objectif de cette équipe est de venir en soutien des conseillers pour éviter au maximum que les clients n'arrivent à des situations de surendettement et favoriser leur retour à meilleure fortune.

L'ensemble des collaborateurs de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a été formé aux problématiques d'inclusion bancaire. Désormais, un cabinet de formation est mandaté pour former l'ensemble des nouveaux conseillers à ces problématiques.

Risque prioritaire	Risque ESG		
Description du risque	<b>Non intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions de financement et d'investissement</b>		
Indicateur clé	2021	2020	2019
Dispositifs mis en œuvre pour intégrer les critères ESG dans les décisions de crédits	Résultat qualitatif, dans le texte	Résultat qualitatif, dans le texte	Résultat qualitatif, dans le texte

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'inscrit dans les dispositifs déployés par le Groupe BPCE décrits ci-dessous.

## Intégration de critères ESG dans les politiques sectorielles crédits Groupe

Dès 2018, la politique des risques globale du groupe intègre la prise en compte des risques ESG et notamment les risques liés au changement climatique. Cette politique faitière est déclinée dans les établissements et au niveau central dans les politiques sectorielles. La prise en compte des risques climatiques est mise à jour, depuis 2019, à chaque revue des Politiques sectorielles du groupe.

### Politiques sectorielles

Depuis 2020, chaque secteur de la nomenclature du groupe fait l'objet d'une analyse des facteurs ESG, permettant d'identifier les secteurs à enjeux forts. Cette revue sectorielle des risques ESG a été réalisée par le CoREFI (Comité des Risques Extra-Financiers, composés des équipes de la RSE et des Risques climatiques) tout au long de l'année 2021. Cette notation a été validée par le Comité des Normes et Méthodes. La notation du CoREFI a permis une classification sectorielle validée ensuite par le Comité de Veille sectorielle, valable dans l'ensemble des entités du groupe.

### Méthodologie ESG

Le Pôle Risques Climatiques du Groupe BPCE a développé une méthodologie ESG permettant d'intégrer les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans l'analyse des risques jusqu'à l'octroi de crédit. Cette méthodologie a été validée par le Comité des Normes et Méthodes le 12 juin 2020. La méthodologie est adaptée à l'analyse des politiques sectorielles et peut aussi être utilisée pour des analyses individuelles.

Elle se décompose en cinq volets :

- Une note de contexte : présentation des enjeux ESG du secteur et des réglementations françaises et européennes ;
- Des recommandations et points d'attention : mise à disposition d'un tableau synthétisant les vulnérabilités du secteur au regard des critères ESG : (i) Risques climatiques physiques ; (ii) Risques climatiques de transition ; (iii) Risques liés à la perte de biodiversité ou portant atteinte à l'écosystème ; (iv) Risques sociaux et sociétaux, ainsi que (v) les Risques de gouvernance ;
- Des indications quant à l'adhésion aux conventions, standards nationaux ou internationaux : cette partie regroupe les indicateurs, les normes, les labels et les standards en vigueur sur le secteur analysé ;
- Une note extra-financière des principales contreparties du secteur financées par les établissements et filiales accompagnée d'une analyse provenant de ces agences ;
- Une prise en compte de la Taxonomie Européenne.

### Présence d'une filière risques climatiques dans toutes les entités du groupe

Une filière risques climatiques, au sein du Groupe BPCE, a été organisée au printemps 2020 avec la participation de la Directrice Risques Crédits Financiers et Climatiques de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique.

Le rôle du correspondant est de :

- Suivre l'actualité des travaux coordonnés chez BPCE pour le compte du Groupe afin d'être en mesure de les mentionner auprès du DRC de l'établissement et éventuellement de ses instances dirigeantes. Par exemple :

participation du Groupe au stress test ACPR ou à l'exercice volontaire d'analyse de sensibilité de l'EBA ;

- Être le relais local des travaux auprès des équipes concernées afin de sensibiliser, de décliner et de permettre en interne les échanges et les mises en place des dispositifs ;
- Être informé des évolutions réglementaires et échanges de place pouvant impacter l'activité des établissements ;
- Répondre à des demandes de groupes de travail dédiés sur certains projets.

Au travers d'une newsletter mensuelle, d'événements trimestriels et d'une journée nationale, l'objectif est d'harmoniser les pratiques tout en conservant une souplesse d'application locale aux règles du Groupe. La Filière Risques climatiques a été réunie pour la 3ème fois en septembre 2021.

## Intégration de critères ESG dans les politiques des risques financiers

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique suit les travaux menés au niveau du Groupe BPCE pour collecter les informations extra-financières auprès de ses clients au travers des huit établissements pilotes ayant testé un questionnaire auprès de leurs clients. Dans le contexte de la crise de la Covid-19, le projet a été suspendu en 2020. Un nouveau groupe de travail s'est relancé en 2021 pour focaliser le questionnaire sur les données Climat et Environnement et prendre en compte les retours d'expérience des établissements pilotes. Le questionnaire devrait être déployé dans l'ensemble des établissements du Groupe courant 2022.

Parallèlement, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique lancera courant 2022 une nouvelle trame de dossiers de crédit informatisée, intégrant le recueil de données relatives à l'exposition aux risques climatiques par le client, ainsi que sa contribution à la lutte contre le changement climatique. Ces informations seront portées à la connaissance du Comité de crédit et pourront influencer la décision de financement. Le degré et les modalités de prise en compte de ces nouvelles informations restent à définir.

## Le Groupe a mis à disposition les analyses ESG des portefeuilles obligataires de tous les établissements.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a redéfini son cadre d'investissement en intégrant un critère ESG afin de privilégier les entreprises responsables. En 2021, elle a ainsi souscrit un mandat obligatoire Corporate Euros avec Ostrum d'une notation ISS ESG supérieure à C+ en juin 2021. Pour ses investissements en Private Equity, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'est donné comme règle de les limiter aux seuls fonds respectant des critères ESG, avec pour objectif que ceux-ci représentent la moitié de ses encours investis avant fin 2025.

Ainsi, la banque a-t-elle investi dans le fonds Health for Life II, destiné à investir principalement dans des techniques propres à favoriser la prévention et le traitement des maladies chroniques. Dernièrement, elle a investi dans le fonds Blue Forward, géré par Seventure, premier fonds européen pour la croissance bleue dédié aux innovations permettant une exploitation durable des ressources marines.

### Dans la formation des collaborateurs

Il s'agit d'accompagner les collaborateurs au changement

afin de faciliter l'intégration de notions parfois nouvelles. Le Climate Risk Pursuit est une déclinaison du Risk pursuit, quiz de sensibilisation aux risques bancaires rassemblant 200 questions sur quatre thèmes (risques de crédit, financiers et non-financiers et environnement bancaire) à destination des collaborateurs des Banques Populaires, Caisses d'Épargne et filiales.

Cet outil de formation interactif a été développé par le Groupe BPCE. Il vise à sensibiliser tous les collaborateurs du Groupe aux risques climatiques, à leurs impacts et aux enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Ce module de formation interactive, accessible sur la plateforme de formation du Groupe fonctionne sous forme de quiz ludique. Cet outil est obligatoire pour les « preneurs de risques matériels (MRT) ». A fin novembre 2021, plus de 32 000 collaborateurs du Groupe BPCE se sont inscrits à ce module (+ 77 % vs 2020) et plus de 15 000 ont validé leur statut d'apprenant.

À la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, ce sont 133 personnes qui se sont inscrites à ce module depuis juillet 2020, et 111 ont validé leur statut d'apprenant en le terminant.

Une formation plus poussée sur les risques climatiques est en cours de développement. Sous forme de cours en ligne, elle s'adressera également à l'ensemble des collaborateurs et plus spécifiquement à la filière Risques et Engagement.

### Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Fonctionnement interne

Risque prioritaire	Employabilité et transformation des métiers				
Description du risque	Adéquation des besoins de l'entreprise avec ceux des salariés pour répondre aux évolutions des métiers.				
Indicateur clé	2021	2020	2019	Evolution 2020-2021	Objectif
Nombre d'heures de formation/ETP	43,25 h	39 h	52 h	+ 10,9 %	> 35 h
Part des collaborateurs formés dans l'année	99 %	99,1 %	98,7 %	+ 0,1 point	> 95 %
Nombre de formations managériales annuelles	93,7 %	ND	ND	ND	~ 100 %

La transformation des activités et des métiers au sein du Groupe BPCE implique un accompagnement renforcé des salariés pour leur permettre de développer les compétences nécessaires à leur évolution. Cela concerne tant les compétences nouvelles à développer, que les compétences qui méritent d'être renforcées en vue de faciliter le parcours professionnel des salariés. Dans ce contexte, l'investissement consacré à la formation reste central pour faire de cet accompagnement un axe fort de la politique de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique en faveur de l'employabilité de tous ses salariés.

### Favoriser le développement des compétences

Dans la continuité de 2020, l'année 2021 a été bouleversée par la pandémie Covid-19 avec un contexte sanitaire s'imposant à nous avec un niveau d'incertitudes marqué.

Le déploiement des formations, et donc la réalisation du plan de développement de compétences, a été largement impacté, majoritairement sur les modalités pédagogiques. Le virage de la formation à distance a donc été pris, il a permis d'assurer une continuité du déploiement de nos formations. Il doit aujourd'hui devenir une modalité utilisée à bon escient tout en réinscrivant le présentiel pour les sujets le nécessitant.

2021 est également l'année du lancement de la première promotion au sein de l'organisme de formation Groupe « Le campus BPCE ». Créé en 2020, le Campus BPCE poursuit ses travaux de constitution et structuration avec notamment l'acquisition de la certification qualité Qualiopi en septembre 2021. Progressivement, cet organisme va accueillir une offre complète de formation au service des entreprises du Groupe en s'appuyant sur l'existant mais également sur de nouvelles offres. Le campus BPCE permettra de structurer l'offre de formation communautaire pour la rendre plus cohérente et plus lisible et ce sur toute la durée du plan stratégique 2021-2024 du Groupe. Le CFA du Groupe est logé au sein du campus BPCE. Des parcours plus personnalisés seront proposés aux apprenants avec l'objectif de favoriser leur recrutement à l'issue de la période de formation. Convaincue par les bénéfices de la formation par alternance au sein du CFA groupe, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a lancé, en partenariat avec la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes en septembre 2021, une première promotion mixte de licences. L'ambition sera de développer le type de formations proposées (BBO et master à terme). En 2021, le pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation continue s'élève à 8,48 %. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique se situe ainsi au-delà de la moyenne du secteur, autour de 4 %<sup>7</sup> et de l'obligation légale de 1 %. Cela correspond à un volume de 85 364 heures de formation soit 43,25 h / ETP et 99 % de l'effectif formé.

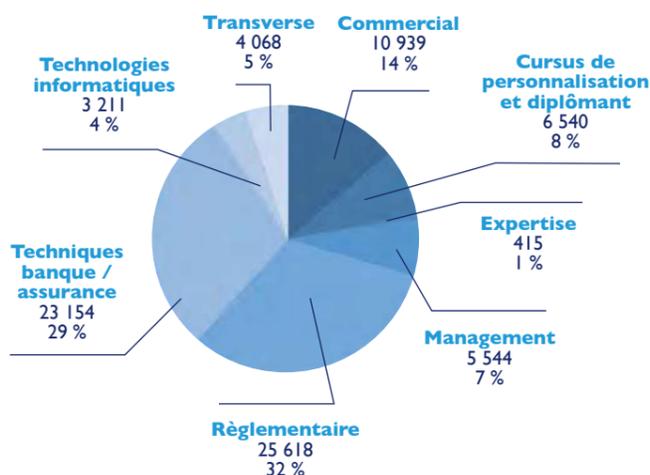
(7) Enquête annuelle de l'AFB sur l'investissement formation de septembre 2019

### Nombre d'heures de formation par ETP

Le nombre d'heures de formation par ETP progresse sur les dernières années pour atteindre 43 h en 2021 (+ 4 h par ETP par rapport à 2020).

A noter également le souhait de l'entreprise de décliner un plan pluriannuel de formation des managers sur les prochaines années. En 2021, nos managers ont donc été accompagnés sur la thématique du feedback permettant de mieux favoriser la montée en compétences de l'ensemble de nos collaborateurs.

### Répartition du nombre de collaborateurs CDI par domaine de formation sur l'année 2021



### Des passerelles entre les métiers et une dynamique de mobilité

Le Groupe BPCE, à travers sa politique de formation, de mobilité, ainsi que ses outils RH JUMP et MOOV AND COOPT, permet aux salariés qui le souhaitent de construire un projet de passerelle vers un métier différent au sein du Groupe. Dans ce cadre, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique met à la disposition de ses salariés les outils et moyens favorisant l'exercice de la mobilité. Sur 2021, ce sont près de 1 300 entretiens réalisés avec nos collaborateurs qui ont permis de les accompagner dans leur mobilité fonctionnelle et/ou géographique. La réalisation de conférences métiers qui permettent de faire découvrir des métiers moins connus et/ou représentatifs de notre banque ont également œuvré aux mobilités. Au final, ce sont 278 mobilités internes et près de 30 mobilités Groupe sur notre territoire qui ont été effectuées.

Risque prioritaire	Diversité des salariés				
Description du risque	Assurer l'égalité de traitement des candidats à l'embauche et des salariés au sein de l'entreprise				
Indicateur clé	2021	2020	2019	Evolution 2020 - 2021	Objectif
Pourcentage de femmes cadres	43,48 %	42,32 %	40,89 %	+ 1,16 points	47 %
Part des femmes parmi les alternants recrutés	47,54 %	47,06 %	60,00 %	+ 0,48 points	Entre 40 et 60 %

### Promouvoir l'égalité professionnelle et la diversité

Pour le Groupe BPCE, il est important de garantir, au sein de chacune de ses entreprises, un traitement équitable visant à réduire les inégalités constatées et à développer un environnement respectueux des différences liées à l'identité sociale de chacun. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'est ainsi engagée en faveur de la diversité à travers des objectifs affichés et des actions concrètes.

Elle a poursuivi ses objectifs dans trois domaines prioritaires : l'égalité professionnelle hommes/femmes, l'emploi des personnes en situation de handicap et le soutien à l'emploi des jeunes.

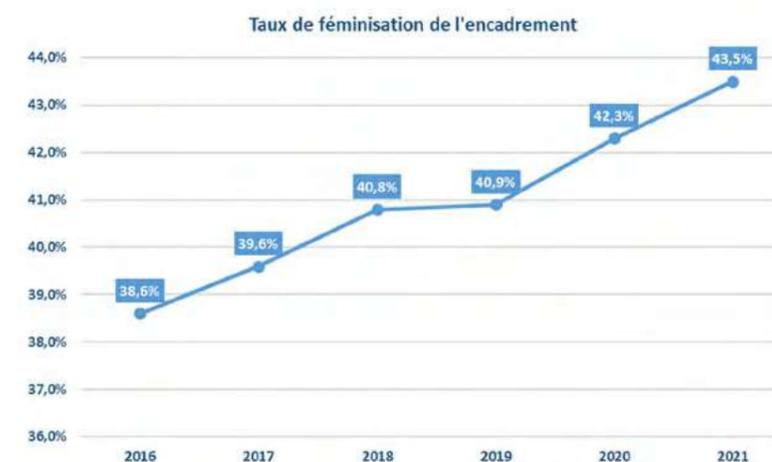
La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique sensibilise les nouveaux managers au principe de non-discrimination. Les chargés de recrutement et gestion des carrières sont formés au principe de diversité et de non-discrimination.

### Promouvoir l'égalité professionnelle

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes fait l'objet d'une attention particulière pour la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique. Si 62,30 % des effectifs sont des femmes, ces dernières restent moins représentées aux postes d'encadrement et de direction – la représentation des femmes dans l'encadrement s'élève à 43,48 %.

La tendance est néanmoins à la résorption de ces inégalités, grâce à une politique de recrutement et de gestion des carrières qui promeut la mixité et la représentation équilibrée des hommes et des femmes à tous les niveaux de l'entreprise.

### Taux de féminisation dans l'encadrement



Afin d'accélérer la progression de la mixité et de viser la parité dans les principaux métiers quel que soit le niveau hiérarchique, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a pris l'engagement de mener des actions dans les principaux domaines suivants : le recrutement, la formation, la promotion professionnelle, la rémunération, l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et plus globalement la sensibilisation aux agissements sexistes et au harcèlement sexuel.

Dans la continuité des précédents plans d'actions et accords d'entreprise, et en déclinaison des textes édictés par le Groupe BPCE et la branche Banque Populaire, un accord égalité triennal a été signé pour la période allant de 2022 à 2024. Cet accord vient en succession de l'accord annuel signé pour l'année 2021.

Le dernier accord permet de réaffirmer l'engagement de l'entreprise en matière de respect des principes d'égalité professionnelle et de non-discrimination en raison du sexe. Parmi les nouveaux engagements pris dans le cadre de cet accord :

- Faire progresser la promotion interne des femmes, notamment parmi les cadres ;
- Sensibiliser et communiquer sur la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ;
- Veiller à un équilibre hommes / femmes dans les recrutements des alternants.

Cet accord fera l'objet d'un suivi régulier présenté aux instances représentatives du personnel, au sein de la Commission Egalité Professionnelle du CSE. Les indicateurs phares de l'accord y sont présentés, afin de faire un bilan annuel des dispositions prévues.

Lever déterminant de l'égalité professionnelle, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique prête une attention particulière à l'équilibre des temps de vie (Signature de la Charte des 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie, accord de télétravail, accord de droit à la déconnexion).

En matière de politique salariale, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est attentive à la réduction des inégalités. Le ratio du salaire médian entre les hommes et les femmes est de 17,7 %.

#### Salaire de base médian de l'effectif CDI par sexe et par statut

	2021	2020	2019	Evolution 2020-2021
	<b>Salaire médian</b>	<b>Salaire médian</b>	<b>Salaire médian</b>	
Femme non cadre	31 003 €	31 027 €	30 387 €	- 0,08 %
Femme cadre	42 548 €	42 548 €	42 014 €	0,00 %
Total des femmes	32 915 €	32 830 €	32 022 €	0,26 %
Homme non cadre	31 700 €	31 624 €	31 018 €	0,24 %
Homme cadre	47 324 €	47 564 €	47 029 €	- 0,50 %
Total des hommes	39 736 €	40 005 €	38 942 €	- 0,67 %

CDI hors alternance inscrits au 31 décembre, y compris un mandataire social

Afin de résorber les inégalités salariales entre les hommes et les femmes, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique applique une méthodologie de détection des écarts de rémunération afin de les réduire et d'harmoniser les salaires à l'embauche.

Elle met en œuvre chaque année une procédure d'analyse et de révision des rémunérations individuelles et de leur évolution, par rapport aux objectifs partagés avec les collaborateurs. L'enveloppe dédiée à l'égalité professionnelle a été consommée en 2021 à hauteur de 94 %.

Avant leur départ en congé maternité ou d'adoption, les salariés se voient proposer un entretien systématique pour faire le point sur leur situation professionnelle. Un entretien est également mené en amont de leur retour pour préparer la reprise.

Que ce soit concernant l'égalité professionnelle ou le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mené en 2021 différentes actions de communication et de sensibilisation auprès de ses collaborateurs et managers :

- Partage des réalisations en matière d'égalité professionnelle et test pour identifier les comportements sexistes à l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes ;
- Podcast sur les contours du nouvel accord égalité à l'occasion de sa signature.

Afin de mesurer l'efficacité des actions et moyens mise en œuvre, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique suit et publie son index égalité. Celui-ci se situe à 92/100 en 2021.

#### Une mobilisation en faveur des personnes en situation de handicap

Dans le cadre de son engagement sur la diversité et la promotion de l'égalité des chances, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique déploie une politique visant à favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

Cette politique repose sur des engagements clairs, inscrits dans des accords de Groupe, de branche ou d'entreprise conformément aux dispositions légales prévues dans le cadre de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH) et plus largement de la loi de 2005.

En 2019, le Groupe BPCE a renouvelé son engagement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap au travers de la signature de quatre accords pour la période 2020-2022.

Ils s'inscrivent dans la continuité des précédents accords et traduisent la volonté des parties prenantes de consolider et amplifier la politique handicap sur les axes suivants :

- Le recrutement et l'intégration de personnes en situation de handicap ;
- Le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap par la formation, le parcours professionnel et la prise en compte des besoins de compensation de la situation de handicap ;
- L'accompagnement du changement de regard pour une meilleure inclusion et qualité de vie au travail des salariés en situation de handicap ;
- Le soutien des personnes en situation de handicap travaillant au sein du Secteur du Travail Protégé et Adapté via une politique d'achats volontariste.

Le taux d'emploi du personnel en situation de handicap de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est de 5,77 % à fin 2020 alors que l'objectif légal est de 6 %<sup>(8)</sup>.

(8) Le taux d'emploi du personnel en situation de handicap 2021 n'est pas disponible à la date de publication du rapport

Un référent handicap est présent au sein de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique pour accompagner les collaborateurs concernés dans leur démarche de reconnaissance de leur situation de santé et prendre les mesures nécessaires à leur maintien en emploi (aménagement physiques et/ou organisationnels de postes de travail, préparation au retour à l'emploi après un arrêt maladie, mise en relation avec les différents acteurs...).

En 2021, comme en 2020, les collaborateurs qualifiés "vulnérables" à la Covid-19, ont spécifiquement bénéficié d'un accompagnement individuel.

A l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes en situation de handicap (SEEPH), la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en ligne pour ses collaborateurs des contenus pour se former et se sensibiliser à la thématique du handicap. Elle a également relayé une enquête du Groupe à l'ensemble de ses personnels en situation de handicap, afin de collecter leurs avis et attentes. L'objectif était d'améliorer la vie en entreprise de ces collaborateurs.

A l'occasion d'Octobre Rose, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a organisé, à destination de ses collaborateurs, une webconférence : "Être aux côtés d'un collègue touché par la maladie". Au programme de cette conférence, co-animée avec son partenaire La Maison Rose :

- Mieux comprendre le vécu d'une personne touchée par la maladie ;

- Lever les tabous et représentations sociales ;
- Diffuser des bonnes pratiques et recommandations.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a, en 2021, participé à la course virtuelle organisée par Spécial Olympics France, qui permet à des personnes en situation de handicap de s'épanouir grâce au sport.

#### Soutenir l'emploi des jeunes

Afin de déployer l'employabilité des jeunes pour leur entrée dans la vie active le Groupe BPCE a particulièrement développé le recours à l'alternance en faveur des jeunes depuis ces dernières années et dans une moindre mesure l'accompagnement des reconversions de salariés issus d'autres secteurs d'activité que la banque.

L'alternance, et plus particulièrement l'apprentissage, est un outil de recrutement pour faire face à des besoins de main d'œuvre qualifiée ou à une pénurie de compétences sur certains métiers. Pour la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, l'alternance présente de nombreux avantages :

- Elle facilite l'intégration dans l'entreprise d'un jeune, grâce à la formation dispensée et surtout grâce à l'expérience « terrain » qui vont lui permettre d'acquérir des savoir-faire spécifiques aux métiers bancaires ;
- Elle favorise aussi une embauche en confiance à l'issue de sa formation et permet de faire face à un manque de candidature sur des métiers en pénurie.

Aider les jeunes à s'insérer dans la vie professionnelle est un vrai enjeu pour la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique au regard des problématiques d'emploi. L'embauche d'alternants lui permet de former la personne à ses méthodes de travail, de lui apprendre un métier et de l'intégrer à sa culture d'entreprise. Pour les jeunes, les contrats en alternance sont des expériences irremplaçables, enrichissantes et valorisées sur un CV. Ils leur permettent de se constituer une première expérience professionnelle fortement prisée des futurs employeurs lors de leur recherche d'emploi.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est passée de 70 alternants en 2019 à 88 en 2021 soit une progression de 25,7 %.

Dans la continuité de cette augmentation quantitative, nous poursuivons le travail sur l'aspect qualitatif afin d'avoir une évolution positive du taux de transformation de nos contrats d'alternance en CDI. Pour ce faire, des entretiens trimestriels tripartites entre les tuteurs, les alternants et les référents RH sont réalisés afin de mesurer la montée en compétences aussi bien technique que comportementale. Pour la quatrième année consécutive, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique obtient le label HAPPYTRAINEES avec un taux de satisfaction de nos alternants de 86 %.

#### Politique d'accompagnement des seniors

En 2021, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en place des conférences sur la préparation à la retraite pour les collaborateurs de 58 ans et plus. Chaque semestre se tient une conférence sur la base du volontariat. Dispensées par les équipes de la DRH, l'objectif de ces conférences est d'éclairer les collaborateurs sur les démarches à réaliser et les interlocuteurs dédiés.

Risque prioritaire	Conditions de travail			
Description du risque	Assurer des conditions de travail respectueuses des salariés			
Indicateur clé	2021	2020	2019	Evolution 2020 - 2021
Taux d'absentéisme maladie	3,82 %	3,99 %	3,55 %	-0,17 points
Nombre d'accidents de travail et de trajets et ou répartition du temps de travail	14	18	26	- 22 %
Taux d'absentéisme maladie pour cause de pandémie	0,24 %	1,75 %	NC	-1,51 points

#### S'engager pour la qualité de vie au travail

##### La protection et l'accompagnement des salariés

La crise sanitaire s'est poursuivie en 2021 et le Groupe BPCE a géré cette continuité. Toutefois, le second semestre de l'année a vu l'intensité de la crise sanitaire diminuer avec la progression de la vaccination. La cellule de crise, créée l'an dernier par la DRH groupe, avec pour mission de protéger les personnes (salariés et clients) est maintenue de manière périodique.

Des actions de prévention des risques physiques et psychologiques ont été mises en œuvre à la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, telles que :

- La densification du télétravail et la mise en œuvre de travail à distance pour toutes les fonctions qui le permettent et notamment les fonctions support dont les activités le permettent ;
- L'ouverture des agences lorsque les conditions de sécurité notamment sanitaires le permettent avec le renforcement des opérations de banque, de rendez-vous à distance, pour gérer les flux de clients ;
- Des actions d'accompagnement relatives à la posture à adopter vis-à-vis des clients réfractaires au port du masque ;
- Des consignes relatives à la tenue des réunions et aux déplacements ont été maintenues ;
- La mise en place de toutes les mesures barrières avec mise à disposition d'équipements (gel, masque, lingettes, plexiglass) et des protocoles sanitaires de gestion des cas « covid » ou des cas « contacts » ;
- Un suivi personnalisé des collaborateurs dits "vulnérables" a été poursuivi ;
- Le renforcement du dispositif de cellule d'écoute psychologique pour tous les salariés afin de répondre à leurs préoccupations de tous ordres ;
- Le renforcement de la communication aux salariés sur la situation et sa gestion par l'entreprise tant sur le plan humain que sur le plan de l'activité. Une communication managériale pour informer, rassurer et notamment maintenir le lien avec les salariés à distance ;
- Des modules de formation à distance assurant la continuité pédagogique ;
- Le développement du travail hybride ;
- Des réunions régulières de la cellule opérationnelle mise en

place en 2020 avec périodicité au moins hebdomadaire : veille, décisions opérationnelles, formalisation des préconisations soumises au CDG. Sont représentées les fonctions Sécurité des Personnes et des Biens, la DRH, la Conformité, la Communication Interne, la Distribution ;

- Des réunions régulières d'instances représentatives du personnel : CSE et Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (évolution des consignes sanitaires) ;
- L'action du référent Covid-19 ;
- L'actualisation régulière du Document Unique des Risques Professionnels ;
- Une adaptation en continue des protocoles sanitaires Réseau et Sites Centraux en déclinaison du protocole national entreprise ;
- Des dotations régulières en masque et gel hydroalcoolique.

### S'engager pour l'amélioration de la qualité de vie au travail

Pour le Groupe BPCE, la Qualité de Vie au Travail (QVT) consiste à garantir un environnement permettant à chacun de réaliser un travail de qualité pour concilier le progrès social, la satisfaction des clients et la performance économique. Son développement s'appuie sur un réseau de référents QVT présents dans chaque entreprise et porteurs des politiques locales.

En concertation avec la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) et les partenaires sociaux, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'attache à fournir à l'ensemble de ses collaborateurs des conditions de vie et de santé au travail garantissant la qualité de leur environnement professionnel et la sécurité de leur personne. De plus, elle développe une politique de Qualité de Vie au Travail pour sortir d'une simple logique de prévention des risques et favoriser aussi durablement l'engagement des salariés.

La démarche de QVT préconisée au sein de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a pour objectif de renforcer son attractivité, d'améliorer l'engagement, la motivation professionnelle et la fidélisation de l'ensemble des collaborateurs, tout autant que de réduire le stress au travail et de diminuer l'absentéisme. Cette démarche est portée par un référent Qualité de Vie au Travail, et par les Services Affaires Sociales et Expérience Collaborateurs. Le rôle de ce dernier est de faciliter le quotidien des collaborateurs, au travers d'outils ou de procédures adaptés. Il a par exemple déployé un outil nomade facilitant la déclaration et la gestion des notes de frais par les collaborateurs.

L'année 2021 a vu la poursuite et le renforcement des axes de développement de la Qualité de Vie au Travail impulsés par les accords signés en 2021 au niveau de la Branche Banque Populaire, notamment la Charte pour l'équilibre des temps de vie. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a quant à elle signé un accord de télétravail des fonctions support dont les activités sont compatibles avec le travail à distance, ainsi qu'un accord sur la mobilité géographique de ses collaborateurs. Ces accords font l'objet de suivis réguliers.

En 2022, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique négociera un accord Qualité de vie au Travail, en déclinaison de l'accord de branche et de l'axe « Collaborateur Collaboratif » de son projet d'entreprise.

Un baromètre social, Diapason, est mené tous les deux ans afin de connaître les sujets de satisfaction et attentes des collaborateurs dans leur vie professionnelle, qui vient compléter l'expertise annuelle menée avec les partenaires sociaux sur la politique sociale et les conditions de travail de l'entreprise.

Les principales conclusions de la dernière édition du baromètre sont les suivantes :

- Des résultats solides, avec un indicateur d'engagement des collaborateurs à 79 % ;
- Une période récente marquée par une digitalisation accrue et globalement bien perçue ;
- Des avancées en matière d'efficacité perçue dans la relation clients, de fonctionnement collectif et de qualité de vie au travail.

La moyenne hebdomadaire du temps de travail rapportée à une base annuelle est de 39 heures par semaine, pour les collaborateurs travaillant du lundi au vendredi et de 36h10 pour les collaborateurs travaillant du mardi au samedi midi, avec des mesures compensatoires portant sur l'attribution de jours de RTT complémentaires aux collaborateurs. Pour les collaborateurs en forfait-jours, la base annuelle de travail pour un salarié à temps complet est de 206 jours de travail. Le nombre de jours de repos spécifiques attribués aux collaborateurs en forfait-jours varie d'une année sur l'autre selon les jours fériés ou les années bissextiles. Pour ces collaborateurs, la charge de travail et l'adéquation des moyens aux objectifs qui leur sont fixés sont évaluées trois fois par an.

Un système d'information RH permet de gérer et maîtriser le temps de travail des collaborateurs ainsi que les relations avec l'employeur.

### Conciliation vie professionnelle - vie personnelle

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est soucieuse de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de ses salariés. De manière générale, les collaborateurs ont la possibilité d'exercer leur activité à temps partiel. En 2021, 7,61 % des collaborateurs en CDI, dont 93,20 % de femmes, ont opté pour un temps partiel. Par ailleurs, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique accompagne ses collaborateurs dans leurs contraintes parentales en leur proposant divers services et prestations sociales. Dans le cadre de l'accord Groupe relatif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences de décembre 2017<sup>9</sup>, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en place une Charte de 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie.

Afin de faciliter la conciliation entre leur vie professionnelle et leur vie privée, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique propose à l'ensemble de ses collaborateurs un service de conciergerie d'entreprise.

Elle accompagne la maternité, la paternité et la parentalité, en prévoyant des temps d'échanges avant et après les congés maternité ou adoption. En lien notamment avec le vieillissement de la population de la Nouvelle-Aquitaine, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique porte une attention particulière aux collaborateurs en situation d'aidants. En 2021, elle a notamment coorganisé avec un prestataire externe deux conférences sur le sujet, afin de répondre aux questions des collaborateurs. Les collaborateurs en situation d'aidants qui le souhaitent peuvent également bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Afin de favoriser l'engagement citoyen de ses collaborateurs, l'entreprise rémunère cinq jours, parmi les six accordés aux collaborateurs éligibles au Congé Engagement Citoyen et a ouvert ce congé aux collaborateurs engagés dans la protection civile. Deux personnes en sont bénéficiaires en 2021.

(9) En raison de la crise sanitaire, l'accord GEPC 2018/2020 a été prolongé sur l'année 2021

### CDI à temps partiel par statut et par sexe

	2021		2020		2019	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Femme non cadre	107	97,27 %	116	98,31 %	124	96,1 %
Femme cadre	30	81,08 %	27	77,14 %	31	81,6 %
Total des femmes	137	93,20 %	143	93,46 %	155	92,8 %
Homme non cadre	3	2,73 %	2	1,69 %	5	3,9 %
Homme cadre	7	18,92 %	8	22,86 %	7	18,4 %
Total des hommes	10	6,80 %	10	6,54 %	12	7,2 %

### Santé et sécurité au travail

Afin d'assurer la sécurité, de prévenir les risques professionnels et protéger la santé des salariés, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique organise l'évaluation des risques professionnels, cible les actions de prévention adaptées et les solutions à apporter face à des risques déterminés.

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) inventorie et hiérarchise les risques présents et constitue ainsi un outil déterminant dans la prévention des risques professionnels. Son accessibilité à tous et sa mise à jour, dès lors d'un événement ou d'une modification significative des conditions de santé et de sécurité ou des conditions de travail (transformation humaine, technique ou organisationnelle) est un gage d'efficacité de la prévention des risques. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'appuie également sur une Norme du Groupe BPCE sur la prévention des risques.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est dotée d'un CSE et d'une Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail dont l'une des missions porte sur la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs. Chaque CSE veille à l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail ainsi qu'au respect des prescriptions législatives et réglementaires en la matière. Les politiques et les budgets afférents aux conditions d'hygiène et de sécurité sont de la responsabilité de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et de son CSE. Dans le contexte de crise sanitaire en 2021, les efforts d'adaptation technologique, d'organisation notamment en faveur du travail à distance et d'aménagement des espaces de travail ont permis une diminution du nombre d'accidents survenus sur le lieu de travail.

Un service Sécurité des Personnes et des Biens œuvre en faveur de la sécurité des collaborateurs de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique. Il accompagne notamment la sécurité du personnel des agences :

- Formations à la prévention des risques d'incivilités et agressions ;
- Réunions bisannuelles d'information sur la sécurité en agence ;
- Gestion des incivilités dans le cadre d'un processus incluant tous les acteurs concernés, avec accompagnement spécifique en cas de fort ressenti d'impact psychologique ;
- Accompagnement en cas de conflit avec le client (incivilités, agression, hold-up) ;
- Accompagnement des managers du Centre de Contact Client à la gestion des incivilités téléphoniques.

En 2021, 167 déclarations d'incivilité ont été établies. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique expérimente également le Dispositif d'Alerte du Travailleur Isolé (DATI) pour les collaborateurs qui pourraient se retrouver seuls en agence dans certains cas de figure très spécifiques.

En parallèle, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique

contribue à l'amélioration des conditions de travail de façon permanente, notamment via les travaux de réfection des locaux et les aménagements de postes individuels suite aux préconisations de la médecine du travail (fauteuils ergonomiques, souris verticales...).

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a un collaborateur référent en charge de la prévention primaire, secondaire et tertiaire des risques psychosociaux (RPS). En 2021, en partenariat avec la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mené une enquête sur les Risques Psychosociaux auprès de l'ensemble de ses collaborateurs (partie quantitative) et de groupes de collaborateurs (partie qualitative), dont les résultats permettront de challenger et faire évoluer les plans d'actions de prévention existant.

Depuis plusieurs années, une cellule dédiée à la prévention des RPS est en place. Celle-ci travaille en synergie avec les médecins du travail, l'assistante sociale, les équipes RH, les managers et les représentants du personnel.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique met à disposition des collaborateurs une cellule d'écoute psychologique disponible tous les jours, 24h / 24 et en suit le niveau d'utilisation.

Une attention particulière est portée aux collaborateurs en absence longue durée (contacts téléphoniques notamment) de sorte à augmenter leurs chances de réussite à leur retour en poste. En effet, les statistiques nationales (Ministère des Affaires Sociales et de la Santé) montrent que plus un arrêt maladie est de longue durée, plus le retour à l'emploi s'avère difficile.

Enfin, en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a nommé et formé des référents harcèlement, côté Direction des Relations Humaines et côté Comité Social et Economique (CSE) et forme les nouveaux managers. Elle sensibilise ses collaborateurs par des campagnes de communication régulières, via affichage, inscription au règlement intérieur et communications via l'intranet. Une procédure de signalement est en place et a été étendue au harcèlement moral.

Risque prioritaire	Attractivité employeur				
Description du risque	Proposer un cadre de travail attractif, des perspectives d'évolution dans le temps et donner du sens aux missions				
Indicateur clé	2021	2020	2019	Evolution 2020-2021	Objectif 2024
Taux de sortie (taux de démission)	2,34 %	2,02 %	2,25 %	+ 0,32 points	< 2,5 %
Part des alternants recrutés à l'issue de leur alternance en CDD ou CDI	11,7 %	2,9 %	25,3 %	+ 8,8 points	50 %
Nombre moyen de candidats par annonce externe	13,18	28,95	NC	-54,47 %	> 10

### Attirer et fidéliser les talents

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a recruté 171 personnes en CDI en 2021. Les jeunes de 18 à 29 ans

représentent 58,5 % de ces recrutements, ainsi elle joue un rôle important dans l'accès à l'emploi de jeunes diplômés issus de filières très diverses.

### Répartition des embauches

CDI / CDD	2021		2020		2019	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
CDI y compris alternance	171	43,7 %	25	11,2 %	135	37,2 %
CDD y compris alternance	220	56,3 %	199	88,8 %	228	62,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>391</b>	<b>100 %</b>	<b>224</b>	<b>100 %</b>	<b>363</b>	<b>100 %</b>

CDI et CDD inscrits au 31 décembre

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en place le parcours nouvel entrant (PNE). Ce dispositif d'accompagnement a pour vocation de couvrir l'ensemble des compétences demandées au nouveau collaborateur en termes de savoir, savoir-faire et savoir-être. Il doit permettre :

- D'offrir plus de personnalisation aux futurs collaborateurs en prenant en compte l'histoire de chaque salarié et la diversité des profils recrutés ;
- De réduire la durée de la formation en maintenant le niveau d'exigence ;
- De diminuer le taux de rupture pendant la période d'essai.

Afin de rester un employeur attractif dans son bassin d'emploi, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique souhaite impliquer ses collaborateurs et poursuivre ses actions en matière d'amélioration de la qualité de vie au travail.

### Rendre les collaborateurs acteurs du changement

Cela passe par l'accompagnement des managers qui doivent être à l'écoute et donner du sens aux missions confiées à leurs collaborateurs. Cela se traduit également par le développement des méthodes de travail collaboratives, (utilisation de Teams / M365, réseau social Groupe Yammer, accompagnement du travail hybride...), mais aussi par l'intermédiaire d'autres actions qui tendent vers cet objectif telles que :

- Mesurer la satisfaction des collaborateurs grâce aux « moments clés collaborateurs » : ce dispositif est destiné à déterminer le niveau de satisfaction des collaborateurs dans les moments-clés de leur vie professionnelle (recrutement, évolution professionnelle, mobilité géographique, passage au management, retour d'absence longue durée ou encore retour de maternité). Concrètement, chaque collaborateur qui a vécu un moment clé reçoit un questionnaire. Les retours « anonymisés » permettent de mettre en place des plans d'actions concrets et opérationnels. Ce dispositif d'écoute à chaud sur le quotidien des collaborateurs participe à l'amélioration continue des processus d'accompagnement RH des entreprises.

- Le baromètre social : mise en place de l'enquête d'opinion interne « Diapason ». Cette enquête aborde les thèmes suivants : Révolution digitale, nouveaux métiers, management, conditions de travail, gestion des ressources humaines, ... Les collaborateurs ont l'opportunité d'exprimer librement, individuellement et directement leurs sujets de satisfaction et leurs attentes concernant leur vie professionnelle ainsi que leur adhésion à la stratégie du groupe.

- Le dispositif de conférences métiers : articulé autour de vidéos descriptives racontées par les collaborateurs qui exercent ces fonctions et de conférences, ce dispositif vise à

promouvoir nos métiers et les diverses passerelles. L'objectif est de permettre au collaborateur d'être davantage acteur de son parcours professionnel.

- Teamstarter : plateforme interne de financement participatif qui permet aux collaborateurs de créer et financer des idées grâce à un budget alloué par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique à chaque collaborateur. Le collaborateur porteur d'un projet peut ainsi aller au bout de son idée : de son expression à sa mise en œuvre concrète, le rendant véritablement acteur dans l'amélioration du fonctionnement de l'entreprise.

Pour la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, l'implication des collaborateurs passe également par le dialogue social : 100 % des collaborateurs sont couverts par la convention collective de la branche des Banques Populaires. Douze accords collectifs ont été signés au sein de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique en 2021.

A cela s'ajoutent des réunions d'instance représentative du personnel, à savoir :

- 17 réunions de Comité Social et Economique (CSE) ;
- 9 réunions de Commissions Santé, Sécurité, Conditions de Travail ;
- 16 réunions de Commissions ;
- 17 réunions de négociations ;
- 10 réunions de groupe de travail paritaires.

La progression de l'implication de ses collaborateurs pour garantir un environnement de travail en constante amélioration devrait permettre à la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique de fidéliser ses talents et de maîtriser le taux de sortie pour démission des CDI.

### Taux de sortie des CDI

Motif	2021	2020	2019
Départ à la retraite	2,60 %	1,33 %	1,71 %
Démission	2,34 %	2,02 %	2,25 %
Licenciement	1,35 %	1,09 %	0,83 %
Autres motifs	2,13 %	1,83 %	2,69 %
<b>TOTAL</b>	<b>8,43 %</b>	<b>6,27 %</b>	<b>7,49 %</b>

Risque secondaire	Achats			
Description du risque	Etablir des relations fournisseurs équitables, pérennes			
Indicateur clé	2021	2020	2019	Evolution 2020-2021
Délai moyen de paiement fournisseurs (jours) et tendance	28,13	29,22 *	27,26	- 1 jour

\* Chiffre 2020 corrigé en 2021

Cet indicateur est suivi trimestriellement au sein du Groupe BPCE : la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique participe aux objectifs Groupe avec un délai de paiement 2021 moyen de 28 jours contre 26 en moyenne pour le réseau Banque Populaire

### Politique d'Achats Responsables

La politique achat de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'inscrit dans celle du Groupe BPCE. En 2021, la filiale BPCE Achats a fait évoluer la politique achats responsables du Groupe BPCE, qui s'articule ainsi autour des axes majeurs suivants :

- Appliquer et contrôler les bonnes pratiques des affaires (prévention de la corruption, éthique, respect du droit

du travail, respect des délais de paiement, promotion de relations durables et équilibrées...);

- Contribuer, avec les entreprises du Groupe BPCE, au développement local ;

- Prendre en compte notamment le cycle de vie des produits, le coût complet, la conception durable des produits et services achetés.

BPCE Achats a mis en place les principes d'action suivants afin d'intégrer la RSE dans ses actes d'achats :

- Construire une relation durable avec les fournisseurs, notamment en mettant en place un environnement dédié, mais aussi en instaurant une évaluation réciproque de la relation ;
- Intégrer les critères RSE dans chacune des étapes d'achat (sourcing de fournisseurs, éco conception, analyse du cycle de vie, mesure de l'impact environnemental des biens et services achetés, notamment carbone, ...);
- Evaluer selon des critères RSE les fournisseurs lors des consultations selon des critères adaptés aux projets d'achat (dont notamment le Devoir de vigilance) ;
- Mesurer les impacts environnementaux des actions achats réalisées, dont l'impact carbone ;
- Favoriser, avec l'ensemble des entreprises du Groupe BPCE, le développement économique et social du tissu économique local ;
- Développer le recours aux fournisseurs inclusifs (Structures d'Insertion par l'Activité Economique et Structures du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA).

### Mise en place d'un dialogue constructif avec les parties prenantes

La charte achats responsables, initiative conjointe de BPCE Achats pour le Groupe BPCE et des principaux acteurs français de la filière banque et assurance, est un des documents de référence du dossier de consultation envoyé aux fournisseurs. Elle a pour objet d'associer les fournisseurs à la mise en place de mesures de vigilance.

La RSE est intégrée :

- dans la politique achats Responsables du Groupe BPCE ;
- dans le processus achats : la déclinaison de la politique achats responsables a été formalisée dans les différents outils du processus achats ;
- dans la relation fournisseur : une réflexion a été menée sur une manière simple et mesurable d'évaluer la performance RSE des fournisseurs. Un questionnaire d'évaluation de la performance RSE des fournisseurs et de leur offre est à disposition des acheteurs dans le cadre des consultations afin d'identifier les risques et opportunités RSE de manière volontaire et d'intégrer cette performance dans l'évaluation globale des fournisseurs ;
- dans les dossiers d'achats en incluant des leviers RSE dans les processus de décision. En 2021, le questionnaire RSE a été retravaillé, la prise en compte des aspects environnementaux accrue dans les questions auxquelles doivent répondre les fournisseurs, et les analyses associées. Les responsables achats du groupe sont invités à déployer et relayer cette politique au sein de leur entreprise et de leur panel fournisseurs.

Deux formations sur les achats responsables ont été déployées auprès de la Filière Achats du groupe, en deux volets : « RSE et Achats Responsables », afin d'acculturer la Filière à la RSE ; « Les Achats responsables dans le Groupe BPCE », qui a permis de présenter la trajectoire de transformation de la Filière, avec les ambitions, les outils et méthodes associés.

L'ambition du groupe est de continuer à déployer et systématiser, dans 100 % des dossiers traités, la prise en

compte de la RSE dans le cadre des prises de décision Achats à horizon 2024, et au partage des meilleures pratiques et au suivi systématique de critères RSE.

### Délais de paiement

En 2021, BPCE Achats a poursuivi les enquêtes de mesure des délais de paiement à l'échelle du groupe. Le tableau de bord mensuel a été mis en ligne sur PowerBI, au sein du rapport de suivi d'activité Achats du Groupe.

Un groupe de travail animé par BPCE Achats, composé d'acheteurs et comptables de BPCE SA, quatre Caisses d'Epargne et trois Banques Populaires a permis la rédaction d'un Livre Blanc de bonnes pratiques (notamment sur les aspects juridiques et organisationnels), qui a été présenté puis diffusé à l'ensemble des établissements.

Par ailleurs, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique met également tout en œuvre afin de limiter le délai de paiement de ses fournisseurs. Ce délai est de 28 jours en 2021.

Risque prioritaire	Empreinte environnementale				
Description du risque	Mesurer l'empreinte environnementale pour la réduire				
Indicateur clé	2021	2020*	2019*	Evolution 2019-2021	Objectif
Emission de CO2 annuelle par ETP (TEQ CO2/ETP)	13 825	12 336	14 227	- 3 %	- 10 % entre 2019 et 2024
Emission de CO2 annuelle par ETP (TEQ CO2/ETP)	7,1	6,2	6,9	3,5 %	

\*Chiffres 2019 et 2020 recalculés pour intégrer les évolutions méthodologiques du Bilan Carbone.

La réduction de l'empreinte environnementale de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique dans son fonctionnement s'inscrit en cohérence avec l'objectif du groupe BPCE de diminuer ses émissions carbonées de 15 % entre 2019 et 2024.

Pour la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, cet objectif se traduit par la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 10 % entre 2019 et 2024.

### Bilan des émissions de gaz à effet de serre

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique réalise depuis 2012 un bilan annuel de ses émissions de gaz à effet de serre grâce à un outil sectoriel dédié. Cet outil permet de réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) selon une méthodologie compatible avec celle de l'ADEME, de la norme ISO 14 064 et du GHG (Green House Gas Protocol).

L'outil permet d'estimer les émissions de GES du fonctionnement des agences et du siège de la banque. Le résultat obtenu est donc celui de la vie de bureau de l'entreprise. Les émissions induites par les produits et services bancaires sont exclues du périmètre de l'analyse. Les informations relatives à la mesure et l'alignement des portefeuilles des entreprises du Groupe BPCE se retrouvent dans la DPEF Groupe<sup>10</sup>.

La méthodologie permet de fournir :

- une estimation des émissions de gaz à effet de serre par entreprise ;
- une cartographie de ces émissions :

- par poste (énergie, achats de biens et services, déplacements de personnes, immobilisations et autres) ;
- par scope<sup>11</sup>.

Cet outil permet de connaître annuellement le niveau et l'évolution des émissions et d'établir un plan de réduction local.

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a émis 13 825 teq CO<sub>2</sub>, soit 7,1 teq CO<sub>2</sub> par ETP, une hausse de 12,05 % par rapport à 2020, année du confinement lié à la crise Covid.

Le poste le plus significatif de son bilan carbone est celui des déplacements qui représentent 37,55% du total des émissions de GES émises par l'entité.

Grâce à l'utilisation d'électricité 100% garantie d'origine et/ou à l'utilisation d'électricité issue d'un contrat PPA (Power Purchase Agreement), la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a permis de contribuer à éviter 16,78 Tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

(10) <https://groupebpce.com/investisseurs/resultats-et-publications/documents-de-reference>  
 (11) Le GHG Protocol divise le périmètre opérationnel des émissions de GES d'une entité comme suit :  
 - scope 1 (obligatoire) : somme des émissions directes induites par la combustion d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, tourbe...) de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.  
 - scope 2 (obligatoire) : somme des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité.  
 - scope 3 (encore facultatif) : somme de toutes les autres émissions indirectes (de la chaîne logistique, étendue au transport des biens et des personnes)

## Emissions de gaz à effet de serre

### Par postes d'émissions, en tonnes eq. CO<sub>2</sub>

	2021	2020*	2019*
Energie	802	822	847
Achats et services	3 543	3 093	3 152
Déplacements de personnes	5 191	4 630	6 480
Immobilisations	3 356	2 858	2 756
Fret et déchets	934	933	992
<b>TOTAL</b>	<b>13 825</b>	<b>12 336</b>	<b>14 227</b>

\*Chiffres recalculés pour intégrer les évolutions méthodologiques du Bilan Carbone.

Suite à ce bilan, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a élaboré un programme de réduction de son empreinte carbone qui couvre les thèmes suivants :

- L'utilisation de l'énergie (réalisation d'audits énergétiques des bâtiments, recours aux énergies renouvelables, installation de la domotique dans les agences...);
- La gestion des installations ;
- La gestion des équipements informatiques et numériques ;
- La politique Achats ;
- Les déplacements : en effet, dans le cadre de son plan de déplacement entreprise, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en place un certain nombre d'initiatives autour des déplacements professionnels et des déplacements domicile-travail.

### Transports professionnels

Les transports professionnels sont l'un des postes les plus importants en matière d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie. Au total, en 2021, les déplacements professionnels en voiture ont représenté 116 112 litres de carburant. Par ailleurs, le Gramme de CO<sub>2</sub> moyen par km (étiquette constructeur) des voitures de fonction et de service est de 98, en augmentation de 1 gramme par rapport à 2020.

On peut citer quelques actions phares mises en œuvre :  
 - Une gestion de flotte automobile optimisée associée à un logiciel de réservation de véhicule proposant systématiquement des solutions de covoiturage ;  
 - Le déploiement de la télématique embarquée dans les véhicules de services permettant une responsabilisation des conducteurs dans leur comportement au volant ;  
 - L'acquisition de deux véhicules électriques en libre-service pour les déplacements professionnels des collaborateurs ;  
 - La mise en place de bornes de rechargement sur les sites de Queyries à Bordeaux et de James Watt à Mérignac

La réduction des déplacements professionnels en lien avec la situation sanitaire liée à la Covid-19, a eu un impact significatif sur l'empreinte carbone liée aux déplacements professionnels.

Dans les années à venir, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a décidé de réduire et de faire évoluer sa flotte de véhicules de service, en la renouvelant progressivement par des véhicules moins émissifs (véhicules électriques ou hybrides, abandon des véhicules diesel). La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a également décidé de renouveler sa flotte de véhicules de fonction par des véhicules exclusivement présents au catalogue du Groupe BPCE, ne présentant pas de malus.

Elle mènera également une réflexion sur la mise en place d'un nouvel outil de covoiturage professionnel.

### Transports domicile-travail

Afin de mieux gérer les consommations d'énergies liées aux déplacements de ses salariés, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'est engagée volontairement dans un Plan de Déplacement Entreprise depuis 2013. Un premier Plan de Mobilité a été réalisé pour le site central Bordeaux Queyries (environ 500 collaborateurs) en 2017. En 2018, le site Limoges Ester (environ 150 collaborateurs) s'est doté d'un Plan de Mobilité. Ce dernier a donné lieu à un plan d'actions impactant les transports de ses salariés lors de leurs déplacements professionnels et Domicile-Lieu de travail.

Parmi les actions mises en place pour favoriser une mobilité domicile-travail plus douce, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a notamment mis en place :

- Un accord de télétravail pérenne, permettant aux collaborateurs des fonctions support dont les activités sont télétravaillables de travailler depuis leur domicile jusqu'à deux jours par semaine ;
- Le remboursement des abonnements de transports en commun à hauteur de 66 % quand la réglementation exige 50 % ;
- L'octroi d'une indemnité kilométrique vélo à tout collaborateur se rendant au travail à vélo. Lors des Négociations Annuelles Obligatoires de fin 2021, cette indemnité kilométrique vélo a été relevée à 0,40 € net du kilomètre et le plafond a également été relevé à 300 € ;
- L'animation, dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable, de la Semaine de la Mobilité, avec notamment l'organisation d'un jeu concours vélo, le relais d'informations pratiques (application Géovélo, mesures mises en place dans les agglomérations du territoire pour favoriser les mobilités douces...)

Afin de continuer de réduire les émissions carbone liées aux déplacements domicile-travail, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique envisage de mener en 2022 une enquête sur les habitudes de mobilité de ses salariés et sur les attentes. Cette enquête permettra de mener une réflexion

sur des avantages complémentaires à proposer dans le cadre du Forfait Mobilité Durable.

### Production des biens et des services

Dans le domaine de la production des biens et des services, l'objectif est de limiter la consommation des matières premières, de l'eau et d'énergie. Pour la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, cela se traduit à trois niveaux :

#### a) L'optimisation de ses consommations d'énergie et les mesures prises en matière d'efficacité énergétique et du recours aux énergies renouvelables

Consciente des enjeux inhérents au changement climatique et à la pénurie énergétique, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique poursuit la mise en œuvre de différentes actions visant :

- à inciter ses collaborateurs à limiter leurs consommations d'énergie sur ses principaux sites ;
- à réduire sa consommation d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments.

#### Consommation d'énergie (bâtiments) en kWh

	2021	2020	2019
Consommation totale d'énergie par m <sup>2</sup>	136	127	139

Parmi les actions visant à limiter la consommation d'énergie des bâtiments qui ont été mises en place, on peut citer :

- Le recours à une offre d'électricité 100 % verte en juin 2021 sur tous les sites de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique ;
- La surveillance et l'optimisation des consommations énergétiques, avec notamment la limitation de température dans les agences et l'intervention d'un prestataire de maintenance en cas de consommation anormale constatée sur un site ;
- La mise en place de la GTC sur le site central de Queyries, en cours de déploiement.

Consciente des impacts environnementaux des usages informatiques, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique y sensibilise ses collaborateurs, en animant la Digital Clean Up Week.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique étudie l'opportunité d'un raccordement de son site central à un réseau de chaleur.

Dans les années à venir, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'emploiera à améliorer les étiquettes énergétiques de ses agences et à mettre en place de la domotique sur les sites les plus énergivores.

Enfin, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a pour projet de réaménager ses sites centraux en cohérence avec les nouveaux modes de travail, tout en visant une réduction importante des émissions de CO<sub>2</sub> de l'ensemble de ces bâtiments. Cette rationalisation programmée au-delà de 2024 devra contribuer significativement à la baisse de son bilan carbone.

#### b) L'utilisation durable des ressources (eau, matières premières...)

Les principaux postes de consommation de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique sont le papier et le matériel bureautique.

### Consommation de papier

	2021	2020	2019
Kg de ramettes de papier vierge (A4) achetées par ETP	0	0	0
Kg de ramettes de papier (A4) recyclé et/ou labellisé par ETP	29	36	37

Concernant les équipements informatiques et numériques, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a fait évoluer sa politique d'achats pour acquérir des smartphones reconditionnés. En complément, elle étudie des plans d'actions visant à allonger la durée de vie des équipements numériques et à revoir les conditions d'attribution de ceux-ci.

#### c) La prévention et gestion de déchets

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique respecte la réglementation relative aux mesures de prévention, recyclage, réutilisation et autres formes de valorisation et d'élimination en s'assurant de son respect par ses sous-traitants en matière de déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois et de déchets électroniques et électriques (DEEE).

Pour cela, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a déployé un dispositif de tri et de valorisation de ses déchets. Concernant la gestion des déchets de bureau (papier, carton, cartouches d'encre), la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique fait appel à la société ELISE Atlantique, entreprise locale d'insertion.

### Déchets

	2021	2020	2019
Quantité de déchets électriques ou électroniques (D3E) en tonnes	2,82	4,57	3,04
Total de Déchets Industriels banals (DIB) en tonnes	184	217	199
Quantité de déchets électriques ou électroniques (D3E en kg)/ETP	1,4	2,29	1,45
Total de Déchets Industriels banals (DIB en kg)/ETP	94	109	95

Concernant la gestion des déchets électroniques et électriques, elle s'appuie sur Les Ateliers du Bocage, entreprise d'insertion et entreprise adaptée niortaise, membre du mouvement Emmaüs, qui favorise le réemploi. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique lui confie notamment ses équipements obsolètes, pour recyclage ou reconditionnement. En fin d'année, dans le cadre de la Fêtes de la Coopération, elle a choisi de lui faire don de son stock de smartphones.

### Pollution

En matière de risque de nuisances lumineuses, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique se réfère à la réglementation qui limite depuis le 1er juillet 2013 les nuisances lumineuses et la consommation d'énergie, l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels, tels que les commerces et les bureaux<sup>12</sup>.

Parmi les actions mises en place par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, on trouve :

- La mise en place de systèmes économes en énergie (basse tension, LED...) pour les enseignes du réseau d'agences ;
- La mise en place de régulateurs de type minuteriers, détecteurs de présence ou variateurs de lumière ;
- L'utilisation d'éclairages directionnels orientés vers le bas, afin de limiter la déperdition de lumière.

(12) Cf. arrêté du 25 janvier 2013 qui est venu encadrer le fonctionnement des éclairages non résidentiels provenant notamment des bureaux, commerces, façades et vitrines.  
 Source : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

## Gestion de la biodiversité

La Banque Populaire s'intéresse à cette thématique dans le cadre du soutien des projets de protection de la nature par le biais de ses activités de mécénat. Elle soutient notamment l'association Water Family, dont la mission est d'éduquer à la préservation de l'eau et de l'ensemble du vivant. Elle soutient également le fonds de dotation Plantons pour l'avenir, qui soutient des projets de reboisement, d'éducation à l'environnement et de recherches. Plantons pour l'avenir encourage notamment une gestion dynamique et durable des forêts permettant de maintenir la biodiversité.

## Evaluation de l'empreinte carbone des portefeuilles

### Aligner les portefeuilles sur une trajectoire Net Zéro

Le Groupe BPCE s'engage à aligner l'ensemble de ses portefeuilles sur une trajectoire « Net Zéro » et cet engagement exige d'avoir la capacité de mesurer et suivre le profil carbone de ses portefeuilles, le Groupe BPCE développe des méthodes d'évaluation climatique de ses portefeuilles de financement dites Green Evaluation Models qui reposent sur une double approche :

- Évaluer l'empreinte carbone des portefeuilles afin de les classer selon leur matérialité climatique et prioriser ses travaux d'alignement (en commençant par les secteurs les plus émissifs) ;
- Noter de façon granulaire l'impact climat des biens, des projets et des clients financés.

Ces évaluations permettent, d'une part, d'identifier les clients ayant un besoin d'accompagnement dans leurs enjeux de transition et, d'autre part, d'être en mesure de piloter l'alignement sur une trajectoire Net Zero en cohérence avec la proportionnalité des émissions carbone des financements.

Le Groupe BPCE est conscient de la nature exploratoire des travaux de mesure, certains outils d'évaluation sur le climat en étant encore au stade de recherche et développement. Néanmoins, ces travaux relatifs à la mesure et l'établissement de référentiels sur le « vert » sont essentiels pour s'approprier les enjeux et intégrer les objectifs climatiques dans les métiers de la finance. Ils participent également aux enjeux de transparence, de traçabilité et de comparabilité des engagements visés.

## Calcul de la trajectoire climatique des entreprises financées par le Groupe

### La méthodologie de place PACTA

Le Groupe BPCE est l'une des seize banques pilotes participant aux mesures d'évaluation de ses portefeuilles de financement selon la méthodologie PACTA (Paris agreement capital transition assessment). Cette méthodologie repose sur deux axes principaux d'analyse des portefeuilles de financement :

- l'analyse du mix technologique des entreprises en portefeuille ;
- l'analyse de l'évolution anticipée du volume de production des entreprises et des projets financés.

Cette méthode ne constitue pas le cadre de référence retenu par le Groupe BPCE pour piloter l'alignement de ses portefeuilles. Toutefois, les travaux réalisés dans le cadre de l'analyse des portefeuilles par la méthodologie PACTA ont servi de base pour la construction de la démarche « Green Evaluation Models » du Groupe, démarche qui a vocation à être déclinée sur l'ensemble de ses portefeuilles.

### Travaux de mesure de l'empreinte carbone des portefeuilles de financement

Des travaux ont été entrepris dès 2020 pour estimer les émissions de gaz à effet de serre (GES) des financements du Groupe BPCE. Ces estimations ont été réalisées sur les émissions directes (scopes 1 et 2) et indirectes (émissions scope 3 générées par l'ensemble de la chaîne de valeur des produits fabriqués et de leur usage). Les crédits à l'habitat qui représentent près du tiers des encours du Groupe BPCE ont ainsi bénéficié de premières mesures grâce à l'établissement d'un partenariat avec le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).

L'objectif de ces mesures d'empreinte carbone des entreprises, projets et biens financés est de :

- classer les portefeuilles par ordre d'impact carbone, des plus carbonés au moins émissifs en proportion de la taille de leurs encours (afin d'établir une échelle sur l'intensité carbone des portefeuilles) ;
- identifier les portefeuilles sur lesquels s'engager en priorité en matière d'alignement à la trajectoire Net Zero.



L'objectif pour le Groupe BPCE est de disposer d'une mesure carbone sur 100 % des portefeuilles d'ici à 2024, en prenant pleinement en compte les enjeux autour de la qualité de la donnée.

## Green Asset Ratio

Éléments de contexte : l'évaluation des actifs éligibles à la taxinomie est un exercice inédit, dont les résultats dépendent pour partie de l'interprétation des textes réglementaires par les institutions les mesurant. Ces textes sont adossés à une réglementation récente, certaines spécifications étant parues en février 2022. Des imprécisions rémanentes sur les modalités d'application existent. Aussi la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique précise que si des efforts ont été déployés pour respecter au mieux leur exigence, les méthodes employées sont susceptibles d'évoluer.

### L'objectif de la réglementation de la Taxinomie (UE) 2020/852

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique entend engager dans la durée une évolution de son bilan dans une stratégie d'atténuation de l'impact climatique de ses activités, des biens financés, investis ou assurés.

Comme priorités d'action, elle s'engage à accompagner tous ses clients au regard des enjeux environnementaux et de faire de la transition environnementale un de ses principaux moteurs de croissance dans le cadre de son plan stratégique BPCE 2024.

La taxinomie européenne est une méthodologie d'évaluation des activités d'une entreprise par rapport à des objectifs environnementaux, et plus précisément dans sa version actuelle à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique. Ces évaluations sont prévues par la réglementation en plusieurs phases.

Pour ce premier exercice selon l'acte délégué adopté en juillet 2021<sup>(1)</sup>, l'objectif consiste à identifier les activités dites « éligibles », c'est-à-dire des produits ou services pouvant contribuer potentiellement (mais pas nécessairement) à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique. Pour les établissements financiers, un ratio mesurant la part au bilan d'actifs éligibles à la taxinomie est à publier.

(1) Règlement délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021

Dans une seconde phase, les actifs verts correspondant aux activités dites alignées à la taxinomie seront évalués : elles se distinguent de celles éligibles en confrontant la performance de ces activités éligibles à des critères techniques et exigences en matière de respect de l'environnement et de minima sociaux. Ces activités dites alignées, évaluables en 2024 à partir des données des entreprises, seront publiées par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et viendront enrichir ses mesures sur le vert.

Pour la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, la taxinomie constitue un outil essentiel pour accroître la transparence des mesures climatiques et encourager dans la durée le développement des activités vertes des entreprises et de leur financement.

Aussi, si ces premières évaluations de ratio d'actifs dans leurs versions éligibles ne sont pas le reflet d'une mesure réelle sur le vert (comme le vise le ratio « alignement » en 2024), elles constituent néanmoins une première marche réglementaire que la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique soutient dans ses efforts de publication en matière de déclarations.

## Cadre de l'exercice et résultat de l'évaluation du ratio d'éligibilité de la taxinomie

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique publie ici son ratio d'éligibilité sur ses activités en tant qu'établissement de crédit. L'évaluation est réalisée sur les données au 31/12/2021 sur la base du périmètre de consolidation prudentielle, dans un environnement conforme au FINREP, mesurées en valeur brute comptable. Il ne tient pas compte des expositions de hors bilan (garanties financières et autres expositions de hors bilan). Conformément à la réglementation, les administrations centrales, les banques centrales et organismes supranationaux ainsi que les actifs financiers détenus à des fins de négociation sont exclus du numérateur et du dénominateur du ratio.

Les entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non-financières en vertu de la directive 2013/34/UE (NFRD) et les prêts interbancaires à vue sont exclus du numérateur.

A noter que dans ce format obligatoire, en l'absence de données publiées par les entreprises, les ratios ne prennent pas en compte l'éventuelle éligibilité des entreprises<sup>(2)</sup>.

Les prêts immobiliers aux logements et prêts automobiles à des particuliers ont été considérés comme des activités éligibles indépendamment de leur géographie.

(2) Hors exception d'information suffisante

### Résultat :

Au 31/12/2021, conformément au format pour la publication obligatoire, la part des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxinomie de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, par rapport au total des expositions couvertes par le ratio est de 40 %. La part des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxinomie, par rapport au total des expositions couvertes par le ratio est de 60 %.

L'essentiel des actifs éligibles comprend les encours du crédit à l'habitat et ceux des prêts aux collectivités locales, des prêts aux logements sociaux et des financements du crédit à la consommation automobile.

### Détail sur la couverture des encours :

#### Périmètre du calcul<sup>(\*)</sup>

Part des expositions couvertes par le ratio, par rapport au total des expositions au bilan	95 %
Part des autres expositions n'entrant pas dans le calcul du ratio, par rapport au total des expositions au bilan	5 %
- Dont part sur le portefeuille de négociation	0 %
- Dont part sur les banques centrales	0 %
- Dont part sur les souverains	5 %
Total des expositions au bilan (ref. total FINREP)	100%

Part des dérivés par rapport au total des expositions couvertes par le ratio	0,1 %
Part des expositions sur des prêts interbancaires à vue par rapport au total des expositions couvertes par le ratio	8 %

(\*) Le total des expositions couvertes par le ratio correspond à la valeur brute du bilan FINREP diminuée des expositions sur les administrations centrales, les banques centrales et organismes supranationaux, et les actifs financiers détenus à des fins de négociation.

## Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Gouvernance

Risque prioritaire	Ethique des affaires			
Description du risque	Respect de la réglementation, lutte contre la corruption et la fraude, prévention des pratiques non éthiques et accessibilité à l'information.			
Indicateur clé	2021	2020	2019	Evolution 2020-2021
% de collaborateurs ayant réalisé la formation code de conduite au cours des cinq dernières années	> 90 %	> 90 %	> 90 %	Non significatif

Objectif Groupe : 90 % de collaborateurs ayant réalisé la formation code de conduite.

Le dispositif de maîtrise de risque «Ethique des Affaires» est décrit en annexe dans la partie « Gestion des risques de non-conformité » .

Risque prioritaire	Sécurité des données			
Description du risque	Protection de données personnelles des salariés et des clients			
Indicateur clé	2021	2020	2019	Evolution 2020-2021
Taux de nouveaux projets communautaires bénéficiant d'un accompagnement SSI et Privacy	87 %	85 %	87 %	+ 2 points

Objectif Groupe : 100 % de nouveaux projets communautaires bénéficiant d'un accompagnement SSI et Privacy

Le dispositif de maîtrise de risque «Sécurité des données» est décrit en annexe dans la partie « Gestion des risques / Sécurité des systèmes d'information »

Risque prioritaire	Empreinte territoriale			
Description du risque	Agir en tant qu'employeur et acheteur en étant présent de façon adaptée dans les territoires			
Indicateur clé	2021	2020	2019	Evolution 2020-2021
Montants décaissés dédiés à des activités de mécénat et aux partenariats non commerciaux	891 239 €	600 146 €	732 376 €	49 %
Nombre d'embauches CDI	171	25	135	584 %
Part des fournisseurs locaux	73 %	76 %	77 %	-3 points

### En tant qu'employeur

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est un employeur local clé sur son territoire, de manière directe comme indirecte (fournisseurs et sous-traitants). Via son réseau d'agences et son siège, elle emploie ainsi 2 100 personnes sur le territoire, dont 92 % en CDI.

## Répartition de l'effectif par contrat

	2021		2020		2019	
CDI / CDD	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
CDI y compris alternance	1 931	92,0 %	1 922*	91,9 %	2 024*	93,1 %
CDD y compris alternance	169	8,0 %	170	8,1 %	151	6,9 %
TOTAL	2 100	100 %	2 092*	100 %	2 175*	100 %

CDI et CDD inscrits au 31 décembre, dont un mandataire social  
\*Chiffres 2019 et 2020 corrigés suite à la régularisation de la situation d'un collaborateur

### En tant qu'acheteur

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a également recours à des fournisseurs locaux : en 2021, 73 % de ses fournisseurs sont implantés sur son territoire.

### En tant que mécène

L'engagement de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique en termes de mécénat s'inscrit au cœur de son histoire, de son identité et de ses valeurs.

### Soutien et accompagnement des associations du territoire

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, entreprise coopérative engagée sur son territoire, se mobilise aux côtés des associations de proximité qui œuvrent en faveur de l'intérêt général. En 2021, son enveloppe de mécénat s'élève à 733 331 € auxquels s'ajoutent 157 907 € de partenariats non commerciaux. Avec la crise sanitaire et l'arrêt total des événements en présentiel, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a tenu ses assemblées générales 2020 et 2021 à huis clos et a décidé d'affecter le budget non consommé de ces deux événements en totalité à ses actions de mécénat sur le territoire. La mise à disposition de quatre collaborateurs en mécénat de compétences participe également à l'augmentation du montant global dédié aux activités de mécénat. Un moyen très concret de développer ses actions auprès des associations locales. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'engage dans des actions en faveur de la société civile dans de multiples domaines : l'entrepreneuriat (notamment via la microfinance), la protection de l'environnement, la santé (notamment la recherche contre le cancer), l'éducation et la culture.

A travers sa politique de mécénat « Grandir et Préserver », la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique soutient nombre de grands projets qui font rayonner ses territoires.

Dans le domaine de la protection de l'environnement, un enjeu sociétal majeur, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'engage à préserver le patrimoine naturel de la Nouvelle-Aquitaine, bordée par l'Océan Atlantique sur 720 km de côtes et première région forestière française. A ce titre, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est mécène du fonds de dotation « Plantons pour l'Avenir » depuis 2020 et participe ainsi au reboisement de parcelles sur ses territoires. Elle accompagne également l'association Echo-Mer à La Rochelle qui œuvre à la protection du littoral et du milieu marin, ainsi que Nomads Surfing, une entreprise à mission solidaire et marque de surf engagée, qui crée des produits éco-responsables, reverse une partie de ses bénéfices à des associations de protection de l'océan et réalise des ateliers de recyclage du plastique dans les écoles de voile et de surf dont la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est partenaire.

Côté santé, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique reste le partenaire principal du programme "Cancer Innovation Aquitaine" de la Fondation Bergonié à Bordeaux depuis 2014, dont l'objectif est de développer de nouveaux médicaments à thérapie ciblée. Elle apporte également son soutien à l'Hôpital de Mont de Marsan et au CHU de Limoges. Dans le cadre de son Plan Cancer, elle accompagne également financièrement les associations qui œuvrent pour la prévention, la promotion des dépistages et l'accompagnement des personnes touchées par cette maladie : La Ligue contre le Cancer Gironde et Haute-Vienne et la Maison Rose à Bordeaux.

Dans le domaine de l'éducation, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est partenaire des Fondations Universitaires de La Rochelle et de Bordeaux, notamment au travers de chaires de recherche qui concernent le littoral et la transition énergétique.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est également très attachée à la culture, à l'attractivité de son territoire, et soutient les Opéras de Bordeaux, de Limoges, la scène nationale "le Moulin du Roc" à Niort et le Malandain Ballet Biarritz. Elle est également Mécène Bâisseur d'Honneur de la Cité du Vin à Bordeaux et mécène de la Cité internationale de la Tapisserie Aubusson qui accompagne la filière économique arts textiles/arts tissés.

Consciente du lourd impact économique de la crise sanitaire, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a lancé en 2020 un dispositif de mécénat de compétences de ses collaborateurs auprès de structures en lien avec l'activité économique de notre territoire (entrepreneurs en difficultés, micro-entrepreneurs, etc.). En proposant à ses employés de soutenir ces acteurs, elle souhaite engager ses collaborateurs pour contribuer activement à la reprise de l'activité économique. Depuis le début de l'année 2021, trois collaborateurs se sont engagés à temps plein au sein de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), un autre a été recruté au sein du Réseau Entreprendre. Parallèlement à cela, 3 collaborateurs ont été recrutés par France Active à temps partiel (en moyenne 2 jours par mois). Au total, sur l'année 2021, sept collaborateurs sont partis en mission dans des associations du territoire.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique souhaite renforcer sa position de « business partner » du chef d'entreprise en s'inscrivant dans une relation mutuellement bénéfique avec les entrepreneurs sur le long terme. Elle s'engage également auprès des entrepreneurs en rebond accompagnés par l'association 60 000 rebonds. Celle-ci a pour mission d'intérêt général de sortir de l'isolement et d'accompagner par un dispositif unique et gratuit de coaching et de mentoring individuel, enrichi de réunions mensuelles collectives, les entrepreneurs post-liquidation vers un nouveau projet professionnel. « 60 000 rebonds » se positionne comme un laboratoire permanent du rebond post-échec, avec pour volonté de faire évoluer en profondeur le regard sur l'échec en France.

Cette stratégie de mécénat se veut adaptée aux besoins du territoire. Ainsi, elle est définie par les instances dirigeantes de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique. Elle mobilise les administrateurs qui participent aux comités de décision, au suivi et à l'évaluation des projets.

### La Fondation d'entreprise Banque Populaire

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique soutient la Fondation Banque Populaire, instrument de mécénat national des 14 Banques Populaires et de leurs sociétaires depuis 1992. Accompagner la réussite, c'est la mission des Banques Populaires depuis leur origine. Leur Fondation d'entreprise

décline ce crédo avec un engagement dans la durée en faveur de l'initiative individuelle et de la jeunesse, dans les domaines de la musique classique, du handicap et de l'artisanat d'art. En tirant parti de sa présence territoriale, de l'expertise de ses jurys et des anciens lauréats, la Fondation a constitué un large réseau démontrant que la réussite est multiple et à la portée de tous. En 2021, la Fondation a ainsi déjà accompagné 33 nouveaux projets.

Pour les sociétaires, les clients comme pour les collaborateurs, les lauréats de la Fondation incarnent l'engagement coopératif et sociétal des Banques Populaires en portant leurs valeurs de solidarité, d'esprit d'entreprendre et de goût pour l'innovation. Pour savoir plus : <https://www.fondationbanquepopulaire.fr/>

### Partenariats nationaux

En cohérence avec les actions des Banques Populaires sur leur territoire, la Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP) insuffle et porte une politique de partenariats et de mécénat via son Fonds de dotation qui a pour priorités d'action l'emploi-insertion par l'entrepreneuriat et le soutien à des Chaires de recherche. En 2021, le soutien à l'Adie -association qui finance, conseille et accompagne des micro-entrepreneurs dans la création et le développement de leur activité- reste prégnant, tout comme celui à Entreprendre pour Apprendre, association qui sensibilise et développe les compétences entrepreneuriales des jeunes. Depuis 2015, la FNBP développe son soutien à des Chaires de recherche : financement de projets de recherche sur la gouvernance coopérative avec la Burgundy School of Business, de travaux sur la différence coopérative avec la Chaire Lyon 3 Coopération ou encore d'études sur la performance des territoires en matière d'innovation avec la Chaire de l'immatériel, Paris Sud. Dans le domaine du « Droit privé des activités économiques et des coopératives financières », la FNBP apporte son soutien au concours annuel de thèses organisé par l'IFJD (Institut Louis Joinet).

### Banque de la Voile...

Depuis près de 25 ans, la Banque Populaire mène une politique de sponsoring dans la voile en étant compétiteur et soutien au développement de ce sport. Cette stratégie originale fait d'elle un acteur impliqué dans toutes les dimensions de la voile, de l'initiation en club à la compétition du plus haut niveau et ce, sur l'ensemble du territoire français. Armateur de voiliers de compétition depuis 1989, partenaire de la Fédération Française de Voile depuis l'an 2000, la Banque Populaire affirme durablement son engagement dans la voile.

Ce sont plus de 100 clubs affiliés à la Ligue de Voile Nouvelle Aquitaine et leurs licenciés que la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique continue de soutenir dans leurs pratiques du sport et handisport, notamment lors des régates tous supports et tous grades. Partenaire historique de la voile en région, elle a réaffirmé sa présence auprès de ses partenaires comme le Cercle de Voile d'Arcachon, la Rochelle Nautique (fusion de la Société des Régates Rochelaises et de l'Ecole de Voile de La Rochelle), les Marins de La Lune à Bordeaux et plus récemment Extrême Cordouan à Royan. La crise sanitaire qui s'est poursuivie en 2021 a bouleversé le calendrier des événements Voile de nos partenaires, la Banque Populaire Centre Atlantique a maintenu son soutien à la discipline.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique confirme son soutien au Pôle France de Voile de La Rochelle depuis 2018 et poursuit son engagement auprès des jeunes athlètes dans la pratique sportive de haut niveau. Depuis la création de la Team voile BPACA, elle accompagne ses membres dans la réussite de leurs projets qu'ils soient sportifs ou professionnels. Cet engagement auprès de l'excellence se traduit aussi concrètement sur des partenariats

déjà en place avec la mise en lumière des athlètes Charline PICON (vice-championne olympique à Tokyo en 2021, championne olympique à Rio en 2016, Championne d'Europe et Vice-Championne du monde en 2020) et Jonathan LOBERT (Vice-champion du monde FINN 2015) qui a arrêté sa carrière internationale en 2021.

Le début de l'année 2021 est marqué par l'arrivée triomphante de la navigatrice Clarisse Crémer à bord de l'Imoca Banque populaire après la mythique course du Vendée Globe où elle termine 1ère femme et 12ème au classement général.

2021 a vu la naissance du nouveau bateau de course au large de la Banque Populaire, le Maxi Trimaran BP XI. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique l'a accueilli à Arcachon pour la première étape de sa tournée inaugurale. Une très belle occasion de rassembler clients, collaborateurs et passionnés de voile pendant trois jours autour du skipper Arnel le Cléac'h et du Team Banque Populaire.

Le maxi Trimaran BP XI a effectué sa première grande course lors de la Transat Jacques Vabre en fin d'année.

### ...du Surf

En 2021, la Banque Populaire a souhaité soutenir un nouveau sport, le surf, qui, comme la voile, valorise ceux qui ont l'esprit entrepreneurial : sens de l'observation de l'environnement, anticipation de l'action, maîtrise de l'innovation des éléments, quête de performance et volonté de réussite. Elle a aussi souhaité s'associer à un sport, une fédération et des sportifs qui ont à cœur de préserver l'environnement et de transmettre des valeurs de coopération et de transmission.

Cet engagement se traduit sur notre territoire par la signature d'un partenariat avec la Ligue de Surf Nouvelle-Aquitaine et le soutien aux 64 clubs régionaux et aux événements tels que les championnats de surf Nouvelle-Aquitaine

La Banque populaire Aquitaine Centre Atlantique s'engage également dans l'accompagnement individuel de trois surfeurs néo-aquitains qui ont l'ambition sportive de participer aux JO de Paris 2024.

### Un Team BPACA multi-disciplines

En 2021, le projet de constituer un Team BPACA a été lancé : la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique envisage de rassembler une dizaine de sportifs valides et handisport qu'elle accompagnera jusqu'en 2024.

Il sera constitué de sportifs de nos disciplines phares que sont la Voile et le Surf, mais également d'autres disciplines telles que le ski, le skate, la canoë-kayak, l'escalade...

Risque secondaire	Diversité des dirigeants			
Description du risque	Indépendance, diversité et représentativité au sein des instances de gouvernance			
Indicateur clé	2021	2020	2019	Evolution 2020-2021
Part de femmes au sein du Conseil d'Administration	45 %	50 %	45 %	- 5 points

Objectif Groupe : 40 %

### Composition des Conseils d'Administration

En 2021, la Banque Populaire compte 13 administrateurs qui enrichissent les débats des conseils d'administration dans l'intérêt de l'ensemble des clients et des sociétaires. Créateurs de valeurs (chefs d'entreprise, chercheurs, enseignants...), ils sont impliqués dans la dynamique du développement économique et social de leur région. Lors de l'examen de toute candidature au mandat de

Directeur Général et au mandat de membre du Conseil, le comité des nominations s'appuie sur les objectifs définis dans la politique de diversité adoptée par le Conseil.

En application de cette politique de diversité, le comité des nominations doit poursuivre un objectif de diversité parmi les dirigeants effectifs et au sein du Conseil d'administration c'est-à-dire une situation où les caractéristiques desdits dirigeants et dudit conseil diffèrent à un degré assurant une variété de points de vue, étant rappelé que le caractère coopératif de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique contribue largement à favoriser la diversité.

Le Comité des nominations s'assure que les aspects suivants de diversité sont bien observés :

- formation,
- parcours professionnel,
- âge,
- objectif quantitatif relatif à la représentation du sexe sous-représenté,
- représentation géographique équilibrée,
- représentation des différents types de marché,
- représentation des catégories socioprofessionnelles dominantes du sociétariat de la Banque Populaire,
- respect des critères de compétence collective tels que visés dans l'évaluation du Conseil.

Aucun des critères précités ne suffit seul à constater la présence ou l'absence de diversité qui est appréciée collectivement au sein de l'organe de direction. En effet, le Comité des nominations doit s'attacher à la complémentarité des compétences techniques et la diversité des cultures et des expériences dans le but de disposer de profils de nature à enrichir les angles d'analyse et d'opinion sur lesquels l'organe de direction peut s'appuyer pour mener ses discussions et prendre ses décisions, favorisant ainsi une bonne gouvernance.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, dans le cadre des dispositions légales prévues par le Code monétaire et financier (articles L. 511-98 et L. 511-100), évalue périodiquement, et au moins une fois par an le fonctionnement de son Conseil d'administration. Cette mission est confiée au Comité des Nominations qui formule des recommandations sur les évolutions souhaitables quant à la composition de ce dernier en vue d'atteindre les objectifs de diversité.

### Formation des administrateurs

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique veille à l'adéquation des contenus de formation des élus avec les exigences et responsabilités de leur fonction au sein du Conseil d'Administration.

Leur formation est construite pour veiller à la compétence individuelle et collective des membres des conseils d'administration. Les formations proposées permettent d'appréhender et comprendre les évolutions et les enjeux du secteur bancaire.

Depuis 2014 la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'appuie sur le plan de formation et les outils élaborés par la FNBPA afin de répondre aux exigences du régulateur.

Celui-ci traite de thématiques liées aux six compétences clés retenues par la BCE, mais aussi des sujets liés à la RSE et à l'impact de la transformation digitale sur le modèle bancaire.

Un bilan annuel des formations a été mis en place, par Banque Populaire et administrateur, afin de suivre :  
 - le nombre de formations réalisées,  
 - le nombre d'heures de formation effectuées,  
 - la diversité des formations suivies,  
 - le taux de satisfaction.

Le programme de formation permet aux administrateurs de définir les meilleures orientations et de nourrir les débats des instances de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, dans l'intérêt de l'ensemble de ses clients et sociétaires.

Les 21 et 22 octobre 2021, l'ensemble des administrateurs des Banques Populaires se sont retrouvés à Strasbourg

pour participer à leur Université avec trois objectifs majeurs : porter un autre regard, notamment cette année sur les enjeux européens, valoriser la différence coopérative Banque Populaire et créer du lien et de la fierté d'appartenance.

Risque secondaire	Vie coopérative			
Description du risque	Veiller à la participation des sociétaires à la gouvernance coopérative. Assurer la formation des administrateurs. Communiquer sur le statut coopératif en interne et en externe			
Indicateur clé	2021	2020	2019	Evolution 2020-2021
NPS (Net Promoter Score) clients sociétaires annuel	29	21	17	+ 8 points
Nombre d'événements associant des sociétaires	3	0	2	

### L'animation du modèle coopératif

Les Banques Populaires, dont la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, sont des sociétés soumises à un régime juridique spécifique conforme aux valeurs des coopératives :

- Une rémunération limitée du capital hors de toute spéculation ;
- Des réserves impartageables transmises aux générations futures ;
- Le sociétaire dispose d'une double qualité : il est à la fois détenteur et utilisateur de sa coopérative ;
- Une organisation qui fonde sa performance économique sur l'efficacité collective et la gestion sur le long terme ;
- La primauté de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel ;
- Un ancrage dans les territoires favorisant leur développement (organisation décentralisée).

Les Banques Populaires ont défini conjointement de manière volontaire, un ensemble d'indicateurs répondant aux sept grands principes de l'Alliance Coopérative Internationale pour évaluer leurs pratiques coopératives.

### I. Adhésion volontaire et ouverte à tous

L'adhésion à la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est un acte libre et volontaire, sans discrimination de sexe, d'origine sociale, ethnique, religieuse ou politique.

	2021	2020	2019
Nb de sociétaires et évolution (en %)	145 033 +1,1 %	143 412 -1,7 %	145 934 - 0,04 %
Taux de sociétaires parmi les clients et évolution	21,30 % 0 pt	21,30 % -0,6 pt	21,90 % -0,22 pt
NPS (net promoter score) clients sociétaires	29	21	17
Répartition du sociétariat	83,40 % de sociétaires particuliers 15,10 % de sociétaires professionnels 1,50 % de sociétaires entreprises au 31.12.21	83,50 % de sociétaires particuliers 14,50 % de sociétaires professionnels 2,00 % de sociétaires entreprises au 31.12.20	83,40 % de sociétaires particuliers 14,50 % de sociétaires professionnels 2,10 % de sociétaires entreprises au 31.12.19

### 2. Pouvoir démocratique exercé par les membres

Les sociétaires se réunissent chaque année pour participer à l'Assemblée Générale de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, élire les administrateurs et voter les résolutions. Le vote des sociétaires est historiquement à la proportionnelle. Un homme = 0,25 % maximum des voix exprimées en Assemblée générale.

	2021	2020	2019
Taux de vote à l'Assemblée Générale	17,85 %	17,70 %	18,14 %
Nombre de membres du Conseil d'administration	13	12	12
Nombre de censeurs	0	0	0
Taux de participation des administrateurs aux Conseils d'administration	95 %	84,9 %	89 %
Taux de femmes membres du Conseil d'administration	45 %	50%	45 %
Nombre de réunions de Comités Spécialisés issus du Conseil d'administration	20	13	13

### 3. Participation économique des membres

La rémunération des parts sociales est plafonnée. Les excédents sont en grande partie affectés aux réserves. L'actif net est impartageable.

	2021	2020	2019
Valeur de la part sociale	17 €	17 €	17 €
Taux de rémunération de la part sociale	1,30 %*	1,20%	1,20 %
Montant moyen de détention de parts sociales par sociétaire	5 356 €	5 023 €	4 723 €
Redistribution des bénéfices	Pourcentage du résultat net redistribué sous forme d'intérêt aux parts sociales pour l'exercice 2021 : 12,3 %*	Pourcentage du résultat net redistribué sous forme d'intérêt aux parts sociales pour l'exercice 2020 : 9,70 %	Pourcentage du résultat net redistribué sous forme d'intérêt aux parts sociales pour l'exercice 2019 : 9,67 %
Concentration du capital	15,8 % des sociétaires détiennent 50 % du capital	15,5 % des sociétaires détiennent 50% du capital	15,5 % des sociétaires détiennent 50% du capital

\* Sous réserve de validation par l'Assemblée Générale

### 4. Autonomie et indépendance

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est une banque de plein exercice. Les parts sociales ne s'échangent pas sur les marchés et ne sont pas cotées en bourse. La banque est détenue à 100 % par ses sociétaires.

## 5. Éducation, formation et information

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique veille, avec l'appui de la FNBP, à l'adéquation des contenus de formation des élus avec les exigences et responsabilités de leur fonction au sein des Conseils d'Administration.

	2020	2019	2018
Pourcentage d'administrateurs ayant suivi au moins une formation sur l'année (en %)	69 %	8%	83 %
Nombre moyen d'heures de formation par administrateur formé	10h24	13h00	13h00

## 6. Engagement envers la communauté

La Banque Populaire fait vivre son territoire, notamment au travers des actions menées envers la société et envers ses sociétaires.

	2021	2020	2019
Montant du soutien aux projets de son territoire (mécénat et partenariats non commerciaux)	891 239 €	600 146 €	732 376 €
Nombre de réunions de sociétaires	3 (hors AG)	0 (hors AG)	2 (hors AG)

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, notamment via son Comité Sociétariat & RSE, suit régulièrement différents indicateurs relatifs à son sociétariat (pratiques de commercialisation et de rémunération des parts sociales, évolution du capital social et distribution entre les sociétaires, etc.).

### Animation du sociétariat

Les 145 033 sociétaires de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique constituent le socle de son modèle coopératif. Ils détiennent son capital social. Ils votent lors de l'Assemblée Générale et élisent directement les administrateurs qui les représentent au sein du Conseil d'Administration. En 2021, ce sont près de 17,85 % des sociétaires qui se sont exprimés en votant. L'Assemblée Générale de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'est déroulée à huis clos cette année encore, conformément à la réglementation mise en place dans le contexte de la crise sanitaire Covid-19. Néanmoins, le vote en ligne a été mis en place depuis 2014, un système de questions/réponses à distance ainsi que la retransmission de l'assemblée en vidéo différée.

Consciente de l'importance d'engager ses sociétaires dans sa gouvernance coopérative, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique organise un certain nombre de réunions et d'événements en plus de l'Assemblée Générale. Les sociétaires sont régulièrement conviés à des réunions en agence ou à des soirées dédiées au cours desquelles ils peuvent échanger avec des dirigeants et des administrateurs sur l'actualité de leur banque. L'année 2021 a une nouvelle fois fait exception compte tenu du contexte sanitaire qui a fortement perturbé les rendez-vous prévus. Cependant, les alternatives mises en place en 2020 ont été maintenues : malgré le contexte, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a poursuivi ses engagements auprès de ses partenaires en 2021 et l'a fait savoir à ses sociétaires grâce à la newsletter qui leur est dédiée ; une autre manière de garder le lien et de rester proche.

Pour la 5ème année consécutive, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'est impliquée dans la « Faites de la Coopération », semaine de sensibilisation et d'échanges autour de la coopération et du modèle coopératif Banque Populaire, qui s'inscrit dans le mois de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), en novembre. Parmi les actions organisées par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique sur son territoire, on retrouve l'envoi de la newsletter

dédiée à ses sociétaires, la mise en place d'un module de formation ludique au modèle coopératif et à la RSE pour ses collaborateurs via l'application B'DIGIT, la tenue d'une webconférence pour ses collaborateurs sur le thème « être aux côtés d'un collègue touché par la maladie » et la mise en place d'une grande collecte de vêtements auprès de ses collaborateurs sur tout son territoire en faveur de quatre associations partenaires : la cravate solidaire Bordeaux, la Maison Rose, les Ateliers du bocage et Limouzi'staps.

Malgré un contexte sanitaire toujours chahuté, plusieurs actions ont été menées après des sociétaires en 2021. Tout au long de l'année, des newsletters thématiques ont été envoyées aux sociétaires sur le thème de la Voile ou encore celui de la danse en assistant en direct à une représentation de Malandain Ballet Biarritz en ligne.

En octobre, les sociétaires de Haute-Vienne se sont réunis à l'abbaye de Solignac pour assister à un concert de musique classique, porté par la Fondation Banque Populaire. Cette soirée, qui se veut caritative, a permis de récolter 3 000 €, grâce aux sociétaires présents, au profit du CHU de Limoges et de la recherche contre le cancer du sein.

En novembre, la première communauté de sociétaires a vu le jour dans le Libournais. Ce nouveau rendez-vous coopératif, nouvelle forme de "table ronde" participative, a été créé pour échanger, partager et écouter les sociétaires pour toujours mieux les satisfaire. D'autres seront organisés en 2022.

Enfin, le 31 décembre, une carte de vœux solidaire a été envoyée par mail à tous les sociétaires. Elle met en lumière 22 partenaires dont la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est mécène. Cette carte lance le décompte des vœux 2022 et illustre concrètement l'engagement sociétal de la banque dans tous ses territoires.

Les sociétaires disposent de canaux d'information privilégiés leur permettant de suivre l'actualité de leur banque : au-delà des newsletters régulières qu'ils reçoivent, ils peuvent consulter ponctuellement les actualités coopératives de leur banque via les réseaux sociaux et sur le site internet de la banque.

Risque secondaire	Droits de vote
Description du risque	Définir et appliquer des règles d'intervention, de vote, d'accompagnement, de participation aux conseils des entreprises où la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique détient une participation.

La politique de vote et dialogue est au centre de la stratégie de responsabilité de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, avec une mise à jour de sa politique de vote pour la rendre plus rigoureuse concernant les questions ESG. Comme prévu par cette politique, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique vote à toutes les assemblées des sociétés françaises et étrangères dont elle détient des actions. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a continué d'appliquer sa politique de vote qui promeut un comportement socialement responsable des entreprises détenues.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a engagé des dialogues individuels approfondis et réguliers avec plusieurs entreprises considérées comme emblématiques pour la transition énergétique.

Risque secondaire	Rémunérations des dirigeants
Description du risque	Système de rémunération des dirigeants intégrant des critères de performance financière et extra-financière décorrélés les uns des autres avec une vision à court, moyen et long terme.

Le comité des rémunérations est chargé de formuler des propositions au conseil d'administration concernant - le niveau et les modalités des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordée aux membres du comité de direction y compris les avantages en nature, de prévoyance et de retraite ; - la rémunération du Directeur Général.

Pour en savoir plus sur la politique de rémunérations : cf partie 2.9.5 du Rapport de Gestion

## Note méthodologique

### Méthodologie du reporting RSE

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'efforce de fournir une vision sincère et transparente de ses actions et de ses engagements en termes de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

### Elaboration et actualisation du modèle d'affaires

Les schémas « modèle d'affaire » et « écosystème » ont été construits et proposés par le Groupe BPCE et la FNBP. Ces schémas ont ensuite été validés, ajustés et complétés par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique en fonction de son plan stratégique, de ses segments de marché et de son territoire.

## NOS RESSOURCES

THEMATIQUE	INDICATEUR	PRECISIONS
Nos clients et sociétaires	XXX clients	Client particuliers, professionnels et entreprises au 31/12
	% de sociétaires parmi les clients	Nombre de sociétaires au 31.12 / Nombre total de clients
	XX administrateurs	Nombre d'administrateurs au 31/12
Notre capital humain	XX collaborateurs au siège et en agences	Total EFFECTIF ETP MENSUEL MOYEN CDI + CDD (hors alternance et stagiaires vacances) Ce calcul d'ETP correspond à l'indicateur I.1.3 du bilan social
	XX index égalité femmes-hommes	BILAN SOCIAL
	nombre de personnes en situation de handicap	Nb de collaborateurs en situation de handicap au 31/12
Notre capital financier et nos ressources financières	XX Md€ de capitaux propres	Stock de capitaux dont dispose l'entreprise (capital social + réserves, après affectation des résultats)
	XX Md€ d'encours d'épargne globale	Tous encours d'épargne liquide et moyen/long terme, hors épargne financière
	Ratio de solvabilité	Le ratio de solvabilité européen était un ratio minimum de fonds propres applicable aux banques, défini par la directive 89/647/CEE du Conseil, du 18 décembre 1989, relative à un ratio de solvabilité des établissements de crédit. Il est l'application du ratio Cooke défini dans l'accord de Bâle I.
Notre capital Immobilier	XXX agences et centres d'affaires dont X bâtiment(s) certifié(s) durable(s)	Hors agences virtuelles

## NOTRE CREATION DE VALEUR

THEMATIQUE	INDICATEUR	PRECISIONS
Pour nos clients et sociétaires	X€ d'intérêt aux parts sociales	Il s'agit des intérêts versés aux parts sociales au bénéfice des sociétaires, et non du capital social des Banques Populaires. (sous réserve de la décision prise en Assemblée Générale)
	X€ de mise en réserve pour assurer la pérennité de l'entreprise et financer l'avenir	Contribution annuelle aux réserves impartageables (à minima 15 % des résultats) Résultat net - distribution des intérêts aux parts sociales (sous réserve de la décision prise en Assemblée Générale)
Pour l'économie du territoire Via nos financements	XX Mds € de Prêts Garantis par l'Etat (environ XX prêts)	Montant des encours des PGE et nombre de PGE octroyés sur l'ensemble des marchés concernés
	XX Mds € d'encours de fonds ISR et solidaires	Montant des encours ISR (assurance vie, CTO, PEA) + FCPE ISR solidaires et/ou solidaires
	XX Mds € d'encours de financement à l'économie dont...	uniquement les prêts d'équipement moyen/long terme
	XX Mds € dans l'immobilier	Encours de prêts immobiliers, tous segments de clientèles confondus (particuliers, professionnels, entreprises dont associations et institutionnels)
	XX Mds € dans l'innovation	Prêts Innov&Plus

Pour l'économie du territoire Via notre fonctionnement	X M€ d'achats auprès de XX % de fournisseurs locaux	Part du montant total dépensé avec les fournisseurs de l'entité qui ont leur adresse de facturation dans le territoire de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique
	XX M€ d'impôts locaux	Impôts fonciers, contribution économique territoriale, taxe additionnelle sur les surfaces de stationnement et taxe annuelle sur les bureaux en Ile de France (pour les entités concernées) (exclus : impôt sur les sociétés car impact national)
Pour nos talents	X M€ de salaires des collaborateurs au siège et en agences	Indicateur : 2.1.1.1 MASSE SALARIALE ANNUELLE GLOBALE (en milliers d'Euros) Masse salariale annuelle totale, au sens de la déclaration annuelle des salaires. On entend par masse salariale la somme des salaires effectivement perçus pendant l'année par le salarié. Prend en compte la somme des éléments de rémunération soumis à cotisations sociales au sens de la DSN pour tous les salariés. Cette masse salariale s'entend hors intéressement, participation, abondement à un PEE et hors charges patronales.
	X recrutements en CDD, CDI et alternants	Ce calcul d'ETP correspond à l'indicateur 1.1.3 du bilan social du Groupe BPCE
Pour la société civile	XX M€ d'engagement sociétal (mécénat et partenariats non commerciaux)	Mécénat et partenariats non commerciaux : montants décaissés sur l'exercice au profit de projets dont l'objet est conforme à l'intérêt général (avec ou sans reçus fiscaux)
	XX M€ de refinancements des structures de microcrédits	ADIE + France Active
Pour l'environnement	XX M€ de financement pour la transition environnementale	Montant de financement de la transition énergétique (production annuelle) : énergies renouvelables (financement de projets structurés + financements corporate 100% EnR) + bâtiment vert (= Eco PTZ + PREVair/Crédit DD + PROVair) et Total des FCPE ISR et solidaires commercialisés (BP) en €

### Choix des indicateurs

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'appuie sur une analyse de ses risques extra-financiers proposée par BPCE. Cette analyse fait l'objet d'une actualisation chaque année, afin de prendre en compte :

- Les recommandations exprimées par la filière RSE ;
- Les remarques formulées par les Commissaires aux comptes/organismes tiers indépendants dans le cadre de leur mission de vérification ;
- L'évolution de la réglementation.

Le référentiel BPCE fait l'objet d'un guide utilisateur sur lequel la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'est appuyée pour la réalisation de sa Déclaration de performance extra-financière. Elle s'est également basée, pour les données carbone, sur le guide méthodologique fourni par BPCE.

### Emissions de gaz à effet de serre

Nouveaux indicateurs bilan carbone

Dans le cadre de l'amélioration et de la modernisation continue du Bilan carbone, les indicateurs ci-dessous ont été intégrés à partir du Bilan carbone 2021 :

- Nombre de jours en télétravail,
- Consommation d'électricité verte (Engie, GEG, EDF ou autres),
- Consommation liée au PPA (POWER PURCHASE AGREEMENT),
- Nombre de véhicules électriques de service et de fonction,
- Nombre de véhicules hybrides rechargeables de service et de fonction,
- Nombre d'écrans subventionnés pour le télétravail
- Déplacements professionnels et personnels réalisés en voiture électrique,
- Déplacements professionnels et personnels réalisés en voiture hybride rechargeable.

Le résultat de l'évaluation de l'empreinte carbone des portefeuilles n'est pas présent dans cette DPEF. Les émissions communiquées sont sur la base des postes analysés.

### Financement de la transition énergétique.

Pour 2021 le périmètre retenu est celui du plan stratégique BPCE 2024 et afin d'intégrer les nouvelles offres déjà mises en marché en 2021.

Le KPI comprend les prêts PTZ, les ECOPTZ, les ECOPTZ copropriétés, les prêts consommations (prêts travaux DD, prêts rénovation énergétiques, prêt auto DD) et pour les entreprises les PROVAIR.

Les changements concernent :

- l'insertion dans cet indicateur des montants financés avec un PTZ. En effet les PTZ sont des prêts réglementés qui permettent aux ménages de financer une partie de leur logement neuf (par définition performant puisqu'aux normes RT2012) ou ancien éco-conditionné,
- l'intégration d'un nouveau prêt consommation : prêt rénovation.

Les financements en prêt consommation peuvent être utilisés pour financer l'installation de panneaux photovoltaïques sur la maison du client.

### Exclusions

Du fait de l'activité de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, certaines thématiques relatives au Décret du 24 avril 2012 et à l'article 4 de la loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le changement climatique n'ont pas été jugées pertinentes. C'est le cas pour :

- l'économie circulaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable compte tenu de notre activité de service.

### Comparabilité

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique fait le choix de ne communiquer, cette année, que sur un seul exercice pour certains indicateurs dont la définition aurait été modifiée par rapport à 2020, ainsi que pour les indicateurs publiés pour l'exercice 2020 mais pas 2021.

### Période du reporting

Les données publiées couvrent la période du 1er janvier 2021 au 31 Décembre 2021. Dans le cas où les données physiques ne sont pas exhaustives, les contributeurs ont procédé à des calculs d'ordre de grandeur pour estimer les données manquantes, à partir de ratios moyens fournis par BPCE.

### Disponibilité

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'engage à publier sa déclaration de performance extra-financière sur son site Internet pendant cinq ans : <https://www.banquepopulaire.fr/bpaca/votre-banque/rapports-annuels-statuts-et-prospectus/>.

### Rectification de données

Si une donnée publiée dans le rapport de gestion en année N-1 s'avère erronée, une rectification sera effectuée avec une note de bas de page le précisant.

### Périmètre du reporting

Pour l'exercice 2021, le périmètre de reporting pour les indicateurs RSE concerne les entités suivantes :

- Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique

### Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration de performance extra-financière

A l'Assemblée Générale des actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique (ci-après « entité »), désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 (Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1048, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) et en cours d'adaptation de notre système de management dans le cadre de l'évolution des modalités de notre accréditation décidée par le Cofrac (passage de la norme ISO 17020 à ISO 17029), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### Préparation de la Déclaration

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps. Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

### Limites inhérentes à la préparation de l'information liée à la Déclaration

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

### Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

## Responsabilité du Commissaire aux Comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 I et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

## Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention.

## Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre janvier 2022 et mars 2022 sur une durée totale d'intervention de deux semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions en charge du développement durable, des finances, de la gestion des risques, de la conformité, de la relation client, des ressources humaines, de la communication.

## Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'entité, de l'exposé des principaux risques.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ; et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16.
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants<sup>2</sup>, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices<sup>3</sup> et couvrent l'ensemble des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests.
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'entité.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

(1) Dispositifs mis en œuvre pour intégrer les critères ESG dans les décisions de crédit, Mise à jour annuelle de la cartographie des risques de non-conformité.  
(2) Production annuelle des prêts d'équipement aux entreprises et aux professionnels (hors PGE), Montant de financement de la Transition Énergétique, Taux d'équipement OCF des clients identifiés comme fragiles, Montants décaissés dédiés à des activités de mécénat et aux partenariats non-commerciaux, Délai moyen de traitement des réclamations, Taux d'absentéisme maladie, Taux de sortie pour démission pour les CDI, % de femmes parmi les cadres, Nombre d'heures de formation par ETP, % de collaborateurs ayant réalisé la formation code de conduite.  
(3) Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique.

Paris-La Défense, le 22 mars 2022  
L'un des Commissaires aux Comptes,

## Deloitte & Associés



**Marjorie Blanc Lourme**  
Associée, Audit

**Julien Rivals**  
Associé, Développement Durable

# ANNEXES

## Gestion des Risques

### Dispositif de gestion des risques et de certification de la conformité

#### Dispositif Groupe BPCE

La fonction de gestion des risques et celle de certification de la conformité assurent, entre autres missions, le contrôle permanent des risques et de la conformité.

Les Directions des Risques et / ou de la Conformité veillent à l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques. Elles assurent l'évaluation et la prévention des risques, l'élaboration de la politique risque intégrée aux politiques de gestion des activités opérationnelles et la surveillance permanente des risques.

Au sein de l'organe central BPCE, la Direction des Risques et le Secrétariat Général en charge de la conformité, de la sécurité et des contrôles permanents assurent la cohérence, l'homogénéité, l'efficacité, et l'exhaustivité de la mesure, de la surveillance et de la maîtrise des risques. Ces Directions ont la charge du pilotage consolidé des risques du Groupe. Les missions de ces dernières sont conduites de manière indépendante des directions opérationnelles. Les modalités de fonctionnement, notamment en filières, sont précisées entre autres dans la Charte des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents Groupe, approuvée par le directoire de BPCE le 7 décembre 2009 et dont la dernière mise à jour date de décembre 2021, en lien avec l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, dédié au contrôle interne. Les Directions en charge des Risques, de la Conformité, et du Contrôle Permanent des établissements ont un lien fonctionnel fort avec la Direction des Risques de BPCE, et du Secrétariat Général Groupe en charge de la conformité et des contrôles permanents.

## La Direction des Risques, Conformité Contrôle Permanent

La Directrice Risques Conformité Contrôle Permanent de notre banque, est rattachée hiérarchiquement à la Directrice Générale et fonctionnellement aux directeurs de la Direction des Risques de BPCE, et du Secrétariat Général Groupe en charge de la conformité et des contrôles permanents.

La Direction Risques Conformité Contrôle Permanent couvre l'ensemble des risques : risques de crédit, risques financiers, risques opérationnels, risques climatiques, risques de non-conformité ainsi que des activités transverses de pilotage et de contrôle des risques. Elle assure conformément à l'article 75 de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne, la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques. Pour assurer son indépendance, les fonctions risques et conformité, distinctes des autres filières de contrôle interne, sont des fonctions indépendantes de toutes les fonctions effectuant des opérations commerciales, financières ou comptables.

Dans le cadre de la fonction de gestion des risques, les principes définis dans la Charte des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents Groupe sont tous déclinés au sein de l'établissement. Ainsi de manière indépendante, la Direction Risques Conformité Contrôle Permanent contrôle la bonne application des normes et des méthodes de mesure des risques, notamment les dispositifs de limites et les schémas délégués. Elle s'assure que les principes de la politique des risques sont respectés dans le cadre de ses contrôles permanents de deuxième niveau.

Les Dirigeants Effectifs veillent à ce que les systèmes de gestion des risques mis en place soient appropriés au profil de risque et à la stratégie commerciale de l'établissement, conformément à la réglementation concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (directives européennes CRR2 et CRD4).

### Périmètre couvert par la Risques Conformité Contrôle Permanent

Le périmètre couvert porte sur le périmètre consolidé. Il couvre la fonction gestion des risques et de conformité au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements bancaires. Il s'agit du deuxième niveau de contrôle portant sur les dispositifs de maîtrise des risques tels que ceux relatifs aux contrôles permanents, l'élaboration des tableaux de bord de suivi et de pilotage des risques avec une restitution aux instances dirigeantes et de gouvernance.

### Principales attributions de la fonction de gestion des Risques et de certification de la conformité de notre établissement

La Direction Risques Conformité Contrôle Permanent :

- est force de proposition de la politique des risques de l'établissement, dans le respect des politiques des risques du Groupe (limites, plafonds...);
- identifie les risques, en établit la macro-cartographie avec une liste des risques prioritaires et pilote le process annuel de révision du dispositif d'appétit au risque et du plan annuel de contrôle ;

- contribue à l'élaboration des dispositifs de maîtrise des risques, des politiques de gestion des activités opérationnelles (limites quantitatives, schéma délégataire, analyse a priori des nouveaux produits ou des nouvelles activités) ;
- valide et assure le contrôle de second niveau du périmètre (normes de valorisation des opérations, provisionnement, dispositifs de maîtrise des risques) ;
- contribue à la définition des normes de contrôle permanent de premier niveau des risques et/ou conformité et veille à leur bonne application (la définition des normes et méthodes Groupe étant une mission de l'organe central) ;
- assure la surveillance de tous les risques, y compris de non-conformité, notamment la fiabilité du système de détection des dépassements de limites et le suivi et contrôle de leur résolution ;
- évalue et contrôle le niveau des risques ;
- élabore les reportings risques à destination des instances dirigeantes (les Dirigeants Effectifs et le Conseil d'administration), contribue aux rapports légaux ou réglementaires et alerte les Dirigeants Effectifs et le Conseil d'administration en cas d'incident significatif (art. 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne) ;
- contribue à la diffusion de la culture du risque et de la conformité au sein de l'établissement.

### Organisation et moyens dédiés

La Direction Risques Conformité Contrôle Permanent comprend 43 collaborateurs fin 2021. Elle siège au sein du Comité de Direction générale. Elle est organisée autour de deux directions, un département, sept services et couvre la fonction DPO (data protection officer). Cette organisation décline principalement quatre fonctions spécialisées par domaine de risques : les risques de crédit, financiers et climatiques, les risques non financiers (vérification de la conformité, risques opérationnels, continuité d'activité et sécurité des systèmes d'information), la protection des données et le contrôle permanent.

Les réflexions structurantes en matière de risque, de conformité et de contrôle permanent sont proposées par le comité exécutif des risques, le comité de coordination des fonctions de contrôles et le comité de sûreté sécurité continuité d'activité aux instances exécutives et de gouvernance. Il en résulte la définition des grandes orientations risques de l'établissement (limites, politiques de risques, chartes déléguées, surveillance et suivi des actions correctrices). Les comités dédiés examinent régulièrement les principaux risques de crédit, de non-conformité, opérationnels et financiers de notre établissement.

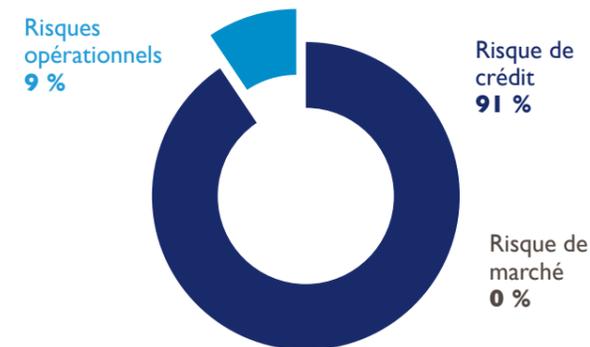
### Les évolutions intervenues en 2021

Sur un plan organisationnel, la Direction Risques Conformité Contrôle Permanent a vu la transformation en novembre de deux départements en Directions, renforçant ainsi sa présence au sein du Comité exécutif, la Directrice Risques Conformité Contrôle Permanent siégeant au Comité de Direction Générale de la banque

## Principaux Risques de l'année 2021

Le profil global de risque de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique correspond à celui d'une banque de réseau de proximité. Les risques sont concentrés essentiellement sur l'activité de crédit, afin de soutenir et de financer l'économie régionale.

La répartition des risques pondérés de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique fin 2021 est la suivante :



### Culture risques et conformité

Pour mener à bien leurs différents travaux, les établissements du Groupe BPCE s'appuient notamment sur la charte du Contrôle interne et la charte des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents du Groupe. Cette dernière précise notamment que l'Organe de Surveillance et les Dirigeants Effectifs de chaque établissement promeuvent la culture du risque et de la conformité à tous les niveaux de leur organisation. Les fonctions de gestion des risques et de conformité coordonnent la diffusion de la culture risque et conformité auprès de l'ensemble des collaborateurs, en coordination avec l'ensemble des autres filières de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique.

D'une manière globale, l'équipe de la Direction Risques Conformité Contrôle Permanent :

- participe à des réunions d'animation des fonctions de gestion des risques et de vérification de la conformité, moments privilégiés d'échanges sur les problématiques risques, de présentation des travaux menés par les différentes fonctions, de formation et de partages de bonnes pratiques entre établissements qui se déclinent également par domaine dont les principaux sont : crédits, financiers, opérationnels, non-conformité associant tous les établissements du Groupe. Des groupes de travail dédiés viennent compléter ce dispositif ;
- enrichit son expertise réglementaire, notamment via la réception et la diffusion de documents réglementaires pédagogiques ;
- décline les organisations et dispositifs permettant la gestion des risques, la vérification de la conformité et la réalisation des contrôles permanents ;
- effectue des interventions régulières dans les différentes filières de l'établissement (fonctions commerciales, fonctions supports,...) pour promouvoir la culture du risque et de la conformité ;
- est représentée par son Directeur des Risques et / ou de la Conformité à des audioconférences avec l'organe central ou des réunions régionales réunissant les Directeurs des Risques et de la Conformité des réseaux et des filiales du Groupe BPCE autour de sujets d'actualité ;

- bénéficie, pour le compte des collaborateurs de la banque, d'un programme de formation annuel diffusé par BPCE et complété par des formations internes ;
- réalise la macro-cartographie des risques de l'établissement, évaluant ainsi son profil de risque et identifiant ses principaux risques prioritaires ;
- pilote la revue annuelle des indicateurs d'appétit au risque de l'établissement dans le cadre du dispositif mis en place par le Groupe ;
- s'attache à la diffusion de la culture risque et conformité et à la mise en commun des meilleures pratiques avec les autres établissements du Groupe BPCE ;
- mesure le niveau de culture risque et conformité, à partir d'une auto-évaluation sur la base d'un questionnaire fondé sur les recommandations du FSB 2014, AFA 2017 et les guidelines EBA 2018.

Plus spécifiquement, pour coordonner les chantiers transverses, la Direction Risques Conformité Contrôle Permanent de notre établissement s'appuie sur la Direction des Risques de BPCE et le Secrétariat Général Groupe qui contribuent à la bonne coordination de la fonction de gestion des risques et de certification de la conformité et pilotent la surveillance globale des risques y compris ceux inhérents à la conformité.

### Macro-cartographie des risques de l'établissement :

La macro-cartographie des risques de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique répond à la réglementation, en particulier à l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, dédié au contrôle interne qui indique dans ses articles 100, 101 et 102 la nécessité de disposer d'une « cartographie des risques qui identifie et évalue les risques encourus au regard de facteurs internes et externes » ainsi qu'aux guidelines de l'EBA « orientations sur la gouvernance interne » publiés le 1er juillet 2018. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique répond à cette obligation avec le dispositif de la « macro-cartographie des risques » qui a été développé par le Groupe BPCE.

Cette macro-cartographie a pour objectif de sécuriser les activités des établissements, de conforter leur rentabilité financière et leur développement dans la durée. Cette approche par les risques via une cotation du dispositif de maîtrise des risques permet la mise en œuvre et le suivi de plans d'action ciblés.

La macro-cartographie des risques a un rôle central dans le dispositif global de gestion des risques d'un établissement : grâce à l'identification et à la cotation de ses risques, via notamment l'évaluation du dispositif de maîtrise des risques, chaque établissement du Groupe dispose de son profil de risque et de ses risques prioritaires. Cette approche par les risques sert à actualiser chaque année l'appétit au risque et les plans de contrôle permanent et périodique des établissements.

L'intégration de la macro-cartographie des risques dans l'outil de gestion des contrôles permanents Priscop, permet d'automatiser les liens risques – contrôles dans le dispositif de maîtrise des risques.

Des plans d'action ciblés sur les risques prioritaires sont mis en place dans un but de réduction et/ou contrôle des risques.

Les résultats de la macro-cartographie des risques contribuent à l'exercice du SREP (Supervisory Review and Evaluation Process) du Groupe, en identifiant les principaux risques en approche gestion des risques et prudentielle et alimentent notamment le rapport annuel de contrôle interne, le rapport ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) ainsi que le document d'enregistrement universel pour le chapitre facteurs de risques.

En 2021, une consolidation des macro-cartographies a été effectuée pour chacun des réseaux. Chaque établissement dispose de la comparaison de sa macro-cartographie avec celle de son réseau. Une consolidation des plans d'action mis en place par les établissements sur leurs risques prioritaires a également été produite.

## Appétit au risque

### Rappel du contexte

L'appétit au risque du Groupe BPCE correspond au niveau de risque qu'il est prêt à accepter dans le but d'accroître sa rentabilité tout en préservant sa solvabilité. Celui-ci doit être cohérent avec l'environnement opérationnel de l'établissement, sa stratégie et son modèle d'affaires, tout en privilégiant les intérêts de ses clients. L'appétit au risque du Groupe est déterminé en évitant des poches de concentration majeures et en allouant de manière optimisée les fonds propres.

Le dispositif s'articule autour :

- de la définition du profil de risque du Groupe (ou Risk Appetit Statement) qui assure la cohérence entre l'ADN du Groupe, son modèle de coût et de revenus, son profil de risque et sa capacité d'absorption des pertes ainsi que son dispositif de gestion des risques ;
- d'indicateurs couvrant l'ensemble des risques majeurs auxquels le Groupe est exposé et complété de limites ou seuils déclenchant des actions et une gouvernance spécifique en cas de dépassement ;
- d'une gouvernance intégrée aux instances de gouvernance du Groupe pour sa constitution et revue ainsi qu'en cas de survenance d'un incident majeur ; ainsi qu'une déclinaison de l'ensemble des principes à chaque établissement du Groupe ;
- d'une pleine insertion opérationnelle avec les dispositifs transverses de planification financière.

### Profil d'appétit au risque

L'appétit au risque se définit selon 5 critères propres à notre Groupe : son ADN, son modèle de coûts et de revenus, son profil de risque, sa capacité d'absorption des pertes et son dispositif de gestion des risques.

### L'ADN du Groupe BPCE et de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique

#### L'ADN du Groupe BPCE

Groupe coopératif décentralisé et solidaire, le Groupe BPCE organise son activité autour d'un capital logé majoritairement localement dans ses établissements régionaux et d'un refinancement de marché centralisé optimisant les ressources apportées aux entités. Du fait de sa nature mutualiste, le Groupe BPCE a pour objectif d'apporter le meilleur service à ses clients, dans la durée, tout en dégageant un résultat pérenne.

Le Groupe BPCE :

- doit préserver la solvabilité, la liquidité et la réputation de chacune des entités du Groupe, mission dont l'organe central est en charge à travers un pilotage des risques consolidés, une politique des risques et des outils communs ;
- est constitué d'entités et de banques régionales, détenant la propriété du Groupe et de ses filiales. Au-delà de la gestion normale, en cas de crise, des mécanismes de solidarité entre les entités du groupe assurent la circulation du capital et permettent d'éviter le défaut d'une entité ou de l'organe central ;
- se focalise sur les risques structurants de son modèle d'affaires de banque universelle avec une composante prépondérante en banque de détail en France, tout en intégrant d'autres métiers nécessaires au service de l'ensemble des clientèles ;
- diversifie ses expositions en développant certaines activités en ligne avec son plan stratégique de développement de la bancassurance et de la gestion d'actifs et aussi de développement international (majoritairement Banque de Grande Clientèle et gestion d'actifs et de manière plus ciblée sur la Banque de Détail).

En termes de profil de risques, le Groupe BPCE assume des risques intrinsèquement liés à ses métiers de Banque de Détail et à ses activités de Banque de Grande Clientèle.

### L'ADN de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique :

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est indépendante et effectue son activité de banque de plein exercice dans le cadre du périmètre de consolidation. Au-delà de la gestion normale, en cas de crise, des mécanismes de solidarité entre les établissements du Groupe assurent la circulation du capital et permettent d'éviter le défaut d'une entité ou de l'organe central, BPCE.

- la banque est un établissement coopératif dans lequel les sociétaires sont les détenteurs de parts sociales. Notre responsabilité et notre succès dépendent donc de notre capacité structurelle à maintenir une réputation responsable auprès de nos clients et sociétaires ;
- la banque est un établissement bancaire universel c'est à-dire effectuant des opérations de banque classiques et proposant des produits et services bancaires et d'assurance dédiés à des clientèles essentiellement de détail et entreprises locales. A ce titre, la banque déploie l'ensemble du dispositif lié à la protection de la clientèle et aux lois, règlements, arrêtés et bonnes pratiques qui s'appliquent aux banques françaises ;
- le refinancement de marché de la banque est effectué de manière centralisée au niveau du Groupe, permettant ainsi une allocation à notre établissement à hauteur de son besoin lié à notre activité commerciale et à notre développement.

### Modèle d'affaires

Le Groupe BPCE se focalise sur les risques structurants de son modèle d'affaires de bancassureur avec une composante prépondérante en Banque de Détail en France, tout en intégrant d'autres métiers nécessaires au service des clients du Groupe.

Il est fondamentalement une banque universelle, disposant d'une forte composante de Banque de Détail en France, sur l'ensemble des segments et marchés et présent sur tout le territoire à travers deux réseaux concurrents dont les entités régionales ont une compétence territoriale définie par leur région d'activité. Afin de renforcer cette franchise

et d'offrir une palette complète de services à ses clients, le Groupe BPCE développe une activité de financement de l'économie, essentiellement à destination des PME, des professionnels et des particuliers.

Certaines activités (notamment services financiers spécialisés, Banque de Grande Clientèle, gestion d'actifs, assurance) sont logées dans des filiales spécialisées.

Compte tenu du contexte d'évolution des taux dans lequel le Groupe BPCE évolue d'une part, et de l'engagement de dégager un résultat résilient et récurrent d'autre part, le Groupe maintient un équilibre entre la recherche de rentabilité et les risques liés à ses activités.

Pour la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, nous nous focalisons sur les risques structurants de notre modèle d'affaires de bancassureur en étant essentiellement une banque de détail, tout en intégrant d'autres métiers nécessaires à l'ensemble des clients.

L'établissement intervient principalement sur la région de Nouvelle-Aquitaine et en accompagnement de ses clients de la région. Afin d'offrir une palette complète de services à nos clients, nous développons notre activité de financement de l'économie, en particulier à destination des entreprises et des professionnels, ainsi qu'aux particuliers (crédit immobilier et crédit à la consommation).

Pour les activités logées dans des filiales spécialisées qui interviennent au profit de nos clients, le modèle a trois raisons principales : bénéficier d'un effet d'échelle, faciliter la maîtrise globale de ces activités et des risques associés, couvrir les activités dont le périmètre national ou international dépasse le périmètre de notre établissement régional.

Nous accompagnons l'économie locale en collectant des ressources qui financent les projets de notre région

### Profil de risque

L'équilibre entre la recherche de rentabilité et le niveau de risque accepté se traduit dans le profil de risque du Groupe BPCE et se décline dans les politiques de gestion des risques du Groupe.

Notre établissement assume des risques intrinsèquement liés à ses métiers de Banque de Détail.

Du fait de notre modèle d'affaires, nous assumons les risques suivants :

- le risque de crédit et de contrepartie induit par notre activité prépondérante de crédit aux particuliers, aux professionnels et aux entreprises est encadré via des politiques de risques Groupe, reprises dans notre politique de risques, des limites de concentration par contrepartie, par pays et par secteur et un système délégué adéquat complété de suivis des portefeuilles et d'un dispositif de surveillance ;
- le risque de taux structurel est notamment lié à notre activité d'intermédiation et de transformation en lien fort avec notre activité de crédits immobiliers à taux fixes et aux ressources réglementées. Il est encadré par des normes Groupe communes et des limites au niveau de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique ;
- le risque de liquidité est piloté au niveau du Groupe qui alloue à notre établissement la liquidité complétant les ressources clientèle levées localement. La banque est responsable de la gestion de sa réserve de liquidité dans le cadre des règles Groupe ;
- Les risques non financiers sont encadrés par des normes

qui couvrent les risques de non-conformité, de fraude, de sécurité des systèmes d'information, les risques de conduite (conduct risk), les risques juridiques ainsi que d'autres risques opérationnels. Pour ce faire, il est mis en œuvre un référentiel commun de collecte des données pour l'ensemble des établissements du Groupe et d'outils permettant la cartographie annuelle et la remontée des pertes et des incidents au fil de l'eau. Il existe aussi un suivi des risques majeurs et des risques à piloter retenus et des plans d'action sur des risques spécifiques et d'un suivi renforcé des risques naissants.

L'alignement des exigences de nos clients particuliers (porteurs de parts sociales constitutifs de nos fonds propres) et de nos investisseurs crédit impose une aversion très forte au risque de réputation.

Nous nous interdisons de nous engager sur des activités que nous ne maîtrisons pas ou de trading pour compte propre. Les activités aux profils de risque et à la rentabilité élevés sont strictement encadrées.

Quelles que soient les activités, entités ou géographies, nous avons vocation à fonctionner au plus haut niveau d'éthique, de conduite et selon les meilleurs standards d'exécution et de sécurité des opérations.

La gestion des risques est encadrée par une gouvernance avec des comités dédiés permettant de suivre l'ensemble des risques, des documents cadre (référentiels, politiques, normes, ...) et des chartes et un dispositif de contrôle permanent.

### Capacité d'absorption des pertes

Le Groupe BPCE possède un niveau élevé de liquidité et de solvabilité traduisant, le cas échéant, sa capacité à absorber la manifestation d'un risque au niveau des entités ou du Groupe. En termes de solvabilité, le Groupe est en capacité d'absorber durablement le risque via sa structure en capital.

Au niveau de la liquidité, le Groupe dispose d'une réserve significative composée de cash et de titres permettant de faire face aux besoins réglementaires, de satisfaire les exercices de stress tests et également d'accéder aux dispositifs non-conventionnels de financement auprès des banques centrales. Il dispose également d'actifs de bonne qualité éligibles aux dispositifs de refinancement de marché et à ceux proposés par la BCE.

Le Groupe assure la robustesse de ce dispositif par la mise en œuvre de stress tests globaux réalisés régulièrement. Ils sont destinés à vérifier la capacité de résistance du Groupe notamment en cas de crise grave.

### Dispositif de gestion des risques

La mise en œuvre de l'appétit au risque s'articule autour de quatre composantes essentielles : (i) la définition de référentiels communs, (ii) l'existence d'un jeu de limites en adéquation avec celles définies par la réglementation, (iii) la répartition des expertises et responsabilités entre local et central et (iv) le fonctionnement de la gouvernance au sein du Groupe et des différentes entités, permettant une application efficace et résiliente du dispositif d'appétit au risque.

Notre établissement est responsable en premier niveau de la gestion de ses risques dans son périmètre et dispose, à ce titre, de responsables de contrôles permanents dédiés.

La banque décline la gestion des composantes de l'appétit au risque via un ensemble de normes et référentiels issus de chartes dédiées au contrôle interne conçus au niveau Groupe. Enfin, notre établissement a adopté un ensemble de limites applicables aux différents risques et déclinées au niveau du Groupe.

Le dispositif d'appétit au risque du Groupe ainsi que celui de notre établissement sont mis à jour régulièrement. Tout dépassement de limites quantitatives définies dans le dispositif d'appétit au risque fait l'objet d'une alerte et d'un plan de remédiation approprié pouvant être arrêté par le directoire et communiqué en Conseil d'Administration en cas de besoin.

### Facteurs de risques

Les facteurs de risque présentés ci-dessous concernent le Groupe BPCE dans son ensemble, y compris la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, et sont complètement décrits dans le rapport annuel du Groupe BPCE.

L'environnement bancaire et financier dans lequel Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et plus largement le Groupe BPCE, évolue, l'expose à de nombreux risques et le contraint à la mise en œuvre d'une politique de maîtrise et de gestion de ces risques toujours plus exigeante et rigoureuse. Certains des risques auxquels Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est confrontée sont identifiés ci-dessous. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de l'ensemble des risques de l'établissement ni de ceux du Groupe BPCE (se reporter au Document de Référence annuel) pris dans le cadre de son activité ou en considération de son environnement.

Les risques présentés ci-dessous, ainsi que d'autres risques non identifiés à ce jour, ou considérés aujourd'hui comme non significatifs par le Groupe BPCE, pourraient avoir une incidence défavorable majeure sur son activité, sa situation financière et/ou ses résultats.

### RISQUES STRATÉGIQUES, D'ACTIVITÉ ET D'ÉCOSYSTÈME

[La pandémie de coronavirus \(COVID-19\) en cours et ses conséquences économiques pourraient continuer à affecter négativement les activités, les résultats et la situation financière du groupe.](#)

L'apparition fin 2019 de la Covid-19 et la propagation rapide de la pandémie à l'ensemble de la planète a entraîné une dégradation de la situation économique de nombreux secteurs d'activité, une dégradation financière des agents économiques, une forte perturbation des marchés financiers, les pays touchés étant par ailleurs conduits à prendre des mesures sanitaires pour y répondre (fermetures de frontières, mesures de confinement, restrictions concernant l'exercice de certaines activités économiques ...). En particulier, la récession brutale subie par les pays affectés et la réduction des échanges commerciaux mondiaux ont eu et continueront d'avoir des effets négatifs sur la conjoncture économique mondiale, tant que la production mondiale, les investissements, les chaînes d'approvisionnement et les dépenses de consommation seront affectés, impactant ainsi l'activité du groupe et celle de ses clients et contreparties. La persistance de la pandémie de Covid-19 et l'apparition de nouvelles souches du virus ont conduit à de nouvelles restrictions, même si celles-ci n'ont pas été aussi drastiques

qu'en 2020 (notamment, un nouveau reconfinement en France et dans un certain nombre de pays européens, des mesures de couvre-feux locaux et nationaux, des fermetures de frontières ou de fortes restrictions de circulation) et, après un rebond, l'environnement économique pourrait encore se détériorer. Malgré le développement favorable de la vaccination, la pandémie de Covid-19 demeure toujours le maître du temps de la reprise économique, la diffusion de nouveaux variants comme le variant « Delta » au second semestre 2021 ou le variant « Omicron » décelé fin novembre 2021 menaçant le rythme d'expansion économique. L'épidémie continue ainsi de bouleverser profondément la dynamique économique internationale et française. Sa durée ne cesse pas de surprendre, entretenant tant l'incertitude que la lassitude face à la permanence des restrictions sanitaires. Cette situation pourrait durer plusieurs mois, et ainsi affecter négativement l'activité, la performance financière et les résultats du Groupe.

Des mesures massives de politique budgétaire et de politique monétaire de soutien à l'activité ont été mises en place depuis 2020, notamment par le gouvernement français (dispositif de prêts garantis par l'Etat à destination des entreprises et des professionnels, pour les particuliers, mesures de chômage partiel ainsi que de nombreuses autres mesures d'ordre fiscal, social et paiement de factures) et par la Banque Centrale Européenne (accès plus abondant et moins cher à des enveloppes de refinancement très importantes). Dans ce cadre, le Groupe BPCE, dont Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, a participé activement au programme de prêts garantis par l'Etat français et a pris des dispositions particulières pour accompagner financièrement ses clients et les aider à surmonter les effets de cette crise sur leurs activités et leurs revenus (par exemple, report automatique d'échéances de prêt de 6 mois pour certains professionnels et micro-entreprises / PME). Rien ne permet toutefois de garantir que de telles mesures suffiront à compenser les effets négatifs de la pandémie sur l'économie ou à stabiliser les marchés financiers, pleinement et durablement.

Les mesures de confinement ou de restrictions prises au début de cette crise notamment en France, où le Groupe exerce principalement ses activités ont réduit significativement l'activité de nombre d'acteurs économiques. En 2021, l'économie mondiale a vivement rebondi, mais la crise sanitaire a continué de toucher spécifiquement les services de proximité, du fait du maintien relatif des restrictions sanitaires. Les résultats et la situation financière du groupe sont impactés par de telles mesures, en raison de la baisse des revenus et de la dégradation de la qualité des actifs de manière générale et dans certains secteurs spécifiques, particulièrement affectés. Au sein des portefeuilles Entreprises et Professionnels, les secteurs les plus susceptibles d'être impactés à ce jour sont notamment les secteurs Commerce de gros et de détail, Tourisme-Hôtellerie-Restaurant, Biens de consommation hors cosmétiques et soins personnels et Professionnels de l'immobilier hors exposition résidentielle.

Les résultats et la situation financière du groupe pourraient également être affectés par les évolutions défavorables des marchés financiers (volatilités extrêmes, forte baisse des marchés actions et indices, tensions sur les spreads, baisse brutale et inattendue des dividendes, etc.). Ce fut le cas au premier semestre 2020, la valorisation de certains produits ayant été affectée par l'illiquidité des marchés, en particulier les activités de la Banque de Grande Clientèle de Natixis qui ont été exposées à des effets de marquage significatifs de certains paramètres de valorisation comme par exemple la composante « dividende ».

Une dégradation de l'environnement économique et ses impacts sur le groupe pourraient accroître le risque de voir ses notations externes dégradées. Par ailleurs, les notations de l'Etat français pourraient également faire l'objet d'une dégradation, du fait notamment d'une augmentation de son endettement et des déficits publics. Ces éléments pourraient avoir un impact négatif sur le coût de refinancement du groupe sur les marchés financiers.

Plus généralement, l'épidémie de la Covid-19 fait porter un risque au Groupe BPCE, dans la mesure où (i) elle occasionne des changements organisationnels (travail à distance par exemple) qui peuvent occasionner un risque opérationnel ; (ii) elle induit un ralentissement des échanges sur les marchés monétaires et pourrait avoir un impact sur l'approvisionnement en liquidité ; (iii) elle augmente les besoins en liquidité des clients et partant les montants prêtés à ces clients afin de leur permettre de supporter la crise ; (iv) elle pourrait occasionner une hausse des défaillances d'entreprises, notamment parmi les entreprises les plus fragiles ou dans les secteurs les plus exposés ; et (v) elle occasionne des mouvements brutaux de valorisation des actifs de marché, ce qui pourrait avoir un impact sur les activités de marché ou sur les investissements des établissements.

L'évolution de la situation liée à la Covid-19 (incertitude quant à la durée, l'ampleur et la trajectoire à venir de la pandémie, la mise en place de nouvelles mesures de confinement ou de restrictions dans le cas de vagues épidémiques supplémentaires liées à l'apparition de nouvelles souches de virus, la vitesse de déploiement de la vaccination ou l'efficacité des vaccins contre les variants ou de traitements de cette maladie) est une source importante d'incertitude et rend difficile la prévision de l'impact global sur les principaux marchés du groupe et plus généralement sur l'économie mondiale ; à la date de dépôt (publication) du présent document, l'impact de cette situation, en prenant en compte les mesures de soutien mentionnées ci-dessus, sur les métiers du Groupe BPCE (Banque de proximité, Assurance, Gestion d'actifs, Banque de Grande Clientèle), ses résultats (produit net bancaire et coût du risque notamment) et sa situation financière (liquidité et solvabilité) reste difficile à quantifier en ampleur attendue.

### Le Groupe BPCE pourrait ne pas atteindre les objectifs de son plan stratégique BPCE 2024

Le 8 juillet 2021, le Groupe BPCE a annoncé son plan stratégique BPCE 2024. Il s'articule autour des trois priorités stratégiques suivantes : (i) être conquérant avec 1,5 milliard d'euros de revenus additionnels dans cinq domaines prioritaires, (ii) les clients, en leur proposant la plus haute qualité de service avec un modèle relationnel adapté, et (iii) le climat, grâce à des engagements concrets et mesurables s'inscrivant dans une trajectoire Net zéro. Le plan stratégique BPCE 2024 s'appuie sur les trois lignes de force suivantes : (i) être simple : parce que le Groupe BPCE recherche l'efficacité et la satisfaction de ses clients, il vise davantage de simplicité ; (ii) être innovant : parce que le Groupe BPCE est animé d'un esprit entrepreneurial et est conscient de la réalité des mutations en cours, il renforce sa capacité d'innovation ; et (iii) être sûr, parce que le Groupe BPCE s'inscrit sur un temps long, il privilégie au regard de ses ambitions la sécurité de son modèle de développement. Ces objectifs stratégiques ont été établis dans le contexte de la crise de la Covid-19, qui a agi comme un révélateur et un accélérateur de tendances profondes (notamment, digitalisation, travail hybride, transition énergétique) et

marque la volonté du Groupe BPCE d'accélérer son développement en accompagnant ses clients dans la relance économique et leurs projets en sortie de crise sanitaire. Le succès du plan stratégique BPCE 2024 repose sur un très grand nombre d'initiatives devant être déployées au sein des différents métiers du Groupe BPCE. Bien qu'un très grand nombre de ces objectifs puisse être atteint, il est possible qu'ils ne le soient pas tous, ni de prédire, parmi ces objectifs, lesquels ne seront pas atteints. Le plan stratégique BPCE 2024 prévoit également des investissements importants, mais si les objectifs du plan ne sont pas atteints, le rendement de ces investissements pourra être inférieur aux prévisions. Si le Groupe BPCE ne réalise pas les objectifs définis dans son plan stratégique BPCE 2024, sa situation financière et ses résultats pourraient être affectés de manière plus ou moins significative.

### Les risques climatiques dans leur composante physique et de transition et leurs conséquences sur les acteurs économiques pourraient affecter négativement les activités, les résultats et la situation financière du groupe BPCE

Les risques associés au changement climatique constituent des facteurs aggravant des risques existants, notamment du risque de crédit, du risque opérationnel et du risque de marché. BPCE est notamment exposé au risque climatique physique et au risque climatique de transition. Ils sont potentiellement porteurs de risque d'image et / ou de réputation.

Le risque physique a pour conséquence une augmentation des coûts économiques et des pertes financières résultants de la gravité et de la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes liés au changement climatique (comme les canicules, les glissements de terrain, les inondations, les gelées tardives, les incendies et les tempêtes) ainsi que des modifications progressives à long terme du climat (comme les modifications des précipitations, la variabilité météorologique extrême ainsi que la hausse du niveau des mers et des températures moyennes). Il peut avoir un impact d'une étendue et d'une ampleur considérables, susceptibles d'affecter une grande variété de zones géographiques et de secteurs économiques concernant le Groupe BPCE.

Le risque de transition est lié au processus d'ajustement vers une économie à faible émission de carbone. Le processus de réduction des émissions est susceptible d'avoir un impact significatif sur tous les secteurs de l'économie en affectant la valeur des actifs financiers et la rentabilité des entreprises. L'augmentation des coûts liés à cette transition énergétique pour les acteurs économiques, entreprises comme particuliers, pourraient entraîner un accroissement des défaillances et ainsi accroître les pertes du Groupe BPCE de façon significative.

### Un environnement économique caractérisé par des taux d'intérêt durablement bas pourrait avoir un effet défavorable sur la rentabilité et à la situation financière du Groupe BPCE.

### Le Groupe BPCE pourrait être vulnérable aux environnements politiques, macroéconomiques et financiers ou aux situations particulières des pays où il conduit ses activités.

Un changement significatif dans l'environnement politique ou macroéconomique de ces pays ou régions pourrait

entraîner des charges supplémentaires ou réduire les bénéfices réalisés par le Groupe BPCE.

Notamment, une perturbation économique grave, telle que la crise financière de 2008 ou la crise de la dette souveraine en Europe en 2011 ou encore le développement d'une nouvelle épidémie comme le Coronavirus (dont on ignore encore l'ampleur et la durée finale), pourrait avoir un impact significatif négatif sur toutes les activités du Groupe BPCE, en particulier si la perturbation est caractérisée par une absence de liquidité du marché rendant difficile le financement du Groupe BPCE. En particulier, certains risques ne relèvent pas du cycle spontané en raison de leur caractère exogène, qu'il s'agisse à très court terme des conséquences du Brexit, de la dégradation de la qualité de la dette corporative dans le monde (cas du marché des « leveraged loans ») ou de la menace d'une amplification encore plus forte de l'épidémie, voire à plus long terme, de l'obstacle climatique. Ainsi, durant les deux dernières crises financières de 2008 et de 2011, les marchés financiers ont alors été soumis à une forte volatilité en réaction à divers événements, dont, entre autres, la chute des prix du pétrole et des matières premières, le ralentissement et des turbulences sur les marchés économiques et financiers, qui ont impacté directement ou indirectement plusieurs activités du Groupe BPCE, notamment les opérations sur titres ainsi que les prestations de services financiers.

De par son activité, Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique sur un des territoires français les plus étendus, la Nouvelle Aquitaine, est aussi sensible à l'environnement économique national et bien sur celui de son territoire.

**La concurrence intense, tant en France, son principal marché, qu'à l'international, est susceptible de peser sur les revenus nets et la rentabilité du Groupe BPCE.**

Les principaux métiers du Groupe BPCE sont tous confrontés à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où il exerce des activités importantes. La consolidation, que ce soit sous la forme de fusions et d'acquisitions ou d'alliances et de coopération, renforce cette concurrence. La consolidation a créé un certain nombre d'entreprises, qui, à l'image du Groupe BPCE, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits et de services, qui vont de l'assurance, aux prêts et aux dépôts en passant par le courtage, la banque d'investissement et la gestion d'actifs. Le Groupe BPCE, dont Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, est en concurrence avec d'autres entités sur la base d'un certain nombre de facteurs, incluant l'exécution des produits et services offerts, l'innovation, la réputation et le prix. Si le Groupe BPCE ne parvenait pas à maintenir sa compétitivité en France ou sur ses autres principaux marchés en proposant une gamme de produits et de services à la fois attractifs et rentables, il pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants ou subir des pertes dans tout ou partie de ses activités.

Par ailleurs, tout ralentissement de l'économie mondiale ou des économies dans lesquelles se situent les principaux marchés du Groupe BPCE est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, notamment à travers une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité du Groupe BPCE et de ses concurrents. Pourraient également faire leur entrée sur le marché de nouveaux concurrents plus compétitifs, soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels. Ces nouveaux entrants seraient ainsi en mesure de proposer

une offre de produits et services plus compétitive. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis aux établissements autres que des institutions dépositaires d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques et fondées sur Internet, incluant le commerce électronique de titres. Ces nouveaux entrants pourraient exercer des pressions à la baisse sur les prix des produits et services du Groupe BPCE ou affecter la part de marché du Groupe BPCE. Les avancées technologiques pourraient entraîner des changements rapides et imprévus sur les marchés sur lesquels le Groupe BPCE est présent. La position concurrentielle, les résultats nets et la rentabilité du Groupe BPCE pourraient en pâtir s'il ne parvenait pas à adapter ses activités ou sa stratégie de manière adéquate pour répondre à ces évolutions.

**La capacité du Groupe BPCE dont la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique à attirer et retenir des salariés qualifiés est cruciale pour le succès de son activité et tout échec à ce titre pourrait affecter sa performance.**

## RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

**Le Groupe BPCE est exposé à des risques de crédit et de contrepartie susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.**

Le Groupe BPCE est exposé de manière importante au risque de crédit et de contrepartie du fait de ses activités de financement ou de marché. Le groupe pourrait ainsi subir des pertes en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties, notamment si le groupe rencontrait des difficultés juridiques ou autres pour exercer ses sûretés ou si la valeur des sûretés ne permettait pas de couvrir intégralement l'exposition en cas de défaut. Malgré la vigilance mise en œuvre par le groupe, visant à limiter les effets de concentration de son portefeuille de crédit, il est possible que des défaillances de contreparties soient amplifiées au sein d'un même secteur économique ou d'une région du monde par des effets d'interdépendance de ces contreparties. Ainsi, le défaut d'une ou plusieurs contreparties importantes pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le coût du risque, les résultats et la situation financière du groupe.

**Une augmentation substantielle des dépréciations ou des provisions pour pertes de crédit attendues comptabilisées au titre du portefeuille de prêts et de créances du Groupe BPCE pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats et sa situation financière.**

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Groupe BPCE, dont la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, passe régulièrement des charges pour dépréciations d'actifs pour refléter, si nécessaire, les pertes réelles ou potentielles au titre de son portefeuille de prêts et de créances, qui sont comptabilisées dans son compte de résultat au poste « coût du risque ». Le niveau global des charges pour dépréciations d'actifs du Groupe BPCE repose sur l'évaluation par le groupe de l'historique de pertes sur prêts, les volumes et les types de prêts accordés, les normes du secteur, les crédits en arriérés, la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au degré de recouvrement des divers types de prêts.

Bien que les entités du Groupe BPCE, dont Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, s'efforcent de constituer un niveau suffisant de charges pour dépréciations d'actifs, leurs activités de prêt pourraient les conduire à augmenter leurs charges pour pertes sur prêts en raison d'une augmentation des actifs non performants ou d'autres raisons, comme la détérioration des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays. Toute augmentation substantielle des charges pour pertes sur prêts, ou évolution significative de l'estimation par le Groupe BPCE du risque de perte inhérent à son portefeuille de prêts, ou toute perte sur prêts supérieure aux charges passées à cet égard, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe BPCE.

**Une dégradation de la solidité financière et de la performance d'autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur le Groupe BPCE.**

La capacité du Groupe BPCE à effectuer ses opérations pourrait être affectée par une dégradation de la solidité financière d'autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur du secteur, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, peuvent conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et entraîner par la suite des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe BPCE est exposé à diverses contreparties financières, de manière directe ou indirecte, telles que des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des chambres de compensation et des contreparties centrales, des fonds communs de placement, des fonds spéculatifs (hedge funds), ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquelles il conclut de manière habituelle des transactions, dont la défaillance ou le manquement à l'un quelconque de ses engagements auraient un effet défavorable sur la situation financière du Groupe BPCE. De plus, le Groupe BPCE pourrait être exposé au risque lié à l'implication croissante dans son secteur d'activité d'acteurs peu ou non réglementés et à l'apparition de nouveaux produits peu ou non réglementés (notamment, les plateformes de financement participatif ou de négociation). Ce risque serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par le Groupe BPCE ne pouvaient pas être cédés, ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe BPCE au titre des prêts ou produits dérivés en défaut, ou dans le cadre d'une fraude, détournement de fonds ou autre malversation commise par des acteurs du secteur financier en général auxquels le Groupe BPCE est exposé, ou d'une défaillance d'un acteur de marché significatif telle une contrepartie centrale.

## RISQUES FINANCIERS

**Le Groupe BPCE est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidité, lesquels peuvent être limités pour des raisons indépendantes de sa volonté, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats.**

**D'importantes variations de taux d'intérêt pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le produit net bancaire et nuire à la rentabilité du Groupe BPCE.**

Le montant des produits d'intérêts nets encaissés par Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique au cours d'une période donnée influe de manière significative sur le produit net bancaire et la rentabilité de cette période. En outre, des changements significatifs dans les spreads de crédit peuvent influencer sur les résultats du Groupe BPCE. Les taux d'intérêt sont très sensibles à de nombreux facteurs pouvant échapper au contrôle du Groupe BPCE. Durant la dernière décennie, les taux d'intérêt ont été généralement bas, mais ceux-ci pourraient remonter et le Groupe BPCE pourrait ne pas être capable de répercuter immédiatement cette évolution. Les variations des taux d'intérêt du marché peuvent affecter les taux d'intérêt pratiqués sur les actifs productifs d'intérêts différemment des taux d'intérêt payés sur les passifs portant intérêt. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait entraîner une baisse des produits d'intérêts nets provenant des activités de prêt et de refinancements associés, et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur le produit net bancaire et nuire à la rentabilité de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique.

Toute période d'inflation pourrait affecter les revenus de la Banque Populaire Aquitaine Centre et du Groupe BPCE si elle se traduisait par une hausse des taux de l'épargne réglementée sans répercussion sur le coût du crédit, affectant ainsi la marge nette d'intérêts et le résultat.

**Les revenus tirés par le Groupe BPCE du courtage et autres activités liées à des commissions pourraient diminuer en cas de repli des marchés. L'évolution à la baisse des notations de crédit pourrait avoir un impact négatif sur le coût de refinancement, la rentabilité et la poursuite des activités de BPCE.**

L'évolution à la baisse de ces notations de crédit pourrait avoir un impact négatif sur le refinancement de BPCE et de ses sociétés affiliées qui interviennent sur les marchés financiers, dont Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique. Un abaissement des notations pourrait affecter la liquidité et la position concurrentielle du Groupe BPCE, augmenter leurs coûts d'emprunt, limiter l'accès aux marchés financiers et déclencher des obligations dans certains contrats bilatéraux sur des opérations de trading, de dérivés et de contrats de financement collatéralisés, et par conséquent avoir un impact négatif sur sa rentabilité et la poursuite de ses activités.

**Les variations des taux de change pourraient impacter défavorablement le produit net bancaire ou le résultat net du Groupe BPCE.**

## RISQUES NON FINANCIERS

**En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, le Groupe BPCE pourrait être exposé à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales susceptibles d'avoir un impact significatif défavorable sur sa situation financière, ses activités et sa réputation**

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanction – judiciaire, administrative ou disciplinaire – mais aussi de perte financière, ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes et usages professionnels et déontologiques, propres aux activités de banque et d'assurance, qu'elles soient de nature nationales ou internationales.

Les secteurs bancaire et assurantiel font l'objet d'une surveillance réglementaire accrue, tant en France qu'à l'international. Les dernières années ont vu une augmentation particulièrement substantielle du volume de nouvelles réglementations ayant introduit des changements significatifs affectant aussi bien les marchés financiers que les relations entre prestataires de services d'investissement et clients ou investisseurs (par exemple MIFID II, PRIIPS, directive sur la Distribution d'Assurances, règlement Abus de Marché, quatrième directive Anti-Blanchiment et Financement du Terrorisme, règlement sur la Protection des Données Personnelles, règlement sur les Indices de Référence, etc.). Ces nouvelles réglementations ont des incidences majeures sur les processus opérationnels de la société.

La réalisation du risque de non-conformité pourrait se traduire, par exemple, par l'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser les produits et services de la banque, une gestion inadéquate des conflits d'intérêts potentiels, la divulgation d'informations confidentielles ou privilégiées, le non-respect des diligences d'entrée en relation avec les fournisseurs et la clientèle notamment en matière de sécurité financière (notamment lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, respect des embargos, lutte contre la fraude ou la corruption).

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique met en œuvre un dispositif de prévention et de maîtrise des risques de non-conformité. Malgré ce dispositif, il reste exposé à des risques d'amendes ou autres sanctions significatives de la part des autorités de régulation et de supervision, ainsi qu'à des procédures judiciaires civiles ou pénales qui seraient susceptibles d'avoir un impact significatif défavorable sur sa situation financière, ses activités et sa réputation.

**Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du Groupe BPCE ou de tiers pourrait entraîner des pertes, notamment commerciales et pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les résultats du Groupe BPCE.**

Comme la plupart de ses concurrents, le Groupe BPCE dépend fortement de ses systèmes de communication et d'information, ses activités exigeant de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de transactions et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, le Groupe BPCE connaissait une défaillance de ses systèmes d'information, même sur une courte période, les entités affectées seraient incapables de répondre aux besoins de leurs clients dans les délais et pourraient ainsi perdre des opportunités de transactions. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Groupe BPCE, en dépit des systèmes de secours et des plans d'urgence, pourrait avoir comme conséquence des coûts considérables en termes de récupération et de vérification d'informations, voire une baisse de ses activités pour compte propre si, par exemple, une telle panne intervenait lors de la mise en place d'opérations de couverture. L'incapacité des systèmes du Groupe BPCE à s'adapter à un volume croissant d'opérations pourrait aussi limiter sa capacité à développer ses activités et entraîner des pertes, notamment commerciales, et pourrait par conséquent, avoir un effet défavorable significatif sur les résultats du Groupe BPCE.

Le Groupe BPCE est aussi exposé au risque d'une défaillance ou d'une interruption opérationnelle de l'un de ses agents de compensation, marchés des changes, chambres de compensation, dépositaires ou autres intermédiaires financiers ou prestataires extérieurs qu'il utilise pour réaliser ou faciliter ses transactions sur des titres financiers. Dans la mesure où l'interconnectivité avec ses clients augmente, le Groupe BPCE peut aussi être de plus en plus exposé au risque d'une défaillance opérationnelle des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information du Groupe BPCE et ceux de ses clients, prestataires de services et contreparties peuvent également faire l'objet de dysfonctionnements ou d'interruptions résultant d'actes cybercriminels ou cyberterroristes. Le Groupe BPCE ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses systèmes ou dans ceux d'autres parties ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate.

**Les risques de réputation et juridique pourraient avoir un effet défavorable sur la rentabilité et les perspectives d'activité du Groupe BPCE.**

La réputation du Groupe BPCE est capitale pour séduire et fidéliser ses clients. L'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser ses produits et services, une gestion inadéquate des conflits d'intérêts potentiels, des exigences légales et réglementaires, des problèmes éthiques, des lois en matière de blanchiment d'argent, des exigences de sanctions économiques, des politiques en matière de sécurité de l'information et des pratiques liées aux ventes et aux transactions, pourraient entacher la réputation du Groupe BPCE. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un salarié du Groupe BPCE, tout acte cybercriminel ou cyberterroriste dont pourraient faire l'objet les systèmes de communication et d'information du Groupe BPCE ou toute fraude, détournement de fonds ou autre malversation commise par des acteurs du secteur financier en général auxquels le Groupe BPCE est exposé ou toute décision de justice ou action réglementaire à l'issue potentiellement défavorable. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe BPCE pourrait avoir un effet défavorable sur sa rentabilité et ses perspectives d'activité.

Une gestion inadéquate de ces aspects pourrait également accroître le risque juridique du Groupe BPCE, le nombre d'actions judiciaires et le montant des dommages réclamés au Groupe BPCE, ou encore l'exposer à des sanctions des autorités réglementaires.

**Des événements imprévus pourraient provoquer une interruption des activités du Groupe BPCE et entraîner des pertes ainsi que des coûts supplémentaires.**

**L'échec ou l'inadéquation des politiques, procédures et stratégies de gestion et de couverture des risques du Groupe BPCE est susceptible d'exposer ce dernier à des risques non identifiés ou non anticipés et d'entraîner des pertes imprévues.**

Les politiques, procédures et stratégies de gestion et de couverture des risques du Groupe BPCE pourraient ne pas réussir à limiter efficacement son exposition à tout type d'environnement de marché ou à tout type de risques, voire être inopérantes pour certains risques que le Groupe BPCE n'aurait pas su identifier ou anticiper. Les techniques et les stratégies de gestion des risques utilisées par le Groupe BPCE peuvent ne pas non plus limiter efficacement son

exposition au risque et ne garantissent pas un abaissement effectif du niveau de risque global.

**Les valeurs finalement constatées pourraient être différentes des estimations comptables retenues pour établir les états financiers du Groupe BPCE, ce qui pourrait l'exposer à des pertes non anticipées.**

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à ce jour, le Groupe BPCE, dont Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, doit utiliser certaines estimations lors de l'établissement de ses états financiers, notamment des estimations comptables relatives à la détermination des provisions sur les prêts et créances non performants, des provisions relatives à des litiges potentiels, et de la juste valeur de certains actifs et passifs, etc. Si les valeurs retenues pour ces estimations par le Groupe BPCE s'avéraient significativement inexactes, notamment en cas de tendances de marché, importantes et/ou imprévues, ou si les méthodes relatives à leur détermination venaient à être modifiées dans le cadre de normes ou interprétations IFRS à venir, le Groupe BPCE pourrait s'exposer, le cas échéant, à des pertes non anticipées.

## RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION

**Le Groupe BPCE est soumis à une importante réglementation en France et dans plusieurs autres pays où il opère ; les mesures réglementaires et leur évolution sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité et sur les résultats du Groupe BPCE.**

L'activité et les résultats des entités du Groupe BPCE pourraient être sensiblement touchés par les politiques et les mesures prises par les autorités de réglementation françaises, d'autres États de l'Union européenne, des États-Unis, de gouvernements étrangers et des organisations internationales.

Ces contraintes pourraient limiter la capacité des entités du Groupe BPCE, dont Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, à développer leurs activités ou à exercer certaines d'entre elles. La nature et l'impact de l'évolution future de ces politiques et de ces mesures réglementaires sont imprévisibles et hors du contrôle du Groupe BPCE. Par ailleurs, l'environnement politique général a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par des pressions supplémentaires contraignant les organes législatifs et réglementaires à adopter des mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent pénaliser le crédit et d'autres activités financières, ainsi que l'économie. Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires, il est impossible de prédire leur impact sur le Groupe BPCE, mais celui-ci pourrait être significativement défavorable.

Ces changements pourraient inclure, mais sans s'y limiter, les aspects suivants :

- les politiques monétaires, de taux d'intérêt et d'autres mesures des banques centrales et des autorités de réglementation ;
- une évolution générale des politiques gouvernementales ou des autorités de réglementation susceptibles d'influencer sensiblement les décisions des investisseurs, en particulier sur les marchés où le Groupe BPCE opère ;
- une évolution générale des exigences réglementaires, notamment des règles prudentielles relatives au cadre

d'adéquation des fonds propres ;

- une évolution des règles et procédures relatives au contrôle interne ;
- une évolution de l'environnement concurrentiel et des prix ;
- une évolution des règles de reporting financier ;
- l'expropriation, la nationalisation, le contrôle des prix, le contrôle des changes, la confiscation d'actifs et une évolution de la législation sur les droits relatifs aux participations étrangères ;
- et toute évolution négative de la situation politique, militaire ou diplomatique engendrant une instabilité sociale ou un contexte juridique incertain, susceptible d'affecter la demande de produits et services proposés par le Groupe BPCE.

**Les détenteurs de titres BPCE pourraient subir des pertes si BPCE devait faire l'objet de procédures de résolution.**

Une procédure de résolution peut être initiée à l'encontre du Groupe BPCE si (i) la défaillance du groupe est avérée ou prévisible, (ii) il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure puisse empêcher cette défaillance dans un délai raisonnable et (iii) une mesure de résolution est requise pour atteindre les objectifs de la résolution : (a) garantir la continuité des fonctions critiques, (b) éviter les effets négatifs importants sur la stabilité financière, (c) protéger les ressources de l'État par une réduction maximale du recours aux soutiens financiers publics exceptionnels et (d) protéger les fonds et actifs des clients, notamment ceux des déposants. Un établissement est considéré défaillant lorsqu'il ne respecte pas les conditions de son agrément, qu'il est dans l'incapacité de payer ses dettes ou autres engagements à leur échéance, qu'il sollicite un soutien financier public exceptionnel (sous réserve d'exceptions limitées) ou que la valeur de son passif est supérieure à celle de son actif.

Outre le pouvoir de renflouement interne, les autorités de résolution sont dotées de pouvoirs élargis afin de mettre en œuvre d'autres mesures de résolution eu égard aux établissements défaillants ou, dans certaines circonstances, à leurs groupes, pouvant inclure, entre autres : la vente intégrale ou partielle de l'activité de l'établissement à une tierce partie ou à un établissement-relais, la séparation des actifs, le remplacement ou la substitution de l'établissement en tant que débiteur des instruments de dette, les modifications des modalités des instruments de dette (y compris la modification de l'échéance et/ou du montant des intérêts payables et/ou la suspension provisoire des paiements), la suspension de l'admission à la négociation ou à la cote officielle des instruments financiers, le renvoi des dirigeants ou la nomination d'un administrateur provisoire (administrateur spécial) et l'émission de capital ou de fonds propres.

L'exercice des pouvoirs décrits ci-dessus par les autorités de résolution pourrait entraîner la dépréciation ou la conversion intégrale ou partielle des instruments de fonds propres et des créances émises par BPCE ou est susceptible d'affecter significativement les ressources dont dispose BPCE pour effectuer le paiement de tels instruments et par conséquent, les détenteurs de titres BPCE pourraient subir des pertes.

La législation fiscale et son application en France et dans les pays où le Groupe BPCE poursuit ses activités sont susceptibles d'avoir un impact défavorable sur les résultats du Groupe BPCE.

En tant que groupe bancaire multinational menant des opérations internationales complexes et importantes, le Groupe BPCE (et particulièrement Natixis) est soumis aux législations fiscales d'un grand nombre de pays à travers le monde, et structure son activité en se conformant aux règles fiscales applicables. La modification des régimes fiscaux par les autorités compétentes dans ces pays pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats du Groupe BPCE. Le Groupe BPCE gère ses activités dans l'optique de créer de la valeur à partir des synergies et des capacités commerciales de ses différentes entités. Il s'efforce également de structurer les produits financiers vendus à ses clients de manière fiscalement efficiente. Les structures des opérations intra-groupe et des produits financiers vendus par les entités du Groupe BPCE sont fondées sur ses propres interprétations des lois et réglementations fiscales applicables, généralement sur la base d'avis rendus par des conseillers fiscaux indépendants, et, en tant que de besoin, de décisions ou d'interprétations spécifiques des autorités fiscales compétentes. Il ne peut être exclu que les autorités fiscales, à l'avenir, remettent en cause certaines de ces interprétations, à la suite de quoi les positions fiscales des entités du Groupe BPCE pourraient être contestées par les autorités fiscales, ce qui pourrait donner lieu à des redressements fiscaux, et en conséquence, pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats du Groupe BPCE.

## Risques de crédit et de contrepartie

### Définition

**Le risque de crédit** est le risque encouru en cas de défaillance d'un débiteur ou d'une contrepartie, ou de débiteurs ou de contreparties considérés comme un même groupe de clients liés conformément à la réglementation ; ce risque peut également se traduire par la perte de valeur de titres émis par la contrepartie défaillante.

**Le risque de contrepartie** se définit comme le risque que la contrepartie d'une opération fasse défaut avant le règlement définitif de l'ensemble des flux de trésorerie liés à l'opération.

### Organisation de la gestion des risques de crédit

La fonction de gestion des risques de crédit de l'établissement dans le cadre de son dispositif d'appétit au risque :

- propose aux Dirigeants Effectifs des systèmes délégués d'engagement des opérations, prenant en compte des niveaux de risque ainsi que les compétences et expériences des équipes ;
- participe à la fixation des normes de tarification de l'établissement en veillant à la prise en compte du niveau de risque, dans le respect de la norme Groupe ;
- effectue des analyses contradictoires sur les dossiers de crédit hors délégation pour décision du comité ;
- analyse les risques de concentration, les risques sectoriels et les risques géographiques ;
- contrôle périodiquement les notes et s'assure du respect des limites ;
- alerte les Dirigeants Effectifs et notifie aux responsables opérationnels en cas de dépassement d'une limite ;

- inscrit en Watchlist les dossiers de qualité préoccupante et dégradée, selon les normes Groupe ;
- contrôle la mise en œuvre des plans de réduction des risques et participe à la définition des niveaux de provisionnement nécessaires si besoin ;
- met en œuvre le dispositif de contrôle permanent de 2nd niveau dédié aux risques de crédit via l'outil Groupe PRISCOP ;
- contribue aux travaux du Groupe.

Le Comité Exécutif des Risques qui reporte au Comité des Risques de notre établissement, en lien avec la définition de son appétit au risque, valide la politique de l'établissement en matière de risque de crédit, statue sur les plafonds internes et les limites de crédit, valide le cadre délégataire de l'établissement, examine les expositions importantes et les résultats de la mesure des risques.

### Plafonds et limites

Au niveau de l'Organe Central, la Direction des Risques et le Secrétariat Général en charge de la conformité et des contrôles permanents du Groupe réalise pour le Comité Risques et Conformité Groupe la mesure et le contrôle du respect des plafonds réglementaires. Le dispositif de plafonds internes des établissements, qui se situe à un niveau inférieur aux plafonds réglementaires, est appliqué pour l'ensemble des entités du Groupe. Un dispositif de limites Groupe est également mis en place sur les principales classes d'actifs et sur les principaux groupes de contrepartie dans chaque classe d'actif.

Les dispositifs de plafonds internes et de limites groupe font l'objet de reportings réguliers aux instances.

Enfin une déclinaison sectorielle de la surveillance des risques est organisée, au travers de dispositifs qui se traduisent en préconisations pour les établissements du Groupe, sur certains secteurs sensibles. Plusieurs politiques sectorielles sont en place (agro-alimentaire, automobile, BTP, communication et médias, énergies renouvelables, etc...). Ces politiques tiennent compte des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

### Politique de notation

La mesure des risques de crédit et de contrepartie repose sur des systèmes de notations adaptés à chaque typologie de clientèle ou d'opérations, dont la Direction des Risques de BPCE assure le contrôle de performance via la validation des modèles et la mise en place depuis 2020 d'un dispositif Groupe dédié à la gestion du risque de modèle.

La notation est un élément fondamental de l'appréciation du risque.

Dans le cadre du contrôle permanent, la Direction des Risques de BPCE a, notamment, mis en œuvre un monitoring central dont l'objectif est de contrôler la qualité des données et la bonne application des normes Groupe en termes de segmentations, de notations, de garanties, de défauts et de pertes.

### Suivi et surveillance des risques de crédit et contrepartie

La fonction de gestion des risques est indépendante des filières opérationnelles, en particulier elle ne dispose pas de délégation d'octroi de crédit et n'assure pas l'analyse métier des demandes d'engagement.

Elle met en application le Référentiel Risques de Crédit mis à jour et diffusé régulièrement par la Direction des Risques de BPCE. Ce Référentiel Risques de Crédit rassemble les normes et bonnes pratiques à décliner dans chacun des établissements du Groupe BPCE et les normes de gestion et de reporting fixées par le Conseil de Surveillance ou le Directoire de BPCE sur proposition du Comité des Risques et Conformité Groupe. Il est un outil de travail pour les intervenants de la fonction de gestion des risques au sein du Groupe et constitue un élément du dispositif de contrôle permanent des établissements du Groupe.

La Direction Risques Conformité Contrôle Permanent de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est en lien fonctionnel fort avec la Direction des Risques de BPCE qui est en charge de :

- la définition des normes risque de la clientèle ;
- l'évaluation des risques (définition des concepts) ;
- l'élaboration des méthodologies, modèles et systèmes de notation du risque (scoring ou systèmes experts) ;
- la conception et le déploiement des dispositifs monitoring, des normes et de la qualité des données ;
- la réalisation des tests de performance des systèmes de notation (back-testing) ;
- la réalisation des scénarii de stress de risque de crédit (ceux-ci sont éventuellement complétés de scénarii complémentaires définis en local) ;
- la validation des normes d'évaluation, de contrôle permanent et de reporting.

Par ailleurs, BPCE centralise le suivi des contrôles de la fonction de gestion des risques.

La surveillance des risques de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique porte sur la qualité des données et la qualité des expositions. Elle est pilotée au travers d'indicateurs, pour chaque classe d'actif.

Le Groupe BPCE applique la norme IFRS 9 « Instruments financiers » qui définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couverture.

La fonction de gestion des risques de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'assure que toute opération est conforme aux référentiels Groupe et procédures en vigueur en matière de contreparties autorisées. Elle propose au comité compétent les inscriptions en WatchList des dossiers de qualité préoccupante ou dégradée, selon les normes Groupe. Cette mission est du ressort de la fonction de gestion des risques de notre établissement sur son propre périmètre et du ressort de la Direction des Risques de BPCE au niveau consolidé.

### Répartition des expositions brutes par catégories (risques de crédit dont risques de contrepartie)

	31/12/2021			31/12/2020
	Standard	IRB	Total	Total
en Millions d'euros	Exposition	Exposition	Exposition	Exposition
Souverains	0	1 471	1 471	1 343
Etablissements	5 867	8	5 876	3 764
Entreprises	1 291	3 497	4 788	4 494
Clientèle de détail	1 401	14 739	16 141	15 201
Titrisation	0	0	0	0
Actions	141	685	826	644
Total	8 700	20 400	29 100	25 446

Depuis 2020, les expositions sur les segments Souverains et Etablissements n'intègrent plus les expositions du collatéral en hors bilan non rapprochables comptablement et sans RVVA (centralisation des livrets). Les chiffres 2020 sont présentés sans ces expositions. Pour mémoire les expositions totales respectives du rapport 2020 intégraient les expositions du collatéral pour l'exercice comme pour 2019

### Evolution du portefeuille de crédit ci-dessus

	31/12/2021		31/12/2020		Variation	
en Millions d'euros	Exposition Brute	RVVA	Exposition Brute	RVVA	Exposition Brute	RVVA
Souverains	1 471	8	1 343	7	127	1
Etablissements	5 876	104	3 764	24	2 112	80
Entreprises	4 788	3 679	4 494	3 396	294	283
Clientèle de détail	16 141	1 808	15 201	1 670	940	138
Titrisation	0	0	0	0	0	0
Actions	826	2 775	644	2 197	181	578
Total	29 100	8 376	25 446	7 294	3 656	1 080

L'écart sur les expositions sur le segment des Etablissements entre 2021 et 2020, correspond aux opérations de transfert de liquidité dans le Groupe BPCE : il s'agit d'un emprunt NSFR (sans impact RVVA) qui est compensé en liquidité par un prêt de même montant (1 934 M€)

## Suivi du risque de concentration par contrepartie

Le suivi des taux de concentration est réalisé à partir des encours bilan et hors bilan.

	Risques bruts (en K€)
Contrepartie 1	43 670
Contrepartie 2	44 789
Contrepartie 3	39 458
Contrepartie 4	36 849
Contrepartie 5	34 825
Contrepartie 6	35 644
Contrepartie 7	29 593
Contrepartie 8	33 753
Contrepartie 9	26 550
Contrepartie 10	30 418
Contrepartie 11	29 892
Contrepartie 12	29 126
Contrepartie 13	24 843
Contrepartie 14	26 506
Contrepartie 15	21 127
Contrepartie 16	24 501
Contrepartie 17	23 984
Contrepartie 18	20 982
Contrepartie 19	23 591
Contrepartie 20	23 229

## Suivi du risque géographique

L'exposition géographique des encours de crédit porte essentiellement sur la zone euro et plus particulièrement sur la France (99.31% des expositions au 31/12/2021)

## Couverture des encours douteux

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Encours bruts de crédit clientèle et établissements de crédit	23,9	20,7
Dont encours S3	0,4	0,4
Taux encours douteux / encours bruts	1,7%	1,9%
Total dépréciations constituées S3	0,2	0,2
Dépréciations constituées / encours douteux	59,4%	61,6%

## Expositions renégociées et non performantes

### EU CQI – QUALITE DE CREDIT DES EXPOSITIONS RENEGOCIEES

	Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, ou variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés et garanties reçues pour les expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	
	Renégociées performantes	Renégociées non performantes			Sur des expositions renégociées performantes	Sur des expositions renégociées non performantes	Dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation	
		Dont : en défaut	Dont : dépréciées					
<i>En millions d'euros</i>								
<b>Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vues</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Prêts et avances</b>	<b>209</b>	<b>104</b>	<b>104</b>	<b>104</b>	<b>(8)</b>	<b>(41)</b>	<b>230</b>	<b>62</b>
<i>Banques centrales</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Administrations publiques</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Établissements de crédit</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Autres Entreprises Financières</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Entreprises Non Financières</i>	172	64	64	64	(7)	(28)	175	37
<i>Ménages</i>	38	40	40	40	(1)	(13)	54	25
<b>Titres de créance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Engagements de prêt donnés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>209</b>	<b>104</b>	<b>104</b>	<b>104</b>	<b>(8)</b>	<b>(41)</b>	<b>230</b>	<b>62</b>

### EU CRI – EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES

	Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, ou variations négatives cumulées de la juste valeur imputable dues au risque de crédit et provisions						Sorties partielles du bilan cumulées	Sûretés et garanties financières reçues		
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes – dépréciation cumulée et provisions			Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes	
	Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3					
<i>En millions d'euros</i>																
<b>Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue</b>	<b>2 016</b>	<b>2 016</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Prêts et avances</b>	<b>21 508</b>	<b>19 458</b>	<b>2 014</b>	<b>403</b>	<b>1</b>	<b>389</b>	<b>(179)</b>	<b>(29)</b>	<b>(150)</b>	<b>(239)</b>	<b>(0)</b>	<b>(237)</b>		<b>13 247</b>	<b>163</b>	
<i>Banques centrales</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	
<i>Administrations publiques</i>	1 348	1 347	1	0	0	0	(0)	(0)	(0)	0	0	0		0	0	
<i>Établissements de crédit</i>	2 158	2 124	0	0	0	0	(0)	(0)	0	0	0	0		0	0	
<i>Autres Entreprises Financières</i>	42	42	0	0	0	0	(0)	(0)	(0)	(0)	0	(0)		2	0	
<i>Entreprises Non Financières</i>	6 696	5 283	1 410	258	0	244	(141)	(22)	(119)	(165)	(0)	(163)		4 166	93	
<i>Dont PME</i>	4 990	3 984	1 004	194	0	187	(89)	(15)	(73)	(114)	(0)	(113)		3 652	80	
<i>Ménages</i>	11 264	10 662	602	146	1	144	(38)	(8)	(31)	(74)	(0)	(74)		9 079	70	
<b>Titres de créance</b>	<b>217</b>	<b>171</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(0)</b>	<b>(0)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
<i>Banques centrales</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	
<i>Administrations publiques</i>	148	148	0	0	0	0	(0)	(0)	0	0	0	0		0	0	
<i>Établissements de crédit</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	
<i>Autres Entreprises Financières</i>	61	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	
<i>Entreprises Non Financières</i>	9	9	0	0	0	0	(0)	(0)	0	0	0	0		0	0	
<b>Expositions Hors Bilan</b>	<b>2 011</b>	<b>1 828</b>	<b>182</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>(6)</b>	<b>(4)</b>	<b>(2)</b>	<b>(8)</b>	<b>(0)</b>	<b>(8)</b>		<b>669</b>	<b>1</b>	
<i>Banques centrales</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	
<i>Administrations publiques</i>	0	0	0	0	0	0	(0)	(0)	(0)	0	0	0		0	0	
<i>Établissements de crédit</i>	2	2	0	0	0	0	(0)	(0)	0	(0)	0	0		0	0	
<i>Autres Entreprises Financières</i>	25	25	0	0	0	0	(0)	(0)	0	0	0	0		0	0	
<i>Entreprises Non Financières</i>	1 089	937	152	15	0	15	(4)	(3)	(2)	(8)	0	(8)		152	1	
<i>Ménages</i>	895	865	30	9	0	9	(1)	(1)	(1)	(0)	(0)	(0)		517	0	
<b>Total</b>	<b>25 752</b>	<b>23 474</b>	<b>2 196</b>	<b>427</b>	<b>1</b>	<b>412</b>	<b>(185)</b>	<b>(33)</b>	<b>(152)</b>	<b>(246)</b>	<b>(0)</b>	<b>(245)</b>		<b>13 915</b>	<b>165</b>	

**EU CQ3 – QUALITE DE CREDIT DES EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES PAR NOMBRE DE JOURS EN SOUFFRANCE**

En millions d'euros	Valeur comptable brute / Montant nominal												
	Expositions performantes				Expositions non performantes								Dont en défaut
	Pas en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours	Paiement improbable mais pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 2 ans	En souffrance > 2 ans ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans	Dont en défaut			
<b>Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vues</b>	<b>2 016</b>	<b>2 016</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Prêts et avances</b>	<b>21 508</b>	<b>21 488</b>	<b>20</b>	<b>403</b>	<b>395</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	-	-	<b>402</b>	
<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<i>Administrations publiques</i>	1 348	1 348	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<i>Établissements de crédit</i>	2 158	2 158	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<i>Autres Entreprises Financières</i>	42	42	-	0	0	-	-	-	-	-	-	0	
<i>Entreprises Non Financières</i>	6 696	6 692	4	258	253	2	2	1	-	-	-	258	
<i>Dont PME</i>	4 990	4 987	4	194	190	2	2	1	-	-	-	194	
<i>Ménages</i>	11 264	11 248	16	146	141	2	1	0	0	-	-	144	
<b>Titres de créance</b>	<b>217</b>	<b>217</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<i>Administrations publiques</i>	148	148	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<i>Établissements de crédit</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<i>Autres Entreprises Financières</i>	61	61	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<i>Entreprises Non Financières</i>	9	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Expositions Hors Bilan</b>	<b>2 011</b>		<b>24</b>									<b>24</b>	
<i>Banques centrales</i>	-		-									-	
<i>Administrations publiques</i>	0		-									-	
<i>Établissements de crédit</i>	2		-									-	
<i>Autres Entreprises Financières</i>	25		-									-	
<i>Entreprises Non Financières</i>	1 089		15									15	
<i>Ménages</i>	895		9									9	
<b>Total</b>	<b>23 722</b>	<b>20</b>	<b>427</b>	<b>395</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>425</b>	

**Qualité de crédit**

**EU CQ4 - QUALITE DES EXPOSITIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE**

En millions d'euros	31/12/2021						
	Valeur comptable / montant nominal brut				Dépréciation cumulée	Provisions sur engagements hors bilan et garanties financières donnés	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
	Dont non performantes		Dont en défaut	Dont soumises à dépréciation			
<b>Expositions au bilan</b>	<b>22 128</b>	<b>403</b>			<b>402</b>	<b>22 049</b>	<b>(418)</b>
<i>France</i>	21 958	402	401	21 878	(417)		0
<i>États-Unis</i>	2	-	-	2	(0)		0
<i>Italie</i>	0	-	-	0	(0)		0
<i>Luxembourg</i>	2	0	0	2	(0)		0
<i>Espagne</i>	60	0	0	60	(0)		0
<i>Autres pays</i>	106	1	1	106	(0)		0
<b>Expositions hors bilan</b>	<b>2 034</b>	<b>24</b>	<b>24</b>			<b>(14)</b>	
<i>France</i>	2 032	24	24			(14)	
<i>États-Unis</i>	0	-	-			(0)	
<i>Luxembourg</i>	0	-	-			(0)	
<i>Espagne</i>	0	-	-			(0)	
<i>Suisse</i>	0	-	-			(0)	
<i>Autres pays</i>	2	0	0			(0)	
<b>Total</b>	<b>24 163</b>	<b>427</b>	<b>425</b>	<b>22 049</b>	<b>(418)</b>	<b>(14)</b>	<b>0</b>

**EU CQ5 - QUALITE DE CREDIT DES PRETS ET AVANCES ACCORDES A DES ENTREPRISES NON FINANCIERES PAR BRANCHE D'ACTIVITE**

En millions d'euros	Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes		Dont prêts et avances soumis à dépréciation		
			Dont en défaut			
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>531</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>531</b>	<b>(46)</b>	<b>-</b>
<i>Industries extractives</i>	2	-	-	2	(0)	-
<i>Industrie manufacturière</i>	470	31	31	470	(25)	-
<i>Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné</i>	60	1	1	60	(1)	-
<i>Production et distribution d'eau</i>	12	0	0	12	(0)	-
<i>Construction</i>	426	29	29	426	(23)	-
<i>Commerce</i>	890	41	41	890	(56)	-
<i>Transport et stockage</i>	98	7	7	98	(7)	-
<i>Hébergement et restauration</i>	310	18	18	310	(22)	-
<i>Information et communication</i>	61	2	2	61	(2)	-
<i>Activités financières et d'assurance</i>	657	23	23	657	(32)	-
<i>Activités immobilières</i>	2 641	45	45	2 641	(60)	-
<i>Activités spécialisées, scientifiques et techniques</i>	364	11	11	364	(16)	-
<i>Activités de services administratifs et de soutien</i>	147	4	4	147	(5)	-
<i>Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire</i>	0	-	-	1	(0)	-
<i>Enseignement</i>	20	0	0	20	(0)	-
<i>Santé humaine et action sociale</i>	102	1	1	102	(1)	-
<i>Arts, spectacles et activités récréatives</i>	34	1	1	34	(1)	-
<i>Autres services</i>	128	3	3	128	(6)	-
<b>Total</b>	<b>6 954</b>	<b>258</b>	<b>258</b>	<b>6 954</b>	<b>(305)</b>	<b>-</b>

**Tableaux annexes COVID 19**

**I- Information sur les prêts et avances sujets à moratoire législatif et non législatif**

	a	b	Valeur brute					Cumul des pertes de valeur, cumul des variations négatives de juste valeur dues au risque de crédit					o			
			Expositions performantes		Expositions non performantes			Performante(s)		Non performante(s)						
			Dont : expositions soumises à mesures de restructuration (forbearance)	Dont : instruments ayant connu une forte hausse du risque de crédit depuis leur première comptabilisation mais non soumis à dépréciation (stage 2)	Dont : expositions soumises à mesures de restructuration (forbearance)	Dont : remboursement improbable non encore payé ou payé depuis <= 90 jours	Dont : expositions soumises à mesures de restructuration (forbearance)	Dont : instruments ayant connu une forte hausse du risque de crédit depuis leur première comptabilisation mais non soumis à dépréciation (stage 2)	Dont : expositions soumises à mesures de restructuration (forbearance)	Dont : remboursement improbable non encore payé ou payé depuis <= 90 jours	Dont : expositions soumises à mesures de restructuration (forbearance)	Dont : instruments ayant connu une forte hausse du risque de crédit depuis leur première comptabilisation mais non soumis à dépréciation (stage 2)		Dont : remboursement improbable non encore payé ou payé depuis <= 90 jours		
															Capitaux entrants sur expositions non performantes	
c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n					
1	Prêts et avances sujets à moratoire	928,0	928,0	2,7	254,1	31,1	3,0	0,0	-27,7	-29,8	-0,2	-26,3	-7,8	-12	0,0	0,0
2	dont : Ménages	110,4	111,5	0,8	27,7	1,9	0,8	0,0	-3,3	-2,7	0,0	-2,5	-0,5	-0,2	0,0	0,0
3	dont : Garantis par un bien immobilier résidentiel	55,2	54,0	0,4	12,7	1,2	0,8	0,0	-1,7	-1,5	0,0	-1,4	-0,3	-0,2	0,0	0,0
4	dont : Entreprises non financières	814,6	802,4	2,0	226,5	19,2	2,2	0,0	-34,4	-27,1	-0,3	-23,8	-7,3	-1,0	0,0	0,0
5	dont : Petites et moyennes entreprises	615,9	605,3	2,0	170,8	19,6	1,9	0,0	-24,4	-19,3	-0,3	-15,8	-6,2	-0,8	0,0	0,0
6	dont : Garantis par un bien immobilier commercial	198,9	196,8	0,3	36,6	2,1	0,4	0,0	-7,9	-6,7	0,0	-5,9	-1,3	-0,2	0,0	0,0

**2 - Ventilation des prêts et avances sujets à moratoire législatif et non législatif par échéance résiduelle du moratoire**

	a	b	c	d	Valeur brute							
					Nombre de débiteurs	Dont : moratoire législatif	Dont : terme expiré	Échéance résiduelle du moratoire				
								<= 3 mois	> 3 mois <= 6 mois	> 6 mois <= 9 mois	> 9 mois <= 12 mois	> 1 an
1	Prêts et avances ayant fait l'objet d'une offre de moratoire	23 067	928,0									
2	Prêts et avances sujets à moratoire (accordé)	23 067	928,0	0	928,0	0	0	0	0	0	0	
3	dont : Ménages		113,4	0	113,4	0	0	0	0	0	0	
4	dont : Garantis par un bien immobilier résidentiel		55,2	0	55,2	0	0	0	0	0	0	
5	dont : Entreprises non financières		814,6	0	814,6	0	0	0	0	0	0	
6	dont : Petites et moyennes entreprises		615,9	0	615,9	0	0	0	0	0	0	
7	dont : Garantis par un bien immobilier commercial		198,9	0	198,9	0	0	0	0	0	0	

**3 - Information relative aux nouveaux prêts et avances fournis dans le cadre des dispositifs bénéficiant de garanties publiques en réponse à la crise du COVID-19**

	a	b	c	d				
					Valeur brute		Montant maximal de la garantie pouvant être envisagée	Valeur brute
					dont : soumis à mesures de restructuration	Garanties publiques reçues		
1	Nouveaux prêts et avances fournis dans le cadre des dispositifs bénéficiant de garanties publiques	994,2	0,0	0,0	0,0			
2	dont : Ménages	54,5			0,0			
3	dont : Garantis par un bien immobilier résidentiel	0,0			0,0			
4	dont : Entreprises non financières	939,8	0,0	0,0	0,0			
5	dont : Petites et moyennes entreprises	326,2			0,0			
6	dont : Garantis par un bien immobilier commercial	0,0			0,0			

**Techniques de réduction des risques**

**EU CR3 - TECHNIQUES DE REDUCTION DU RISQUE DE CREDIT**

En millions d'euros		31/12/2021				
		Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie	Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dont garantie par des dérivés de crédit
1	Prêts et avances	10 517	13 410	4 106	9 304	-
2	Titres de créance	217	-	-	-	-
3	<b>Total</b>	<b>10 735</b>	<b>13 410</b>	<b>4 106</b>	<b>9 304</b>	-
4	Dont expositions non performantes	240	163	54	110	-
EU-5	Dont en défaut	238	163			

**Simulation de crise relative aux risques de crédit**

La Direction des Risques de BPCE réalise des simulations de crise relatives au risque de crédit du Groupe BPCE et, par suite, incluant l'ensemble des établissements dont la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique. Les tests de résistance ont pour objectif de mesurer la sensibilité des différents portefeuilles à une situation dégradée, en termes de coût du risque, d'actifs pondérés et de perte attendue.

Les tests de résistance sont réalisés sur la base des expositions consolidées du Groupe. Ils tiennent compte, au niveau des calibrages des paramètres de risques, des spécificités de chaque grand bassin du Groupe (Natixis, CFF, Réseau Banque Populaire, Réseau Caisse d'Epargne). Ils couvrent l'ensemble des portefeuilles soumis aux risques de crédit et de contrepartie, quelle que soit l'approche retenue pour le calcul des encours pondérés (approche standard ou IRB). Leur réalisation se fonde sur des informations détaillées et cadrées avec celles alimentant le reporting prudentiel Groupe COREP et les analyses de risque sur les portefeuilles.

Trois types de stress-tests sont réalisés :

- le stress-test EBA vise à tester la résistance des établissements de crédit face à des chocs simulés et à les comparer entre eux ;
- le stress-test interne annuel au Groupe BPCE. Il comporte davantage de scénarios que le stress test EBA et inclut l'évolution de l'ensemble du bilan sur les projections ;
- des stress-tests spécifiques peuvent être réalisés sur demande externe (superviseur) ou interne.

Le stress test de l'EBA confirme la solidité financière et la qualité de la politique de risques du Groupe BPCE.

Par ailleurs, dans le cadre de la macro-cartographie des risques annuelle, les établissements réalisent des stress-tests sur chaque risque de crédit identifiés dans la macro-cartographie et dans leur appétit au risque.

Le dispositif de contrôle de la prise des garanties, de leur validité, de leur enregistrement et de leur valorisation relève de la responsabilité de notre banque. L'enregistrement des garanties suit les procédures en vigueur, communes à notre réseau. Nous assurons la conservation et l'archivage de nos garanties, conformément aux procédures en vigueur.

Les services en charge de la prise des garanties (agences bancaires, production bancaire ou back-office engagements) sont responsables des contrôles de 1er niveau.

Les directions opérationnelles effectuent des contrôles permanents de premier niveau et la Direction des Risques Conformité Contrôle Permanent des contrôles permanents ceux de niveau 2.

**Effet des techniques de réduction du risque de crédit**

En 2021, la prise en compte des collatéraux reçus au titre des garanties et des sûretés obtenues par l'établissement dans le cadre de son activité de crédit, et la prise en compte des achats de protection, ont permis de réduire l'exposition de l'établissement au risque de crédit et, par conséquent, l'exigence en fonds propres.

**Travaux réalisés en 2021**

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques, la Direction des risques a poursuivi en 2021 les actions spécifiques démarrées en 2020 afin de renforcer la surveillance du portefeuille crédit et d'accompagner le Groupe BPCE dans le déploiement des dispositifs mis en place par le gouvernement.

La mise en place de prêts garantis par l'Etat (PGE) a été prorogée jusqu'au 30 Juin 2022. Le dispositif de soutien à l'économie et aux entreprises françaises a été complété en mai 2021 par le Prêt Participatif de Relance (PPR) dont l'objectif est de permettre aux PME et ETI de renforcer leur structure financière et de continuer à investir.

Les mesures de soutien économique gouvernementales, si elles permettent de soutenir les acteurs économiques, peuvent

également masquer l'apparition de difficultés financières de fond pour les entreprises. Afin de tenir compte de ces effets sur les indicateurs de risques « classiques », le Groupe BPCE a lancé un plan de renforcement de la surveillance des risques de crédit en s'appuyant notamment sur les mesures suivantes :

- Déploiement de l'Indicateur synthétique de risque fin 2020. Il a vocation à capter, via un faisceau d'indicateurs, les événements susceptibles de traduire les difficultés de nos clients et à prioriser les clients à revoir afin de qualifier le niveau de risque. Cet indicateur est probant sur les professionnels et PME principalement ;
- Qualification du niveau de risque des clients professionnels et entreprises avec une formalisation dans les systèmes d'information afin d'assurer une remontée de l'information en central ;
- Développement du tableau de bord mensuel de crise avec des reportings spécifiques afin de suivre la reprise des impayés suite à l'arrêt des moratoires, les PGE et l'évolution des clients ayant un ratio de levier défavorable ;
- Renforcement de la veille sectorielle afin d'identifier mois après mois l'évolution de l'intensité des difficultés rencontrées par les clients sous l'effet de la crise, en fonction des secteurs d'activité ;
- Renforcement de la détection et de la qualification de la forbearance ainsi que de la détection des situations Unlikelihood to pay (situation de probable absence de paiement conduisant à la mise en défaut du client dans nos livres). Mise en place de grilles d'aide à la qualification afin de constituer un socle homogène au sein du Groupe ;
- Poursuite de l'analyse de la forbearance à dire d'expert sur les clients les plus sensibles à qui un PGE ou/et un report d'échéances des crédits moyen long terme avaient été accordés.

Enfin, le dispositif d'encadrement des pratiques d'octroi a été revu et complété sur les thématiques d'accompagnement pour identifier les situations de forbearance au plus près de la prise de décision, de déploiement d'un outil pour le suivi des expositions consolidées par groupe de contreparties et le suivi des limites, de la revue de l'encadrement sur les financements à fort effet de levier ainsi que les politiques de risque Tourisme Hôtels Restaurants-THR et Crédit à l'habitat en lien avec décision Haut Conseil de Stabilité Financière-HCSF.

## Risques de Marché

### Définition

Les risques de marché se définissent comme les risques de pertes liés aux variations des paramètres de marché. Les risques de marché comprennent trois composantes principales :

- **le risque de taux d'intérêt** : risque que fait courir au porteur d'une créance ou d'un titre de dette, une variation des taux d'intérêt. Ce risque peut être spécifique à un émetteur particulier ou à une catégorie particulière d'émetteurs dont la qualité de la signature est dégradée (risque de spread de crédit) ;
- **le risque de change** : risque qui affecte les créances et les titres libellés en devises détenus dans le cadre des activités de marché, du fait des variations du prix de ces devises exprimé en monnaie nationale ;
- **le risque de variation de cours** : risque de prix sur la position détenue sur un actif financier déterminé, en particulier une action.

### Organisation du suivi des risques de marché

Le périmètre concerné par le suivi des risques de marché porte sur l'ensemble des activités de marché, c'est-à-dire les opérations de trésorerie, ainsi que les opérations de placements à moyen ou à long terme sur des produits générant des risques de marché (opérations de private equity et de détention d'actifs hors exploitation dont immobiliers), quel que soit leur classement comptable.

Depuis le 31 décembre 2014 et en respect des exigences réglementaires de la loi bancaire française de séparation et de régulation des activités bancaires, le Groupe BPCE a clôturé les portefeuilles de négociation des Etablissements du Réseau des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires. Les activités de ce périmètre ne sont pas intégrées à la fonction de gestion de bilan.

Sur ce périmètre, la fonction risques de marché de l'établissement assure notamment les missions suivantes telles que définies dans la Charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents Groupe :

- l'identification des différents facteurs de risques et l'établissement d'une cartographie des produits et instruments financiers tenue à jour, recensant les risques de marché ;
- la mise en œuvre du système de mesure des risques de marché ;
- l'instruction des demandes de limites globales et opérationnelles, de la liste des produits de marché autorisés soumises au comité des risques compétent ;
- le contrôle de cohérence des positions et de leur affectation dans le correct compartiment de gestion (normes segmentation métiers Groupe) ;
- l'analyse transversale des risques de marché et leur évolution au regard de l'orientation de l'activité arrêtée par les instances dirigeantes et des politiques de gestion des activités opérationnelles ;
- le contrôle de la mise en œuvre des plans d'action de réduction des risques, le cas échéant.

Ces missions sont menées en lien avec la Direction des Risques de BPCE. Cette dernière prend notamment en charge :

- la définition du système de mesure des risques de marché (VaR, Stress tests...) ;
- l'évaluation des performances de ce système (back-testing) notamment dans le cadre des revues de limites annuelles ;
- la norme reporting suivi des risques de marché consolidés aux différents niveaux du Groupe ;
- l'instruction des sujets portés en Comité des Risques et Conformité Groupe.

### Loi de séparation et de régulation des activités bancaires

La cartographie des activités de marché du Groupe BPCE est régulièrement actualisée. Elle a nécessité la mise en œuvre d'unités internes faisant l'objet d'une exemption au sens de la loi no 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires.

De manière conjointe aux travaux relatifs à cette loi, un programme de conformité issu de la Volcker Rule (Section 619 de la loi américaine Dodd-Frank Act) a été adopté et mis en œuvre à partir de juillet 2015 sur le périmètre de BPCE SA et de ses filiales. Dans une approche plus large que la loi française, ce programme vise à cartographier l'ensemble des activités du Groupe BPCE, financières et commerciales, afin de s'assurer notamment que celles-ci respectent les

deux interdictions majeures portées par la réglementation Volcker que sont l'interdiction des activités de proprietary trading et l'interdiction de certaines transactions en lien avec les Covered Funds au sens de la loi américaine. La Volcker Rule a été amendée en 2020, donnant naissance à de nouvelles dispositions Volcker 2.0 et 2.1 qui viennent alléger le dispositif existant.

Comme chaque année depuis juillet 2015, le groupe a certifié sa conformité au dispositif Volcker. Pour mémoire, depuis début 2017, le Groupe BPCE s'est doté d'un SRAB-Volcker Office devant garantir, coordonner et sécuriser les dispositifs mis en place en matière de séparation des activités. La cartographie des unités internes, de documentation et de contrôle des mandats a été réalisée en 2021 au sein de chacun des établissements.

### Mesure et surveillance des risques de marché

Les limites globales de risque de marché sont fixées et revues, autant que nécessaire et au moins une fois par an, par les Dirigeants Effectifs et, le cas échéant, par l'Organe de Surveillance en tenant compte des fonds propres de l'entreprise et, si besoin, des fonds propres consolidés et de leur répartition au sein du Groupe adaptée aux risques encourus.

Le dispositif de suivi des risques de marché est fondé sur des indicateurs de risques qualitatifs et quantitatifs. La fréquence de suivi de ces indicateurs varie en fonction du produit financier contrôlé.

Les **indicateurs qualitatifs** sont composés notamment de la liste des produits autorisés et de la WatchList. Le terme WatchList est utilisé pour dénommer la liste des contreparties, fonds, titres ... sous surveillance.

Pour compléter cette surveillance qualitative, le suivi du risque de marché est réalisé au travers du calcul d'**indicateurs quantitatifs** complémentaires.

### Simulation de crise relative aux risques de marché

Le stress test consiste à simuler sur le portefeuille de fortes variations des paramètres de marché afin de percevoir la perte, en cas d'occurrence de telles situations.

Les stress tests sont calibrés selon les niveaux de sévérité et d'occurrence cohérents avec les intentions de gestion des portefeuilles :

**Les stress tests appliqués sur le trading book sont calibrés sur un horizon 10 jours et une probabilité d'occurrence 10 ans. Ils sont basés sur :**

- des scénarios historiques reproduisant les variations de paramètres de marché observées sur des périodes de crises passées, leurs impacts sur les positions actuelles et les pertes et profits. Ils permettent de juger de l'exposition du périmètre à des scénarii connus. Douze stress historiques sont déployés sur le trading book ;
- des scénarios hypothétiques consistent à simuler des variations de paramètres de marché sur l'ensemble des activités, en s'appuyant sur des hypothèses plausibles de diffusion d'un choc initial. Ces chocs sont déterminés par des scénarii définis en fonction de critères économiques (crise de l'immobilier, crise économique...), de considérations géopolitiques (attaques terroristes en Europe, renversement d'un régime au Moyen-Orient...)

ou autres (grippe aviaire...). Le groupe compte sept stress tests hypothétiques depuis 2010.

**Des stress tests appliqués au banking book calibrés sur des horizons plus long en cohérence avec les horizons de gestion du banking book :**

- stress test de crédit obligatoire calibré selon une approche mixte hypothétique et historique reproduisant un stress sur les souverains européens (similaire à la crise 2011) ;
- stress test de crédit obligatoire calibré selon une approche mixte hypothétique et historique reproduisant un stress sur le corporate (similaire à la crise 2008) ;
- stress test action calibré sur la période historique de 2011 appliqués aux investissements actions dans le cadre de la réserve de liquidité ;
- stress test private equity et immobiliers, calibrés sur la période historique de 2008, appliqués aux portefeuilles de private equity et immobiliers.

Ces stress sont définis et appliqués de façon commune à l'ensemble du Groupe afin que la Direction des Risques de BPCE puisse en réaliser un suivi consolidé.

De plus, des stress scénarii spécifiques complètent ce dispositif. Soit au niveau du Groupe, soit par entité afin de refléter au mieux le profil de risque spécifique de chacun des portefeuilles (private equity ou actifs immobiliers hors exploitation essentiellement).

### Travaux réalisés en 2021

La fonction gestion des risques réalise des contrôles spécifiques, répondant notamment aux bonnes pratiques du rapport Lagarde. Le suivi des points recommandés dans ce rapport est présenté trimestriellement au Comité des Risques de Marché Groupe après travaux de consolidation et de suivi des plans d'action par la Direction des Risques de BPCE. Le suivi réalisé pour la banque est également présenté à minima une fois par aux instances locales.

## Risques de gestion de bilan

### Définition

Les risques structurels de bilan se traduisent par un risque de perte, immédiat ou futur, lié aux variations des paramètres commerciaux ou financiers et à la structure du bilan sur les activités de portefeuille bancaire, hors opérations pour compte propre.

Les risques structurels de bilan ont trois composantes principales :

- **le risque de liquidité** est le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. (Arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne) ;
- Le risque de liquidité est également associé à l'incapacité de transformer des avoirs illiquides en avoirs liquides.

La liquidité de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est gérée en lien fort avec l'organe central du Groupe BPCE, qui assure notamment la gestion centralisée du refinancement.

- le **risque de taux d'intérêt global** est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne) ;

- le **risque de change** est le risque qui affecte les créances et les titres libellés en devises, il est dû aux variations du prix de ces devises exprimé en monnaie nationale.

#### **Organisation du suivi des risques de gestion de bilan**

La fonction risques financiers assure le contrôle de second niveau des risques structurels de bilan.

A ce titre, elle est notamment en charge des missions suivantes :

- l'instruction des demandes de limites ALM internes, en respectant les limites définies au niveau du Groupe ;
- la définition des stress scenarii complémentaires aux stress scenarii Groupe le cas échéant ;
- le contrôle des indicateurs calculés aux normes du Référentiel GAP Groupe ;
- le contrôle du respect des limites à partir des remontées d'informations prescrites ;
- le contrôle de la mise en œuvre de plans d'action de retour dans les limites le cas échéant.

Notre établissement formalise ses contrôles dans un reporting de contrôles des risques de second niveau. Il comprend des données qualitatives sur le dispositif d'encadrement des risques, le respect des limites et le suivi du retour dans les limites, si nécessaire, ainsi que l'analyse de l'évolution de bilan et des indicateurs de risques.

Ces missions sont menées en lien avec la Direction des Risques de BPCE, qui est avec la Direction Finance Groupe, en charge de la revue critique ou de la validation :

- des conventions d'ALM soumises au comité de gestion de bilan (lois d'écoulement, séparation trading / banking books, définition des instruments admis en couverture des risques de bilan) ;
- des indicateurs de suivi, des règles et périodicités de reporting au comité de gestion de bilan ;
- des conventions et processus de remontées d'informations ;
- des normes de contrôle portant sur la fiabilité des systèmes d'évaluation, sur les procédures de fixation des limites et de gestion des dépassements, sur le suivi des plans d'action de retour dans les limites ;
- du choix du modèle retenu pour l'évaluation des besoins de fonds propres économiques du Groupe concernant les risques structurels de bilan – le cas échéant.

#### **Suivi et mesure des risques de liquidité et de taux**

Notre établissement est autonome dans sa gestion de bilan, dans le cadre normalisé du Référentiel Gestion Actif Passif (GAP) Groupe, défini par le Comité GAP Groupe opérationnel et validé par un Comité des Risques et Conformité Groupe ou par le Comité GAP Groupe Stratégique.

Les établissements du Groupe BPCE partagent les mêmes indicateurs de gestion, les mêmes modélisations de risques intégrant la spécificité de leurs activités et les mêmes règles de limites permettant une consolidation de leurs risques.

Ainsi, les limites suivies par notre établissement sont conformes à celles qui figurent dans le Référentiel Gestion Actif-Passif Groupe.

L'élaboration de scenarii est nécessaire à la bonne évaluation des risques de taux et de liquidité encourus par l'établissement considéré individuellement, et par le Groupe dans son ensemble.

Afin de permettre la consolidation des informations sur des bases homogènes, il a été convenu de développer des scenarii « Groupe » appliqués par tous les établissements.

#### **Au niveau de notre Etablissement**

Le Comité de Gestion Actif Passif et le Comité Financier de notre banque traitent notamment le risque de liquidité et le risque de taux en termes de décisions de financement et de suivi. Notre banque dispose de plusieurs sources de refinancement de l'activité clientèle (crédits) :

- L'épargne de nos clients sur les livrets bancaires non centralisés, les plans et comptes d'épargne ainsi que les comptes à terme ;
- Les comptes de dépôts de nos clients ;
- Les émissions de certificats de dépôt négociables ;
- Les emprunts émis par BPCE ;
- Le cas échéant, les refinancements de marché centralisés au niveau Groupe optimisant les ressources apportées à notre établissement.

#### **Suivi du risque de liquidité**

Le **risque de liquidité en statique** est mesuré par le gap de liquidité ou impasse qui a pour objectif la mesure des besoins ou des excédents de liquidité aux dates futures.

L'observation de cette impasse d'une période à une autre permet d'apprécier la déformation (en liquidité) du bilan d'un établissement.

L'encadrement de l'impasse de liquidité au niveau établissement se réalise via la déclinaison des limites fixées au niveau Groupe. Pour rappel, les principes de calibrage des limites sur la partie court terme visent à assurer la capacité du Groupe à évoluer dans différents contextes :

- En situation de stress fort à 2 mois, avec défense d'un niveau cible minimum de LCR à 1 mois ;
- En situation de stress modéré à 5 mois ;
- En situation normale à 11 mois.

En complément des limites sur le CT, un seuil à 5 ans vise à encadrer le risque de transformation en liquidité à MLT.

Le **risque de liquidité en dynamique** est mesuré par exercice de stress de liquidité. Celui-ci a pour objectif de mesurer la résilience du Groupe à 2 intensités de stress (fort/catastrophe) sur un horizon de 3 mois, en rapportant le besoin de liquidité résultant de cette crise de liquidité au montant de collatéral disponible.

Dans le stress Groupe, sont modélisés :

- le non-renouvellement d'une partie des tombées de marché
- une fuite de la collecte
- des tirages additionnels de hors bilan
- des impacts de marché (appels de marge, rating triggers, repos...).

L'organisation du Groupe BPCE, au travers de la centralisation de l'accès au marché et des collatéraux,

implique qu'un stress de liquidité n'a de sens qu'en vision consolidée, du fait du mécanisme de solidarité et en tenant compte du rôle de BPCE SA de prêteur en dernier ressort. Les indicateurs réglementaires de stress que sont le Liquidity Coverage Ratio-LCR et le Net Stable Funding Ratio-NSFR sont suivis et communiqués de manière permanente dans le cadre de la gouvernance interne.

#### **Suivi du risque de taux**

Notre établissement calcule :

#### **- Un indicateur interne de sensibilité de la valeur économique des fonds propres**

Le calibrage de la limite sur cet indicateur repose sur le double constat suivant : le modèle de Banque de Détail ne peut pas conduire à une position structurelle de détournement (risque majeur sur le remplacement des dépôts à vue (DAV)), ni à afficher une position directionnelle générant des gains en cas de baisse de 200 bps des taux d'intérêt. Le système de limites se doit d'être indépendant des anticipations de taux d'intérêt de manière à permettre à la banque d'être résiliente en cas de choc de taux inattendu et de forte ampleur, ce qui constitue une réflexion distincte de celle des couvertures à mettre en place. La limite de sensibilité de la valeur économique des capitaux propres en approche interne s'applique à 6 scénarios.

#### **- Un indicateur réglementaire soumis à limite : l'indicateur S.O.T (supervisory outlier test)**

Il est utilisé pour la communication financière (benchmark de place). Cet indicateur n'a pas été retenu comme un indicateur de gestion même si la limite réglementaire de 20% le concernant doit être respectée.

#### **- Deux indicateurs de gestion du risque de taux soumis à limites :**

- Limites des impasses statiques de taux fixé. La position de transformation de l'établissement est mesurée et bornée. En premier lieu, l'analyse porte sur les opérations de bilan et de hors bilan en vie à la date d'arrêt, dans le cadre d'une approche statique ;

- Limites des impasses statiques inflation. Les limites en gap inflation sont suivies sur 4 ans, année par année. L'indicateur est suivi sans dispositif de limite ou de seuil d'alerte à ce stade.

Au premier semestre, l'indicateur de SOT a franchi de quelques points le seuil de 20%.

#### **Travaux réalisés en 2021**

Au cours de l'exercice, la banque a poursuivi les travaux de consolidation de ses dispositifs de politique d'investissement concernant les actifs immobiliers hors exploitation et le private equity, d'actualisation la cartographie des actifs en juste valeur du banking book, de manière coordonnée avec l'organe central.

## Risques Opérationnels

### **Définition**

La définition du risque opérationnel est, selon la réglementation, le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. Le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe définis par la réglementation, et les risques liés au modèle.

### **Organisation du suivi des risques opérationnels**

Le Dispositif de gestion des risques opérationnels s'inscrit dans les dispositifs Risk Assessment Statement (RAS) et Risk Assessment Framework (RAF) définis par le Groupe. Ces dispositifs et indicateurs sont déclinés aux bornes de chaque établissement et filiale du Groupe.

La filière risques opérationnels intervient :

- a) sur l'ensemble des structures consolidées ou contrôlées par l'établissement ou la filiale (bancaires, financières, assurances, ...)
- b) sur l'ensemble des activités comportant des risques opérationnels, y compris les activités externalisées et prestations de services ou autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié.

L'unité en charge des Risques Opérationnels de notre établissement s'appuie sur un dispositif de correspondants et de managers « métiers ». Cette unité anime les interlocuteurs pour la collecte et la remédiation des risques opérationnels.

L'unité assure le contrôle permanent de second niveau de la fonction de gestion des risques opérationnels pour encadrer les missions suivantes :

- assurer le déploiement, auprès des utilisateurs, des méthodologies et outils du Groupe ;
- garantir la qualité des données enregistrées dans l'outil R.O ;
- veiller à l'exhaustivité des données collectées, notamment en effectuant les rapprochements périodiques entre les incidents de la base et notamment :
- les déclarations de sinistres aux assurances,
- les pertes et provisions de litiges RH, litiges juridiques, fraudes et incidents fiscaux.
- effectuer une revue périodique, à partir de l'outil de gestion des risques opérationnels, du statut des incidents, de l'état d'avancement des actions correctives, de leur enregistrement dans l'outil ;
- s'assurer de la mise à jour régulière des indicateurs de risques et suivre leur évolution afin, le cas échéant, de déclencher les actions nécessaires en cas de dégradation ;
- mettre à jour périodiquement la cartographie des risques et analyser les résultats.

La fonction de gestion des risques opérationnels de l'établissement, par son action et son organisation contribue à la performance financière et à la réduction des pertes, en s'assurant que le dispositif de maîtrise des risques opérationnels est fiable et efficace au sein de l'établissement. Au sein de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, les lignes directrices et règles de gouvernance ont été déclinées de la manière suivante :

L'établissement utilise à date l'outil OSIRISK afin d'appliquer

les méthodologies diffusées par la Direction des Risques de BPCE et de collecter les informations nécessaires à la bonne gestion des risques opérationnels.

Cet outil permet :

- l'identification et l'évaluation au fil de l'eau des risques opérationnels, permettant de définir le profil de risque de Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique ;
- la collecte et la gestion au quotidien des incidents générant ou susceptibles de générer une perte ;
- la mise à jour des cotations des risques dans la cartographie et le suivi des plans d'action.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique dispose également d'éléments de reporting, issus du datamart alimenté par cet outil, et d'un tableau de bord risques opérationnels trimestriel.

Dans le cadre du calcul des exigences en fonds propres, le Groupe BPCE applique la méthode standard. A ce titre, les reportings réglementaires Corep sont produits.

Les missions au titre des risques opérationnels de notre établissement sont menées en lien avec la Direction des Risques de BPCE qui veille à l'efficacité des dispositifs déployés au sein du Groupe et analyse les principaux risques avérés et potentiels identifiés dans les établissements, notamment lors du Comité des Risques Non Financiers Groupe.

Fin d'exercice 2021, l'exposition au titre des risques opérationnels représentait 9 % des risques de la banque.

### **Système de mesure des risques opérationnels**

Conformément à la Charte Risques, Conformité et Contrôle permanent Groupe, la fonction de gestion « risques opérationnels » de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est responsable de :

- l'élaboration de dispositifs permettant d'identifier, d'évaluer, de surveiller et de contrôler le risque opérationnel ;
- la définition des politiques et des procédures de maîtrise et de contrôle du risque opérationnel ;
- la conception et la mise en œuvre du dispositif d'évaluation du risque opérationnel ;
- la conception et la mise en œuvre du système de reporting des risques opérationnels.

Les missions de la fonction risques opérationnels de notre établissement sont :

- l'identification des risques opérationnels ;
- l'élaboration d'une cartographie de ces risques par processus et sa mise à jour, en collaboration avec les métiers concernés dont la conformité ;
- la collecte et la consolidation des incidents opérationnels et l'évaluation de leurs impacts, en coordination avec les métiers, en lien avec la cartographie utilisée par les filières de contrôle permanent et périodique ;
- la mise en œuvre des procédures d'alerte, et notamment l'information des responsables opérationnels en fonction des plans d'actions mis en place ;
- le suivi des plans d'action correcteurs définis et mis en œuvre par les unités opérationnelles concernées en cas d'incident notable ou significatif.

Un incident de risque opérationnel est considéré grave lorsque l'impact financier potentiel au moment de la détection est supérieur à 300 000 euros. Est également considéré comme grave tout incident de risque opérationnel qui aurait un impact fort sur l'image et la réputation du

Groupe ou de ses filiales.

Cette procédure est complétée par celle dédiée aux incidents de risques opérationnels significatifs au sens de l'article 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, dont le seuil de dépassement minimum est fixé à 0,5 % des fonds propres de base de catégorie I.

### **Coût du risque de l'établissement sur les risques opérationnels**

Sur l'année 2021, le montant annuel comptabilisé des pertes s'élève à 2,4 millions d'euros au sens Corep. Les coûts enregistrés en matière de protection des personnes dans le cadre de la crise COVID reste l'élément contributif le plus élevé en 2021 comme en 2020.

### **Travaux réalisés en 2021**

L'année 2021 a permis de renforcer des dispositifs de mesure des risques et des contrôles plus en adéquation avec les enjeux notamment en matière de fraudes, internes et externes et aussi en matière de connaissance client.

### **Risques juridiques / Faits exceptionnels et litiges**

Les litiges en cours au 31 décembre 2021 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique sur la base des informations dont elle dispose.

A l'exception des litiges ou procédures mentionnés ci-dessus, il n'existe actuellement aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et/ou du Groupe.

Il n'existe actuellement aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et/ou du groupe.

### **Risques de non-conformité**

#### **Définition**

Le risque de non-conformité est défini à l'article 10-p de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, comme étant le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance.

### **Organisation de la fonction conformité au sein du Groupe BPCE**

Au sein de l'organe central, la fonction conformité est exercée par le Département Conformité du Secrétariat Général Groupe BPCE. Cette dernière exerce ses responsabilités dans le cadre d'un fonctionnement de la filière dédiée à la vérification de la conformité. Elle comprend les pôles Conformité Bancassurance, Conformité Epargne Financière Déontologie, Sécurité Financière ayant à charge la LCB/FT (Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme) avec notamment les correspondants Tracfin de BPCE, la lutte contre la corruption, le respect des mesures de sanctions embargo et la fraude interne, Pilotage et coordination transversale des fonctions de conformité, Conformité et contrôle permanent Eurotitres et Conformité et risques opérationnels BPCE SA et coordination des filiales.

Elle joue un rôle d'orientation et d'impulsion auprès des responsables des différentes Directions de la Conformité des établissements. Les responsables de la conformité nommés dans les différents affiliés, dont ses maisons mères les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne et les filiales directes soumises au dispositif réglementaire de surveillance bancaire et financière, lui sont rattachés au travers d'un lien fonctionnel fort.

Elle conduit toute action de nature à renforcer la conformité des produits, services et processus de commercialisation, la protection de la clientèle, le respect des règles de déontologie, la lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme, la lutte contre les abus de marché, la surveillance des opérations et le respect des mesures de sanctions et embargo.

Elle s'assure du suivi des risques de non-conformité dans l'ensemble du groupe.

Dans ce cadre, elle construit et révisé les normes proposées à la gouvernance du Groupe BPCE, partage les bonnes pratiques et anime des groupes de travail composés de représentants de la filière.

La diffusion de la culture de la maîtrise du risque et de la prise en compte de l'intérêt légitime des clients se traduit également par la formation des collaborateurs des établissements.

En conséquence, le Département Conformité de BPCE :

- Collabore et valide le contenu des supports des formations destinées notamment à la filière conformité en lien avec la Direction des Ressources Humaines Groupe et le Département Gouvernance des Risques de la Direction des Risques de BPCE qui coordonne le plan annuel des filières risques et conformité ;
- Contribue à la formation des acteurs des filières, notamment par des séminaires annuels spécialisés (sécurité financière, conformité, déontologie, pilotage du contrôle permanent de conformité, ...) ;
- Coordonne la formation des directeurs/responsables de la Conformité par un dispositif dédié en lien avec le pôle Culture Risques et Coordination des comités de la Direction des Risques de BPCE ;
- Anime et contrôle la filière Conformité des établissements notamment grâce à des journées nationales et un dispositif de contrôles permanents coordonné au niveau Groupe ;
- S'appuie sur la filière conformité des établissements via des groupes de travail thématiques, en particulier pour la construction et déclinaison des normes de conformité.

Les risques de non-conformité de la banque sont pilotés au sein de la Direction des Risques Conformité Contrôle Permanent de la banque au sein d'une Direction en charge de tous les risques non financiers que sont les risques de non-conformité, opérationnels, sécurité financière, sécurité des systèmes d'informations et les risques pouvant perturber la continuité d'activité.

### **Suivi des risques de non-conformité**

Les risques de non-conformité, conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, sont analysés, mesurés, surveillés et maîtrisés en :

- disposant en permanence d'une vision de ces risques et du dispositif mis en place pour les prévenir ou les réduire avec la mise à jour de leur recensement dans le cadre de la cartographie des risques de non-conformité ;
- s'assurant pour les risques les plus importants qu'ils font, si besoin, l'objet de contrôles et de plans d'action visant à mieux les encadrer.

La maîtrise du risque de non-conformité au sein du Groupe BPCE s'appuie sur la réalisation d'une cartographie des risques de non-conformité et le déploiement de contrôles de conformité de niveau 1 et 2 obligatoires et communs à l'ensemble des établissements en banque de détail du Groupe.

### **GOVERNANCE ET SURVEILLANCE DES PRODUITS**

Tous les nouveaux produits ou services quel que soit leur canal de distribution ainsi que tous les supports commerciaux, relevant de l'expertise de la fonction conformité, sont examinés en amont par celle-ci. Cette dernière s'assure ainsi que les exigences réglementaires applicables sont respectées et veille à la clarté et à la loyauté de l'information délivrée à la clientèle visée et, plus largement, au public. Une attention particulière est également portée à la surveillance des produits tout au long de leur cycle de vie.

Par ailleurs, la fonction conformité coordonne la validation des défis commerciaux nationaux, s'assure que les conflits d'intérêts sont encadrés et que la primauté des intérêts des clients est prise en compte.

La fonction conformité veille tout particulièrement à ce que les procédures et parcours de vente, ainsi que les politiques commerciales, garantissent à tout moment et pour tous les segments de clientèle, le respect des règles de conformité et déontologiques, notamment que le conseil fourni au client est adapté à ses besoins

### **PROTECTION DE LA CLIENTELE**

La conformité des produits et des services commercialisés par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et la qualité des informations fournies renforcent la confiance des clients et fondent la réputation du Groupe. Pour maintenir cette confiance, la fonction conformité place la notion de protection de la clientèle au cœur de ses activités.

À cette fin, les collaborateurs du Groupe sont régulièrement formés sur les sujets touchant à la protection de la clientèle afin de maintenir le niveau d'exigence requis en termes de qualité de service. Les formations visent à transmettre une culture de conformité et de protection de la clientèle aux nouveaux entrants et/ou collaborateurs de la force

commerciale. Une formation à la déontologie a été mise en place pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe intitulé « Les incontournables de l'éthique professionnelle ». Par ailleurs, BPCE a mis en place un Code de bonne conduite et d'éthique, déployé auprès de l'ensemble des établissements du Groupe BPCE.

Les nouvelles réglementations relatives aux marchés des instruments financiers (MIF2) et PRIIPS (packaged retail investment and insurance-based products pour uniformiser l'information précontractuelle des produits financiers packagés), renforcent la protection des investisseurs et la transparence des marchés. Elles impactent le Groupe dans sa dimension de distributeur d'instruments financiers, en renforçant la qualité des parcours clients dédiés à l'épargne financière et à l'assurance :

- Adaptation des recueils de données client et de la connaissance du client (profil client, caractéristiques des projets du client en termes d'objectifs, de risques et d'horizon de placement), actualisation du questionnaire de connaissance et d'expérience en matière d'investissements financiers et du questionnaire de risques sur l'appétence et la capacité à subir des pertes par le client permettant l'adéquation en matière de conseil ;
- Adaptation des offres liées aux services et produits financiers commercialisés ;
- Formalisation du conseil au client (déclaration d'adéquation) et de son acceptation du conseil (le cas échéant émission des alertes informant le client) ;
- Organisation des relations entre les producteurs et les distributeurs du Groupe ;
- Prise en compte des dispositions relatives à la transparence des frais et des charges selon la granularité exigée ;
- Elaboration de reportings périodiques d'adéquation et à valeur ajoutée aux clients et sur l'enregistrement des échanges dans le cadre de la relation et des conseils apportés aux clients ;
- Déclarations des reportings des transactions aux régulateurs et vis-à-vis du marché, obligations de best execution et de best selection ;
- Participation aux travaux de développement des formations des collaborateurs et à la conduite du changement liée à ces nouveaux dispositifs.

## SÉCURITÉ FINANCIÈRE

La prévention du blanchiment des capitaux et du financement des activités terroristes au sein du Groupe BPCE repose sur une culture d'entreprise. Cette culture, diffusée à tous les niveaux hiérarchiques, a pour socle :

- des principes de relations avec la clientèle visant à prévenir les risques, qui sont formalisés et font l'objet d'une information régulière du personnel ;
- un dispositif harmonisé de formation des collaborateurs du Groupe, avec une périodicité bisannuelle, et des formations spécifiques à la filière sécurité financière.

En matière d'organisation, conformément aux chartes du Groupe BPCE, les établissements disposent tous d'un pôle ou d'une unité dédiée à la sécurité financière, le service sécurité financière et lutte contre la fraude pour la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique.

Au sein de l'organe central de BPCE, un pôle dédié anime la filière relative à la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, définit la politique en matière de sécurité financière pour l'ensemble du Groupe, élabore les différentes normes et référentiels et garantit la cohérence d'ensemble des décisions prises au niveau de chaque projet.

Ce pôle assure également une veille réglementaire sur les typologies d'opérations concernées, et s'assure de la prise en compte des risques de blanchiment et de financement du terrorisme lors de la procédure d'agrément des nouveaux produits et services commerciaux par BPCE.

S'agissant plus spécifiquement des traitements, conformément à la réglementation, les établissements disposent de moyens de détection des opérations atypiques adaptés à leur classification des risques, permettant d'effectuer, le cas échéant, les examens renforcés et les déclarations nécessaires auprès du service Tracfin (Traitement et action contre les circuits financiers clandestins) dans les délais les plus brefs. La classification des risques du Groupe intègre la problématique des pays « à risques » que ce soit au plan du blanchiment, du terrorisme, de la fraude fiscale ou de la corruption. Le dispositif du Groupe a par ailleurs été renforcé avec la mise en place d'un référentiel et de scénarios automatisés adaptés aux spécificités du financement du terrorisme. S'agissant du respect des mesures restrictives liées aux sanctions internationales, les établissements du Groupe sont dotés d'outils de filtrage qui génèrent des alertes sur les clients (gel des avoirs de certaines personnes ou entités) et sur les flux internationaux (gel des avoirs et pays faisant l'objet d'un embargo européen et/ou américain).

Concernant la supervision de l'activité, la prévention du blanchiment des capitaux et du financement des activités terroristes donne lieu à un reporting interne à destination des dirigeants et des organes et à destination de l'organe central.

## LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le Groupe BPCE condamne la corruption sous toutes ses formes et en toutes circonstances. Dans ce cadre, il est membre participant du Global Compact (pacte mondial des Nations Unies) dont le dixième principe concerne l'action « contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin ».

La prévention de la corruption s'effectue de plusieurs façons :

- Au moyen de la cartographie d'exposition aux risques de corruption des entités du Groupe, dont la méthodologie a été revue en 2021 ;

- Grâce au respect par les collaborateurs des règles de déontologie et d'éthique professionnelles figurant dans le Code de Conduite et d'Éthique (prévention des conflits d'intérêts, politiques de cadeaux, avantages et invitations, principes de confidentialité et de secret professionnel). Des sanctions disciplinaires sont prévues pour manquement au respect des règles professionnelles régissant les activités des entreprises du Groupe ;

- Par l'encadrement des relations avec les tiers : contrats standardisés dans le Groupe et conventions de comptes comportant des clauses anticorruption, évaluation des fournisseurs de plus de 50 K€ au regard du risque de corruption, dispositif relatif aux relations avec des « personnes politiquement exposées » ;

- Grâce à une formation réglementaire relative aux règles de l'éthique professionnelle et de lutte contre la corruption sous forme d'e-learning.

Un dispositif de recueil et de traitement d'alertes professionnelles sur les faits graves, dont les délits de

corruption et de trafic d'influence, est mis à la disposition des collaborateurs (y compris les prestataires externes et les collaborateurs occasionnels). Il a été actualisé en 2021 afin de renforcer la protection des lanceurs d'alertes.

Dans le cadre de l'organisation du contrôle interne, des plans de contrôle permanent contribuent à la sécurité du dispositif. En 2021, les éléments de ce dispositif ont été explicitement fléchés vers les risques de corruption identifiés par les métiers dans la nouvelle cartographie des risques.

BPCE dispose également de normes et procédures comptables conformes aux standards professionnels. Le dispositif de contrôle interne Groupe relatif à l'information comptable vise à vérifier les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de l'information, notamment en garantissant l'existence de la piste d'audit au sens l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne. En 2020, un référentiel Groupe de contrôles participant à la prévention et à la détection de fraude et de faits de corruption ou de trafic d'influence a été formalisé. Dans ce cadre, une vigilance est notamment apportée aux dons, sponsoring et mécénat.

Plus globalement, ces dispositifs sont formalisés et détaillés dans la Charte faïtière relative à l'organisation du contrôle interne Groupe et la Charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents du Groupe.

## Travaux réalisés en 2021

Des travaux ont été réalisés afin de renforcer le dispositif d'évaluation des Risques de non-Conformité-RNC, avec la mise en place d'un pilotage à l'échelle du Groupe intégrant les évolutions réglementaires. Dans ce cadre, l'arrimage de la cartographie des risques de corruption a donné lieu au référencement d'un nouveau risque de non-conformité agrégé.

La Conformité Epargne Financière a revu et complété son dispositif de contrôle permanent.

De même, la Sécurité Financière Groupe a complété son dispositif de contrôle portant sur la vigilance renforcée, sur les bénéficiaires effectifs et les sanction embargos.

Un indicateur permettant de mesurer le risque de réputation dans le cadre du dispositif de l'appétit aux risques Groupe a été mis en place. Cet indicateur permet l'évaluation de ce risque en considérant les facteurs, à la fois internes et externes, pouvant entraîner un impact sur l'image du Groupe (positif ou négatif).

Le dispositif Groupe en matière de déontologie a été revu de façon complète.

Un nouveau guide de conformité a été élaboré sur les comptes et coffres-forts inactifs et plusieurs autres guides actualisés (Crédit immobilier, Epargne bancaire, Campagnes électorales, Loi Alur, Document de référence Tarification et Traitement des réclamations).

Au niveau de la Conformité Bancassurance, deux chantiers structurants ont été poursuivis en 2021 :

- le premier concerne la connaissance client réglementaire avec la poursuite du programme mis en place en 2019 destiné à renforcer la complétude et la conformité des dossiers de connaissance client réglementaire.

- Le second porte sur le renforcement du dispositif d'accompagnement des clientèles fragiles financièrement

conformément aux nouvelles dispositions du décret du 20 juillet 2020 et en lien avec les missions des superviseurs au sein du Groupe.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a déployé les nouveaux dispositifs en 2021 conformément aux attentes du Groupe et poursuivi les actions en matière de fiabilisation des éléments de connaissance client qui viennent en partie renforcer le dispositif dédié à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

## Continuité d'activité

La maîtrise des risques d'interruption d'activité est abordée dans sa dimension transversale, avec l'analyse des principales lignes métiers critiques, notamment la liquidité, les moyens de paiement, les titres, les crédits aux particuliers et aux entreprises, ainsi que le fiduciaire.

## Organisation et pilotage de la continuité d'activité

La gestion du PUPA du Groupe BPCE est organisée en filière, pilotée par la continuité d'activité Groupe, au sein du Département Sécurité Groupe du Secrétariat Général Groupe. Le Responsable de la Continuité d'activité (RCA-G) Groupe, a pour mission de piloter la continuité d'activité Groupe et animer la filière au sein du Groupe. Il coordonne la gestion de crise Groupe, pilote la réalisation et le maintien en condition opérationnelle des plans d'urgence et de poursuite d'activité Groupe. Il veille au respect des dispositions réglementaires en matière de continuité d'activité et participe aux instances internes et externes au Groupe.

La fonction des RPUPA des établissements du Groupe est rattachée fonctionnellement au RCA Groupe et les nominations des RPUPA lui sont notifiées.

Le Cadre Continuité d'Activité Groupe définit la gouvernance de la filière, assurée par trois niveaux d'instances, mobilisées selon la nature des orientations à prendre ou des validations à opérer. Il s'agit des instances de décision et de pilotage Groupe auxquelles participe le RCA-Groupe pour valider les grandes orientations et obtenir les arbitrages nécessaires, le Comité filière de continuité d'activité, instance de coordination opérationnelle et la plénière de continuité d'activité Groupe, instance plénière nationale de partage d'informations et de recueil des attentes.

La Continuité d'Activité Groupe définit, met en œuvre et fait évoluer autant que de besoin la politique de continuité d'activité Groupe.

## Description de l'organisation mise en œuvre pour assurer la continuité des activités

Le plan d'urgence et de poursuite de l'activité de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est piloté au sein de la Direction des Risques Conformité et Contrôle Permanent. Il est construit avec les correspondants métiers pour maintenir les plans opérationnels.

Le Comité Sécurité Sureté Continuité d'activité permet de sensibiliser les dirigeants aux réalisations des plans d'action et au niveau de conformité du PUPA local. Par ailleurs, a minima une fois par an, une synthèse est présentée aux instances de gouvernance.

Conformément à la réglementation, l'établissement réalise des exercices qui ont pour but de tester des scénarii en cas de survenance d'un sinistre. Les sinistres peuvent avoir plusieurs origines/conséquences : indisponibilité des locaux, des systèmes d'information, des compétences humaines, arrêt des activités bancaires, etc. Au-delà des exercices, bien évidemment des cellules de crises peuvent être déclenchées en cas de sinistres avérés.

En 2021, année très particulière en raison de la crise COVID qui s'est prolongée, l'établissement a activé tout au long de l'année des plans d'urgence avec parfois le renfort des activités dites essentielles par d'autres activités pour maintenir la continuité de service.

Un suivi de la réalisation des tests est également organisé avec ou par les fournisseurs et les prestataires. Les mises à jour du PUPA permettent de contrôler l'adéquation du plan avec les besoins de continuité et de l'adapter aux évolutions d'organisations.

### Travaux réalisés en 2021

La crise pandémique Covid-19 est entrée dans une phase « normalisée », avec la mise en œuvre de mesures spécifiques de continuité d'activité dans le prolongement de celles engagées en 2020.

## Sécurité des Systèmes d'information

### Organisation et pilotage de la filière SSI

Au sein du dispositif de maîtrise des risques liés aux risques informatiques, la Direction de la Sécurité Groupe (DSG) est notamment en charge de la Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) et de la lutte contre la cybercriminalité. La Direction de la Sécurité Groupe (DSG) est rattachée au Secrétariat Général Groupe.

La sécurité des systèmes d'information du Groupe BPCE est organisée en filière, pilotée par la Direction de la Sécurité Groupe (DSG). La direction, définit, met en œuvre et fait évoluer la politique SSI Groupe (PSSI-G). A ce titre, elle anime la filière SSI regroupant les RSSI des affiliées maisons mères, des filiales et des GIE informatiques, assure le pilotage du dispositif de contrôle permanent de niveau 2 et le contrôle consolidé de la filière SSI. Cette Direction initie et coordonne les projets Groupe de réduction des risques et représente le Groupe auprès des instances de Place interbancaires ou des pouvoirs publics dans son domaine de compétence.

Depuis mars 2020, l'activité Gouvernance, Risques et Contrôles de niveau 2 de BPCE-IT a été transférée à la DSG. L'activité gouvernance SSI BPCE-IT est désormais sous responsabilité SSI-Groupe et l'activité Risques et Contrôles Sécurité est quant à elle assurée au sein d'une nouvelle entité rattachée à la Direction Sécurité Groupe.

La fonction RSSI de la Banque et plus largement de tous les affiliés maisons mères, des filiales directes et des GIE informatiques sont rattachées fonctionnellement au RSSI Groupe. Ce lien fonctionnel implique notamment que toute nomination de RSSI soit notifiée au RSSI Groupe. Le RSSI s'assure que la politique sécurité des systèmes d'information Groupe est bien adoptée et déclinée localement. Il en résulte un dispositif de reporting aux instances exécutives et de gouvernance, de contrôle permanent dédié avec la mise en place de plans d'actions correctifs le cas échéant.

### Suivi des risques liés à la sécurité des systèmes d'information

Le Groupe BPCE a élaboré une politique de sécurité des systèmes d'information Groupe (PSSI-G), adossée à la charte risques, conformité et contrôle permanent Groupe. Cette politique définit les principes directeurs en matière de protection des systèmes d'information (SI) et précise les dispositions à respecter d'une part, par l'ensemble des établissements du Groupe en France et à l'étranger et, d'autre part, au travers de conventions, par toute entité tierce dès lors qu'elle accède aux SI d'un ou plusieurs établissements du Groupe.

La PSSI-G constitue un socle minimum auquel chaque établissement doit se conformer. À ce titre, le dernier reporting présenté aux instances de l'établissement a été réalisé fin 2021.

Dans le cadre du programme Groupe de mise en conformité aux exigences du règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD), un dispositif d'accompagnement RGPD des projets (y compris les projets digitaux) est en place avec un fonctionnement adapté au cycle de développement agile.

Le Groupe BPCE est également particulièrement vigilant en matière de lutte contre la cybercriminalité. Un Security Operation Center (SOC) Groupe unifié intégrant un niveau 1, fonctionnant en 24x7 est opérationnel.

Plusieurs actions ont été poursuivies en 2021, afin de renforcer les dispositifs de lutte contre la cybercriminalité. Il s'agit de travaux notamment de sécurisation des sites internet hébergés à l'extérieur et des tests de sécurité afin d'améliorer les applications existantes.

### SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS A LA CYBERSECURITE :

Outre le maintien du socle commun Groupe de sensibilisation des collaborateurs à la SSI, l'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre d'un nouveau plan de formation/sensibilisation SSI et par la participation au « mois européen de la cybersécurité ».

Sur le périmètre de BPCE SA, outre les revues récurrentes des habilitations applicatives et de droits sur les ressources du SI (listes de diffusion, boîtes aux lettres partagées, dossiers partagés, etc.), la surveillance de l'ensemble des sites web publiés sur internet et le suivi des plans de traitement des vulnérabilités sont renforcés ainsi que la surveillance du risque de fuite de données par mail ou l'utilisation de service de stockage et d'échange en ligne.

De nouvelles campagnes de sensibilisation et de formation des collaborateurs ont par ailleurs été menées via des tests de phishing, campagne de sensibilisation au phishing et accompagnement des collaborateurs en situation d'échecs.

### Travaux réalisés en 2021

Un dispositif de pilotage global des revues de sécurité et tests d'intrusion a été mis en place pour couvrir 100% des actifs critiques des SI sur des cycles de 4 ans. Ce dispositif permet désormais de consolider l'ensemble des vulnérabilités identifiées dans le cadre des revues de sécurité et tests d'intrusion ainsi que les plans de remédiation liés pour un suivi centralisé. En 2021, le chantier d'élaboration de la cartographie SSI de l'ensemble des SI du groupe s'est poursuivi. A ce titre, chaque établissement du groupe, au regard de son rôle et de son contexte a pour objectif de

dresser la cartographie SSI des SI dont il est en charge opérationnellement en s'appuyant sur la méthodologie groupe articulant les approches SSI avec celle des métiers. Un référentiel de contrôle permanent de niveau 1 a été spécifié et mis à disposition de l'ensemble des établissements.

## Risques climatiques

### Organisation et Gouvernance

BPCE gère la stratégie des risques climatiques à 3 niveaux :

- Une direction RSE, rattachée à la Direction Générale, pilote l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie relative au climat et constitue la 1ère ligne de défense dédiée aux risques environnementaux notamment.
- Un département des risques climatiques, rattaché à la Direction des Risques a été créé au 1er septembre 2021. Il assure la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques liés au changement climatique pour l'ensemble du Groupe, en lien avec les correspondants risques climatiques dans les Directions des Risques des établissements et des filiales. Ce département constitue la 2ème ligne de défense.
- Un Comité des Risques Climatiques, présidé par le Président du Directoire du Groupe BPCE, contrôle la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle en matière de gestion des risques climatiques et environnementaux du Groupe BPCE et prépare les sujets à l'attention du Comité des Risques du Conseil de Surveillance.

Le Département des risques climatiques s'appuie sur un réseau de plus de 50 correspondants climatiques mis en place dès 2020, au sein des Directions des Risques des établissements des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne, ainsi que dans les filiales du Groupe. Ils ont pour mission principale de suivre l'actualité des travaux du département risques climatiques et des évolutions réglementaires afin d'être en mesure de les rapporter auprès de l'exécutif de leur établissement et éventuellement de ses instances dirigeantes dans l'objectif de les mettre en place opérationnellement.

Comme préconisé par l'ACPR dans son document « Gouvernance et gestion des risques climatiques », le Groupe BPCE a aussi mis en place des référents climatiques au sein de chaque réseau qui reviennent trimestriellement avec le Département Risques climatiques l'état des lieux des projets développés, leur déploiement et la priorisation des projets à venir.



### Accélération de l'intégration d'un volet dédié aux risques climatiques et environnementaux

L'identification des risques climatiques, leur encadrement et leur pilotage sont des étapes fondamentales à la définition d'une stratégie climatique tournée vers la transition environnementale. Pour le Groupe BPCE, les risques climatiques correspondent à la vulnérabilité de ses activités au changement climatique. On peut distinguer le risque climatique physique, lié directement au changement climatique, du risque climatique de transition, lié à l'adaptation nécessaire de nos activités et de celles de nos clients pour lutter contre le changement climatique. La matérialité des risques associés aux changements climatiques est appréciée par référence aux grandes classes de risques usuels que sont, par exemple, le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Le Groupe BPCE a donc mis

en place un dispositif robuste permettant l'identification des facteurs de risques climatiques pouvant impacter les risques traditionnels du Groupe accompagné d'un pilotage précis.

### Matrice de matérialité des risques du Groupe BPCE

Dans le cadre de la publication en octobre 2021 du premier rapport TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) du Groupe BPCE, la direction des Risques a défini une matrice de matérialité des risques climatiques :

Catégorie de risques	Risques physiques				Risques de transition	
	Horizon du plan stratégique 2024		Horizon de temps : long terme (> 4 ans)		Horizon du plan stratégique 2024	Horizon de temps : long terme (> 4 ans)
	Aigus	Chroniques	Aigus	Chroniques		
<b>Risque de crédit et de contrepartie</b> : défaut client, dépréciation du collatéral	Faible		Moyen		Moyen	Fort
<b>Risque de marché et de valorisation des actifs</b> : changement de valorisation des actions, des taux, des matières premières, etc.	Faible		Moyen		Faible	Moyen
<b>Liquidité et structure du bilan</b> : risque de crise de liquidité à court terme, risque de refinancement	Faible	Moyen	Faible	Faible	Faible	Moyen
<b>Déclaration de sinistre</b>	Faible	Moyen	Faible	Faible	Faible	Faible
<b>Risque d'investissement propre</b>	Faible		Moyen		Faible	Faible
<b>Risque au sein des portefeuilles clients</b> (assurance et gestion d'actifs)	Faible		Moyen		Faible	Moyen
<b>Risque opérationnel</b>	Faible		Moyen		Faible	Moyen
<b>Risque de réputation</b>	Faible		Faible		Moyen	Fort
<b>Risque stratégique</b>	Faible		Moyen		Moyen	Fort
<b>Risque juridique, de conformité et réglementaire</b>	Faible		Faible		Moyen	Fort

### Macro-Cartographie des risques :

Depuis 2019, la macro-cartographie des risques Groupe intègre les risques climatiques dans la catégorie « risques stratégiques, d'activité et d'écosystème ». Des premiers indicateurs ont été définis, mesurés et sont suivis afin d'en apprécier la pertinence :

1. les montant globaux de l'exposition en VaR 99,9% des événements « catastrophe naturelle » et « conditions météorologiques extrêmes »,
2. la somme des encours « bruns » selon la définition de l'ACPR datant de 2017 (basée exclusivement sur les codes NACE- Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne),
3. celle des encours d'énergies renouvelables,
4. les provisions sectorielles climatiques.

En 2021, 3 indicateurs ont été ajoutés sur les données au 31 décembre 2020 :

1. Part des obligations « vertes », rassemblant les {green bond, social bond, sustainable bond, sustainability-linked bond} dans la réserve de liquidité,
2. Part des titres obligataires de la réserve de liquidité détenus sur des émetteurs notés C- ou inférieur par ISS ESG<sup>(1)</sup>,
3. Part des collaborateurs ayant réalisé au moins une fois le « Climate Risk Pursuit », outil d'acculturation aux risques climatiques.

(1) ISS ESG, détenu majoritairement par la Deutsche Börse, est l'un des principaux fournisseurs de solutions en matière de gouvernance d'entreprise et de solutions d'investissements responsable pour les investisseurs institutionnels et les entreprises, dans le monde. Les solutions ESG couvrent la recherche et les notations ESG pour les entreprises et les pays, permettant ainsi d'identifier les risques et opportunités sociaux et environnementaux importants.

Ces indicateurs, pouvant être amenés à évoluer, permettent une première identification des encours au niveau du Groupe et aux

et environnementaux. Ces critères sont mis à jour, depuis 2019, à chaque revue des politiques sectorielles du Groupe et validé lors du Comité de Veille Sectorielle piloté par le Département Risques de Crédit.

Ces critères climatiques et environnementaux sont établis par le CoREFi (Comité des Risques Extra-Financiers, composés des équipes des Risques climatiques et de la RSE) mensuel et chaque secteur sera revu, à minima, tous les deux ans et à un rythme plus rapproché en fonction des besoins et de l'actualité.

Le CoREFi a élaboré une notation sectorielle issue des critères climatiques et environnementaux, en application de la méthodologie précisée ci-dessous. Cette notation et méthodologie d'analyse ont été validées par le Comité des Normes et Méthodes le 12 juin 2020. La notation du CoREFi a permis une classification sectorielle validée par le Comité de Veille Sectorielle, puis transmis aux établissements et aux filiales. Enfin, cette notation permet de classer les encours sectoriels selon leurs risques climatiques physiques ou de transition.

### Questionnaire de Transition Environnementale :

Afin d'accroître l'intégration des critères climatiques et environnementaux, un questionnaire dédié à la prise en compte des enjeux ESG a été créé en 2019 et revu en 2021 pour étoffer les éléments environnementaux. Ce questionnaire a vocation à être utilisé par les chargés de clientèle afin de récolter des informations concernant la connaissance, les actions et l'engagement des clients sur les sujets climatiques et environnementaux. Il sera déployé en 2022 dans tous les établissements du Groupe.

### Loan Origination :

L'Autorité Bancaire Européenne a publié en mai 2020 les orientations sur l'octroi et le suivi des prêts (EBA/GL/2020/06). L'objectif est d'avoir une vue complète du processus d'octroi et de favoriser un suivi de crédit pour une gestion des risques optimale.

Parmi les nouveautés marquantes pour les établissements assujettis, figure l'intégration à venir des facteurs ESG pour les pratiques d'octroi et la valorisation des garanties.

### Les Risques Financiers

#### Analyse ESG de la réserve de liquidité :

Le Groupe BPCE se finance sur les marchés et est attentif à la performance ESG des liquidités acquises sur les marchés. A titre d'illustration, chaque établissement Banques Populaires et Caisses d'Epargne dispose de la notation environnementale de sa réserve de liquidité depuis fin 2020 à travers un outil dédié aux titres obligataires. Une norme est en cours pour limiter tout investissement dans les titres en dessous d'un grade de notation environnementale. Ces analyses extra-financières de la réserve de liquidité sont effectuées depuis décembre 2019 et ont été généralisées à l'ensemble des établissements en 2021. Ces informations permettent aux établissements du Groupe BPCE de mieux piloter leurs portefeuilles et de pouvoir communiquer sur leur intégration des critères ESG.

#### Provisions Climatiques :

Au premier semestre 2021, un groupe de travail avec 9 établissements du Groupe BPCE a été mené afin de recenser les différentes méthodologies existantes de constitution des provisions climatiques. Ce recueil de bonnes pratiques a été validé en Comité Risques, Conformité et Contrôle Permanent (CRCCP) établissements en juin 2021. Devant l'augmentation de la fréquence et de la sévérité des aléas

climatiques et des contraintes sur les actifs carbonés, ce recueil a vocation à accompagner les établissements du Groupe dans leur volonté de mieux prévenir l'impact financier des risques physiques et de transition.

### Sensibilisation et formation

#### Déploiement d'une version thématique du Risk Pursuit sur les risques climatiques :

Le Climate Risk Pursuit est un outil de formation interactif qui a été développé par la Direction des Risques. Cet outil vise à sensibiliser et former les collaborateurs du Groupe aux risques climatiques, à leurs impacts et aux enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

#### Formation à distance sous forme de MOOC :

Le Département des Risques climatiques développe une formation en ligne sur les risques climatiques et leurs enjeux pour le banquier et l'assureur sur une plateforme adaptée disponible pour le groupe.

### Environnement réglementaire

#### Rédaction du rapport Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) :

La TCFD, groupe de travail mis en place par le comité de stabilité financière du G20 a pour objectif de mettre en avant la transparence financière liée au climat. Le groupe a publié son premier rapport TCFD le 21 octobre 2021, dont la gestion des risques climatiques constitue la partie centrale du rapport.

#### Les exercices pilotes de l'ACPR et de l'ABE ainsi que les stress-tests de la BCE :

Au cours du premier semestre 2021, les résultats des exercices pilotes de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – ACPR - et de l'Autorité Bancaire Européenne – ABE –, auxquels le Groupe BPCE a volontairement participé, ont été publiés.

Au niveau européen, les résultats ont montré que plus de la moitié des expositions des banques (58% des expositions totales des entreprises évaluées) sont allouées à des secteurs qui pourraient être sensibles au risque de transition. Selon une première approche, le ratio d'actif verts agrégé au sein de l'Union européenne est seulement de 7,9%.

Cet exercice est une première étape et a vocation à être approfondi afin de développer des outils d'évaluation du risque climatique cohérents et comparables entre les différentes banques européennes.

Dans un second temps, l'ABE continue à travailler à la conception d'un cadre de test de résistance au risque climatique.

Au niveau national, l'exercice pilote révèle une exposition globalement modérée des banques et des assurances françaises aux risques liés au changement climatique. L'exposition des institutions françaises aux secteurs les plus impactés par le risque de transition (industries extractives, cokéfaction et raffinage, pétrole, agriculture, etc.) est relativement faible. Néanmoins, le superviseur précise que les risques physiques sont loin d'être négligeables et que des efforts doivent être mis en place dans l'analyse d'impact financier de ces derniers. Il est également important pour le superviseur de favoriser une meilleure allocation des ressources et d'assurer le financement de la transition. Cet exercice a vocation à être reproduit régulièrement. Le prochain exercice devrait se tenir en 2023/2024.

Le Groupe BPCE poursuit ainsi les travaux internes d'analyse des risques climatiques et environnementaux, en particulier dans l'intégration de la taxonomie européenne dans les classifications internes. Le groupe a également suivi les premiers échanges

dirigés par la BCE pour construire le cadre des futurs stress tests climatiques qui seront à fournir début 2022.

### **Guide BCE (Banque Centrale Européenne) :**

La BCE a rappelé dans son guide relatif aux risques liés au climat et à l'environnement, de novembre 2020, que « les risques physiques et de transition constituent des facteurs déterminants des risques existants ».

À la suite de la publication de son guide, la BCE a sollicité les banques européennes afin de conduire une auto-évaluation de leur gestion des risques climatiques, exercice effectué par le Groupe et livré à la BCE en février 2021 ainsi qu'un plan d'action détaillé en mai 2021 qui fait l'objet d'un suivi afin de livrer les diverses actions de remédiation dans les délais.

### **Taxonomie :**

Le Groupe BPCE poursuit les travaux d'analyse des risques climatiques et environnementaux, en particulier dans l'intégration de la taxonomie européenne dans les classifications internes.

Ainsi, chaque analyse sectorielle validée en COREFI intègre une section dédiée à l'éligibilité du secteur à la taxonomie européenne. En 2022, selon l'article 8 du règlement taxonomie, les acteurs financiers publieront un GAR (Green Asset Ratio) éligible. Il s'agit de la part d'exposition aux activités retenues dans la taxonomie européenne.

### **Travaux réalisés en 2021**

En 2021, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a continué à déployer les dispositifs proposés par le Groupe. La banque accompagne ses collaborateurs pour aussi assurer son rôle clef au sein du territoire en matière de transition énergétique auprès de toutes les clientèles ; axe au cœur du prochain plan d'entreprise de la banque.

### **Risques émergents**

Le Groupe BPCE porte une attention particulière à l'anticipation et à la maîtrise des risques émergents compte tenu de l'évolution permanente de l'environnement. À ce titre, une analyse prospective identifiant les risques pouvant impacter le Groupe est réalisée chaque semestre et présentée en comité des risques et de la conformité, puis en comité des risques du conseil du Groupe.

Après une année 2020 marquée par la contraction brutale de l'économie mondiale liée à la pandémie de Covid-19, la révision à la hausse en juin 2021 des prévisions de croissance, notamment en France, témoigne d'une sortie de crise plus vigoureuse qu'anticipée. Cette crise, a profondément modifié l'environnement dans lequel s'exercent les activités du Groupe. Elle a en effet largement aggravé l'intensité des chocs causés par les différentes typologies de risques affectant nos métiers. Si la couverture du risque pandémique par une campagne massive de vaccination a été largement réalisée, en France notamment, une certaine incertitude demeure sur l'environnement économique, en particulier sur l'évolution de certaines données macro-économiques (ralentissement marqué de la croissance chinoise, hausse de l'inflation, etc.).

Le risque de dégradation future des portefeuilles de crédit du Groupe apparaît comme un point d'attention prioritaire. L'ampleur du soutien des pouvoirs publics à l'économie, ainsi que la vigueur de la reprise observée en 2021 permettent toutefois d'envisager une résilience plus forte qu'attendu.

Le contexte de taux bas voire négatifs continue de peser sur la rentabilité des activités de banque commerciale, en lien avec la part significative des prêts habitat à taux fixe et les activités d'assurance vie.

L'environnement géopolitique international reste une zone d'attention sous vigilance, les différentes tensions géopolitiques

continuant de peser sur le contexte économique global et alimentant les incertitudes.

La poursuite de la digitalisation de l'économie et des services financiers s'accompagne d'une vigilance constante des banques face aux cyber risques. La sophistication des attaques et les éventuelles vulnérabilités des systèmes IT des banques sont deux enjeux majeurs pour le Groupe BPCE, en lien avec les attentes du régulateur.

Le groupe est très attentif à l'évolution de l'environnement réglementaire et aux demandes du superviseur, notamment sur les nouvelles normes de provisionnement, les guidelines sur les prêts non performants et en particulier la nouvelle définition du défaut dont la notion de forbearance en lien avec la gestion des moratoires à la crise pandémique.

Enfin, les risques opérationnels font l'objet d'une attention soutenue avec notamment l'application des dispositifs de gestion de crise quand nécessaire.

